Quatre-vingt-quatrième année. — N° 144. Le Numéro : 35 francs. Dimanche 15 Juin 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décret n° 52-669 du 11 juin 1952 relatif à l'organisation judiciaire du protectorat français au Maroc (p. 5978).

Arrêté du 10 juin 1952 portant report de crédits (fonds de concours) (p. 5978).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté portant réintégrations et reclassement (administration centrale et services extérieurs) (p. 5979).

Ministère de l'intérieur.

Arrêtés portant intégrations, inscriptions aux tableaux d'avancement des années 1949, 1950 et 1951, promotions et détachement (personnel du cadre des préfectures et sûreté nationale) (p. 5979).

Tableaux d'avancement, de l'année 1952, du personnel du cadre des préfectures (p. 5980).

Ministère de la défense nationale.

Citations à l'ordre de l'armée et rectificatif (p. 5985).

Décret n° 52-670 du 11 juin 1952 modifiant le décret du 28 décembre 1923 portant attribution des directions de port (p. 5986).

Décret n° 52-671 du 11 juin 1952 portant transformation d'emplois à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la guerre (p. 5987).

Décrets des 11 et 12 juin 1952 portant nominations, rappel à l'activité et acceptation de démission (armée de terre, active et réserve) (p. 5987).

Décrets du 11 juin 1952 portant promotions et radiation des cadres (armée de l'air, active et réserve) (p. 5988).

Décret du 12 juin 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatif (p. 5989).

Décret du 12 juin 1952 portant concession de la médaille militaire et rectificatif (p. 5989).

Arrêté du 13 mai 1952 portant délégation de signature (p. 5990).

Arrêtés des 14 mai et 4 juin 1952 portant remises de débets (p. 5990).

Arrêté du 28 mai 1952 relatif au compte administratif du musée de l'armée pour l'exercice 1951 (p. 5990).

Arrêté du 5 juin 1952 modifiant le règlement du service des prestations de la caisse nationale militaire de sécurité sociale (p. 5990).

Arrêté portant dégagement des cadres d'officiers de l'armée de terre (active) (p. 5990).

Arrêté portant titularisation (service des essences des armées) (rectificatif) (p. 5991).

Liste d'admission à l'école d'état-major en 1952 (14e promotion) (p. 5991).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret du 13 juin 1952 portant application du tarif minimum des droits de douane d'importation à l'Autriche, au Pérou et à la Turquie (p. 5992).

Arrêté du 12 juin 1952 fixant le programme des concours pour l'emploi de contrôleur stagiaire des services extérieurs de la direction générale des douanes et droits indirects (p. 5992).

Arrêté du 13 juin 1952 portant rétablissement des droits de douane d'importation applicables aux matières colorantes organiques (p. 5994).

Règlement de la loterie nationale (rectificatif) (p. 5996).

Ministère de la France d'outre-mer.

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret (additif et rectificatif) (p. 5996).

Naturalisations, réintégrations, retraits de naturalisations et rectificatifs (p. 5997).

Destitution de fonctions (p. 6003).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocations de commissions. — Rectification au compte rendu *in extenso* de la 2e séance du vendredi 6 juin 1952 (p. 6003).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 6006).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunion de commission du vendredi 13 juin 1952. — Convocations de commissions (p. 6007).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de biens d'équipement originaires et en provenance des Etats-Unis ou du Canada (p. 6008).

Avis aux importateurs fixant les conditions d'application de l'arrêté du 13 juin 1952 (droits de douane d'importation sur les matières colorantes organiques) (p. 6008).

Avis aux importateurs de produits contingentés originaires et en provenance de la zone sterling (rectificatif) (p. 6008).

Avis de concours pour l'admission à l'emploi d'inspecteur élève du cadastre (p. 6008).

Machines à timbrer: Autorisations et retraits (p. 6009).

Situations résumées des opérations du Trésor et de la dette publique de l'Etat et de la caisse autonome d'amortissement au 29 février 1952 (p. 6011).

Statistique mensuelle des vins et cidres (mai 1952) (p. 6030).

Tableau comparatif, en valeur et en tonnage, des importations et des exportations (mai 1952) (p. 6031).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de biens d'équipement originaires et en provenance des Etats-Unis ou du Canada (p. 6008).

Situation de la caisse centrale de la France d'outre-mer (janvier 1952) (p. 6038).

Annonces (p. 6039).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 52-669 du 11 juin 1952 relatif à l'organisation judiciaire du protectorat français au Maroc.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre des affaires étrangères,

Vu la loi du 15 juillet 1912, autorisant le Président de la République à ratifier et, s'il y a lieu, à faire exécuter le traité conclu à Fès, le 30 mars 1912, pour l'organisation du protectorat français de l'empire chérifien;

Vu ledit traité du 30 mars 1912, promulgué par le décret du 20 juillet 1912, notamment les articles 1er, 4 et 5;

Vu le décret du 7 septembre 1913 sur l'organisation judiciaire du protectorat français au Maroc et les décrets qui l'ont complété ou modifié;

Vu le dahir du 26 février 1952 (30 joumada I 1371) modifiant le dahir du 12 août 1913, sur l'organisation judiciaire du protectorat français au Maroc,

Décrète:

Art. 1er. — Les juridictions françaises du Maroc continueront à fonctionner dans les conditions fixées et suivant les règles établies par le dahir d'organisation judiciaire du 12 août 1913 (9 ramadan 1331) et les dahirs qui l'ont complété ou modifié, notamment le dahir du 26 février 1952 (30 joumada I 1371).

Art. 2. — Conformément aux dispositions des dahirs visés à l'article précédent, la composition de la cour d'appel de Rabat et des tribunaux de première instance du Maroc est fixée ainsi qu'il suit:

La cour d'appel de Rabat est divisée en quatre chambres.

Elle comprend un premier président, quatre présidents de chambre, seize conseillers, un procureur général, trois avocats généraux, deux substituts du procureur général.

Le tribunal de première instance de Casablanca est divisé en cinq chambres. Il comprend un président, cinq vice-présidents, vingt-quatre juges, dont quatre juges d'instruction, six juges suppléants, un procureur, commissaire du Gouvernement, cinq substituts.

Le tribunal de première instance de Rabat est divisé en deux chambres.

Il comprend un président, deux vice-présidents, huit juges, dont un juge d'instruction, trois juges suppléants, un procureur, commissaire du Gouvernement, deux substituts.

Le tribunal de première instance de Fès est divisé en deux chambres.

Il comprend un président, un vice-président, quatre juges, dont un juge d'instruction, un juge suppléant, un procureur, commissaire du Gouvernement, un substitut.

Le tribunal de première instance de Marrakech est divisé en deux chambres.

Il comprend un président, un vice-président, six juges, dont un juge d'instruction, trois juges suppléants, un procureur, commissaire du Gouvernement, un substitut.

Le tribunal de première instance d'Oujda comprend un président, quatre juges, dont un juge d'instruction, un juge suppléant, un procureur, commissaire du Gouvernement, un substitut.

Le tribunal de première instance de Meknès comprend un président, quatre juges, dont un juge d'instruction, deux juges suppléants, un procureur, commissaire du Gouvernement, un substitut.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre des affaires étrangères,

SCHUMAN.

Fonds de concours.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'arrêté du 9 octobre 1946, modifié par l'arrêté du 18 février 1947 portant institution au ministère de la justice d'un fichier central de la jurisprudence et son financement grâce aux participations de dépenses de certains éditeurs de publications juridiques;

Vu l'article 52 du décret du 31 mai 1862 portant réglementation sur la comptabilité publique;

Vu le décret du 26 juillet 1939 portant réforme de la comptabilité publique;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1944 relative à la forme de certains actes portant ouverture de crédits;

Vu la loi de finances n° 51-1494 du 31 décembre 1951;

Attendu que sur les crédits ouverts à titre de fonds de concours par les arrêtés des 28 mai, 25 juin et 9 novembre 1951, sur le chapitre 3000: « Administration centrale. — Matériel », au total 295.000 F, une somme de 79.584 F est restée disponible,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'exercice 1951 en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-336 du 20 mars 1951 et par des textes spéciaux, une somme de 79.584 F est et demeure définitivement annulée, au titre du chapitre 3000: « Matériel de l'administration centrale ».

Art. 2. — Il est ouvert au garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'exercice 1952, en addition aux crédits ouverts sur l'exercice 1952 par la loi de finances n° 51-1494 du 31 décembre 1951 et par des textes spéciaux, un crédit de 79.584 F, applicable au chapitre 3010: « Administration centrale. — Matériel ».

Art. 3. — Le directeur du personnel et de la comptabilité du ministère de la justice et le directeur du budget au secrétariat d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juin 1952.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation:
Le directeur du personnel et de la comptabilité,
J.-L. COSTES.

Pour le secrétaire d'Etat au budget:
Le directeur adjoint du budget,
FERRAND.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêté du 14 juin 1952, M. Aguttes (Jacques) est réintégré dans les cadres du ministère des affaires étrangère, en qualité d'administrateur de 3e classe, 1e échelon, à compter du 1er octobre 1949.

M. Aguttes (Jacques) est reclassé en qualité de secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, pour prendre rang du 1er janvier 1951 (après M. Meziere), et chargé, à compter de la date du présent arrêté, des fonctions d'attaché de consulat à la mission française de liaison auprès du commandant supérieur allié en Extrême-Orient, en résidence à Tokyo (emploi vacant).

M. Vanura (Emile) est réintégré dans les cadres du ministère des affaires étrangères en qualité d'administrateur de 3e classe, 4e échelon, à compter du 1er août 1949.

M. Vanura (Emile) est reclassé en qualité de secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, pour prendre rang du 1er janvier 1951 (après M. Vingut), et affecté, en mission, à l'administration centrale, à compter de la date du présent arrêté.

Mlle Cavailles (Simone) est réintégrée dans les cadres du ministère des affaires étrangères en qualité d'administrateur de 3e classe, 4e échelon, à compter du 1er octobre 1949.

Mlle Cavailles (Simone) est reclassée en qualité de secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, pour prendre rang du 1er janvier 1951 (après M. Vanura), et affectée, en mission, à l'administration centrale, à compter de la date du présent arrêté.

M. Lazard (Claude) est réintégré dans les cadres du ministère des affaires étrangères en qualité d'administrateur de 3e classe, 3e échelon (nouveau), à compter du 1er août 1949.

M. Lazard (Claude) est reclassé en qualité de secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, pour prendre rang du 1er janvier 1950 (après M. Heumann), et affecté, en mission, à l'administration centrale, à compter de la date du présent arrêté.

M. Sekutowicz (Louis-Thaddée) est réintégré dans les cadres du ministère des affaires étrangères en qualité d'administrateur de 3e classe, 3e échelon (nouveau), à compter du 1er octobre 1949.

M. Sekutowicz (Louis-Thaddée) est reclassé en qualité de secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, pour prendre rang du 1er janvier 1950 (après M. Lazard [Claude]), et affecté, en mission, à l'administration centrale, à compter de la date du présent arrêté.

M. Andreani (Achille) est réintégré dans les cadres du ministère des affaires étrangères, en qualité d'administrateur adjoint, à compter du 1er août 1949.

M. Andreani (Achille) est reclassé en qualité de secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 3e échelon, pour prendre rang du 1er janvier 1951 (après M. Stepanoff), et affecté, en mission, à l'administration centrale, à compter de la date du présent arrêté.

M. Thurneyssen (Robert) est réintégré dans les cadres du ministère des affaires étrangères, en qualité d'administrateur adjoint, à compter du 1er octobre 1949.

M. Thurneyssen (Robert) est reclassé en qualité de secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 3e échelon, pour prendre rang du 1er janvier 1950 (après M. Drouilhet de Sigalas), et affecté, en mission, à l'administration centrale, à compter de la date du présent arrêté.

Mme Coste (Michelle) est réintégrée dans les cadres du ministère des affaires étrangères, en qualité d'administrateur adjoint, à compter du 1er octobre 1949.

Mme Coste (Michelle) est reclassée en qualité de secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 3e échelon, pour prendre rang du 1er juin 1951 (après M. Raguenet), et affectée, en mission, à l'administration centrale, à compter de la date du présent arrêté.

M. Breffort (Lucien) est réintégré dans les cadres du ministère des affaires étrangères en qualité d'agent supérieur de 2e classe, 3e échelon, à compter du 1er octobre 1949.

M. Breffort (Lucien) est reclassé en qualité d'agent supérieur de 1re classe, 2e échelon, pour prendre rang du 1er janvier 1951 (après M. Taupin), et affecté, en mission, à l'administration centrale, à compter de la date du présent arrêté.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Personnel du cadre des préfectures.

ATTACHES DE PREFECTURE

INTÉGRATIONS

Par arrêté en date du 10 juin 1952, les fonctionnaires dont les noms suivent ont été intégrés dans le cadre des attachés de préfecture et mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, en application du décret n° 51-1325 du 30 novembre 1951.

A la préfecture d'Alger.

MM. Azoulay (Guy), Besnard (Guy), Bignon (Paul), Mme Cauvin (Aimée), M. Cerdan (Frédéric), Mme Chevauche (Marthe), MM. de Combredet (Robert), Dedebat (Marcel), Fralon (Joseph), Gaignant (Paul), Mme Gramage (Odette), M. Janin (Raymond), Mme Joulain (Odette), MM. Lacan (André), Lagarde (Henri), Mlles Laizet (Gisèle), Landreau (Sylviane), MM. Langlade (Pierre), Leblois (Michel), Lieutaud (Louis), Maclet (Camille), Mlle Morandini (Gisèle), M. Orts (Jean), Mme Petitjean (Marcelle), M. Pisani (Ferdinand), Mmes Planes-Sicard (Julia), Rochefort (Clémence), MM. Rossi (Pierre), Salon (André), Mlle Saussol (Alice), MM. Sintes (Roger), Tabuteau (Jean), Mlle Thibon (Jeanne), M. Yaich (Pierre).

A la préfecture de Constantine.

Mmes Alessandri-Fargeat (Louise), Alessandri-Jaubert (Jeanne), M. Arrighi (Félix), Mlle Cornet (Jeanine), MM. Ferrier (Emile), Fouich (Robert), Gianni (Paul), Gouvine (Henri), Grandperrin (Claude), Guérin (Henri), Henry (Pierre), Huillet (Max), Leclanche (Marcel), Mlle Llense (Jeanne), M. Mancuso (Albert), Mlle Masson (Nicole), M. Maury (Robert), Mlle Moatti (Edith), MM. de Montchenu (Henri), Neveur (Jean), Mme Oliva (Elise), M. Palangue (Marcel), Mme Pecantet (Yvette), MM. Pericat (René), Soubrillard (Robert), Thomas (Norbert), Mlles Truphy (Gisèle), Voglimacci (Madeleine).

A la préfecture d'Oran.

MM. Antoine (Jean), Bagur (Gilbert), Barrie (Pierre), Brun (Paul), Charbonnier (Paul), Mlles Cousin (Janine), Cruck (Andrée), Deville de Perriere (Danielle), MM. Espinal (Gilbert), Gautier (Pierre), Mlle Karcenty (Yvonne), Mme Larbaletrier (Marguerite), Mlle Le Du (Marguerite), MM. Levy (Fernand), Peltier (Jean-Marc), Perelli (Pierre), Pillement (Georges), Santarelli (Joseph), Sebaoun (Léon), Succoia (François), Mme Thuveny (Alice), M. Tissot (Paul), Mlles Touboul (Léonie), Tourjman (Jeanine), Vassal (Charlotte), MM. Vincent (André), Yessad Mohamed.

En service détaché.

Mlles Dussaud (Andrée), Gianazza (Nathalie), M. Mouls (René), Mlles Ruiz (Roberte), Viniger (Georgette).

TABLEAUX D'AVANCEMENT

Par arrêtés en date du 10 juin 1952, les fonctionnaires dont les noms suivent ont été inscrits:

1° Sur le tableau d'avancement pour l'année 1949 à la 2e classe du grade d'attaché de préfecture.

A la préfecture d'Alger.

MM. Bignon (Paul), de Combredet (Robert), Dedebat (Marcel), Gaignant (Paul), Lacan (André), Mlle Laizet (Gisèle), MM. Orts (Jean), Rossi (Pierre), Yaich (Pierre).

A la préfecture de Constantine.

MM. Guérin (Henri), Henry (Pierre), Neveur (Jean), Pericat (René).

A la préfecture d'Oran.

MM. Charbonnier (Paul), Pillement (Georges), Sebaoun (Léon), Yessad (Mohamed).

En service détaché.

Mlle Dussaud (Andrée), M. Mouls (René).

2° *Sur le tableau d'avancement pour l'année 1950 à la 2e classe du grade d'attaché de préfecture.*

A la préfecture d'Alger.

MM. Cerdan (Frédéric), Salom (André).

A la préfecture de Constantine.

MM. Fouich (Robert), de Montchenu (Henri).

A la préfecture d'Oran.

M. Antoine (Jean).

Par arrêtés en date du 10 juin 1952, les fonctionnaires dont les noms suivent ont été inscrits:

1° *Sur le tableau d'avancement spécial pour l'année 1949 à la 1re classe du grade d'attaché de préfecture.*

A la préfecture d'Alger.

Mme Cauvin (Aimée), MM. Fralon (Joseph), Langlade (Pierre), Mme Planes-Sicard (Julia), Mlle Saussol (Alice).

A la préfecture de Constantine.

M. Huillet (Max).

A la préfecture d'Oran.

MM. Barrie (Pierre), Perelli (Pierre), Mlle Touboul (Léonie), M. Vincent (André).

2° *Sur le tableau d'avancement pour l'année 1950 à la 1re classe du grade d'attaché de préfecture.*

A la préfecture d'Alger.

Mlle Morandini (Gisèle).

A la préfecture d'Oran.

Mme Vassail (Charlotte).

3° *Sur le tableau d'avancement pour l'année 1951 à la 1re classe du grade d'attaché de préfecture.*

A la préfecture d'Alger.

Mme Chevauchée (Marthe).

A la préfecture de Constantine.

Mme Alessandri-Jaubert (Jeanne).
M. Ferrier (Emile).

Par arrêté en date du 10 juin 1952, les fonctionnaires dont les noms suivent ont été inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle du grade d'attaché de préfecture pour l'année 1951:

Mme Cauvin (Aimée) (préfecture d'Alger).
M. Huillet (Max) (préfecture de Constantine).
M. Langlade (Pierre) (préfecture d'Alger).
Mme Planes-Sicard (Julia) (préfecture d'Alger).
Mlle Touboul (Léonie) (préfecture d'Oran).
M. Vincent (André) (préfecture d'Oran), pour la partie de l'année postérieure au 31 mars 1951.

PROMOTIONS

Par arrêtés en date du 11 juin 1952, les fonctionnaires dont les noms suivent ont été promus à la 2e classe du grade d'attaché de préfecture:

1° *Au titre de l'année 1949.*

A la préfecture d'Alger.

MM. Bignon (Paul), de Combredet (Robert), Dedebat (Paul), Calmant (Paul), Lacan (André), Mlle Laizet (Gisèle), MM. Orts (Jean), Rossi (Pierre), Yalch (Pierre),

A la préfecture de Constantine.

MM. Guérin (Henri), Henry (Pierre), Neveur (Jean), Pericat (René).

A la préfecture d'Oran.

MM. Charbonnier (Paul), Pillement (Georges), Sebaoun (Léon), Yessad (Mohamed).

En service détaché.

Mlle Dussaud (Andrée), M. Mouis (René).

2° *Au titre de l'année 1950.*

A la préfecture d'Alger.

MM. Cerdan (Frédéric), Salom (André).

A la préfecture de Constantine.

MM. Fouich (Robert), de Montchenu (Henri).

A la préfecture d'Oran.

M. Antoine (Jean).

Par arrêtés en date du 11 juin 1952, les fonctionnaires dont les noms suivent ont été promus à la 1re classe du grade d'attaché de préfecture:

1° *Au titre de l'année 1949.*

A la préfecture d'Alger.

Mme Cauvin (Aimée), MM. Fralon (Joseph), Langlade (Pierre), Mme Planes-Sicard (Julia), Mlle Saussol (Alice).

A la préfecture de Constantine.

M. Huillet (Max).

A la préfecture d'Oran.

MM. Barrie (Pierre), Perelli (Pierre), Mlle Touboul (Léonie), M. Vincent (André).

2° *Au titre de l'année 1950.*

A la préfecture d'Alger.

Mlle Morandini (Gisèle).

A la préfecture d'Oran.

Mme Vassail (Charlotte).

3° *Au titre de l'année 1951.*

A la préfecture d'Alger.

Mme Chevauchée (Marthe).

A la préfecture de Constantine.

Mme Alessandri-Jaubert (Jeanne), M. Ferrier (Emile).

Par arrêté en date du 11 juin 1952, les fonctionnaires dont les noms suivent ont été promus à la classe exceptionnelle du grade d'attaché de préfecture au titre de l'année 1951.

A la préfecture d'Alger.

Mme Cauvin (Aimée), M. Langlade (Pierre), Mme Planes-Sicard (Julia).

A la préfecture de Constantine.

M. Huillet (Max).

A la préfecture d'Oran.

Mlle Touboul (Léonie), M. Vincent (André).

Sûreté nationale.

Par arrêté du 13 juin 1952, il est procédé, pour régularisation, au détachement en la même qualité, pour la période du 1er septembre 1945 au 22 décembre 1949, au détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer (Indochine) de M. Vezard (André), inspecteur de 4e classe de la sûreté nationale à la direction générale de la sûreté nationale.

Tableaux d'avancement, de l'année 1952, du personnel du cadre des préfectures.

ATTACHES DE PREFECTURE

Par arrêté du 13 juin 1952, les fonctionnaires dont les nom suivent ont été inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle du grade d'attaché de préfecture pour l'année 1952.

I. — *Départements de la métropole et d'outre-mer.*

A la préfecture de l'Aisne.

M. Fassel (Jean).

A la préfecture des Hautes-Alpes.

Mme Dazens (Célina).

A la préfecture des Ardennes.

M. Baron (Pierre).
M. Valet (Raymond).

A la préfecture de l'Aude.

M. Baux (Jean).

A la préfecture de l'Aveyron.
M. Corp (Paulin).

A la préfecture des Bouches-du-Rhône.
M. Bizet (Joseph).
M. Mayrargue (Edmond).

A la préfecture du Calvados.
M. Fournier (René).

A la préfecture de la Charente.
Mlle Sicot (Germaine).

A la préfecture de la Charente-Maritime.
M. Robert (Michel).

A la préfecture du Cher.
M. Fromion (Paulin).

A la préfecture de la Corrèze.
M. Souny (Bernard).

A la préfecture des Côtes-du-Nord
M. Chevance (Jean).

A la préfecture de la Dordogne.
Mlle Eberentz (Marguerite).

A la préfecture du Doubs.
M. Destaing (Louis).

A la préfecture d'Eure-et-Loir.
M. Clergeau (Pierre).

A la préfecture du Finistère.
Mme Jacq (Anna).

A la préfecture du Gard.
Mme Biffano (Théonie).

A la préfecture de la Gironde.
M. Bloy (Paul).

A la préfecture de l'Hérault.
M. Reynard (Jean-Marie).

A la préfecture d'Indre-et-Loire.
Mme Lottery (Antoinette).

A la préfecture de l'Isère.
M. Roux (Louis).

A la préfecture du Jura.
M. Roussel (André).

A la préfecture de la Haute-Loire.
M. Chapon (Lucien).

A la préfecture de la Loire-Inférieure.
M. Jeanneau (Edmond).

A la préfecture du Lot.
Mlle Gaubey (Juliette).

A la préfecture de la Haute-Marne.
M. Mouginot (Marcel).

A la préfecture de Meurthe-et-Moselle.
Mlle Chardonneau (Marguerite).

A la préfecture du Morbihan.
Mlle Gueho (Armandine).

A la préfecture de la Nièvre.
M. Desgranges (Paul).

A la préfecture du Nord.
Mme Laporte (Simone).

A la préfecture de l'Oise.
M. Chenard (André).

A la préfecture du Puy-de-Dôme.
M. Mangin (Pierre).

A la préfecture des Hautes-Pyrénées.
Mlle Cazaux (Marthe).

A la préfecture du Bas-Rhin.
M. Minder (Pean-Paul).
M. Morel (Charles).

A la préfecture du Haut-Rhin.
M. Delanchy (André).

A la préfecture du Rhône.
M. Taton (Daniel).

A la préfecture de Saône-et-Loire.
M. Humbert (Maurice).

A la préfecture de la Savoie.
M. Daulatly (Georges).

A la préfecture de Seine-et-Marne.
M. Perrot (Louis).

A la préfecture du Tarn.
M. Fraysse (Marcel).

A la préfecture de Tarn-et-Garonne.
Mlle Lamaignere (Jeanne).

A la préfecture de la Vendée.
M. Desthomas (René).

A la préfecture de la Vienne.
M. Lepain (André).

II. — *Départements d'Algérie.*

A la préfecture d'Alger.
M. Fralon (Joseph).

A la préfecture d'Oran.
MM. Barrie (Pierre), Perelli (Pierre).

III. — *En service détaché.*
MM. Barailhe (Ferdinand), Buisson (Jean), Jollivet (Roger).

Par arrêté du 13 juin 1952, les fonctionnaires dont les noms suivent ont été inscrits sur le tableau d'avancement à la 1re classe du grade d'attaché de préfecture pour l'année 1952:

I. — *Départements de la métropole et d'outre-mer*

A la préfecture de l'Aisne.
M. Fontaine Paul.

A la préfecture des Alpes-Maritimes.
MM. Fourchotte (René), Garnier (Léon), Nègre (Jérôme).

A la préfecture de l'Ardèche.
M. Bonnaure (René), Mme Ville (Célina).

A la préfecture de l'Ariège.
M. Baby (Maurice).

A la préfecture de l'Aveyron.
M. Fabre (René).

A la préfecture des Bouches-du-Rhône.
Mme Bertucci (Hélène), MM. Gillis (Georges), Lombard (Louis), Monteil (Fernand).

A la préfecture de la Charente.
MM. Allard (René), Bussy (Robert).

A la préfecture du Cher.
MM. Becart (Paul), Dussault (Marcel).

A la préfecture de la Corse.
M. Leocia (François).

A la préfecture de la Côte-d'Or.
M. Nestrigue (Louis).

A la préfecture des Côtes-du-Nord.
MM. Castel (Henri), Dayot (Auguste), Mlle Disgand (Suzanne), MM. Le Cornec (Maurice), Martray (Jean).

A la préfecture de la Dordogne.
MM. Constantin (Pierre), Vaillières (Maurice).

A la préfecture du Doubs.
M. Truchot (Georges).

A la préfecture d'Eure-et-Loire.
Mlle Corvaisier (Berthe), M. Vidal (Roger).

A la préfecture du Gard
M. Grégoire (Ernest).

A la préfecture de la Haute-Garonne.
MM. Coste (Marcel), Delhom (René), Groc (Abel).

A la préfecture du Gers.
Mme Bordes (Juliette), MM. Mengelle (Marcel), Rivière (Henri).

A la préfecture de la Gironde.
MM. Foucault (Robert), Marchand (Jacques), Nora (Pierre), Mme Rougeron (Laurence), M. Sautereau (Raymond).

A la préfecture de l'Hérault.
M. Bousquet (Léopold)

A la préfecture d'Ille-et-Vilaine.
MM. Duval (Louis), Garandeau (Florimond), Mlle Steullet (Marthe).

A la préfecture d'Indre-et-Loire.
M. Durand (François), Mlles Mallet (Germaine), Micallef (Solange).

A la préfecture de l'Isère.
Mme Duse (Hélène), M. Gain (Marcel), Mme Perrin (Madeleine).

A la préfecture de Loir-et-Cher.
Mme Desnoes (Berthe), MM. Legret (Jacques), Roche (André).

A la préfecture de la Loire.
MM. Barberes (Jean), Rey (Jean).

A la préfecture de la Haute-Loire.
Mlle Chambon (Jeanne).

A la préfecture de la Loire-Inférieure.
MM. Colc (Pierre), Drianno (Fernand).

A la préfecture du Loiret.
M. Charlanes (Louis), Mme Roulleau (Solange).

A la préfecture du Lot.
M. Layssac (Jean).

A la préfecture de Lot-et-Garonne.
MM. Bonnet (Jean), Delalix (Maurice), Rauly (Elie).

A la préfecture de Maine-et-Loire.
Mlle Merviel (Berthe), M. Petit (André).

A la préfecture de la Manche.
Mlle Canivet (Andrée), M. Marie (André).

A la préfecture du Morbihan.
M. Hellier (Lucien).

A la préfecture de la Moselle.

M. Kinnel (Gabriel).

A la préfecture de la Nièvre.

Mlle Bourdier (Marthe).

A la préfecture du Nord.

Mme Beaujot (Fernande), M. Cabestaing (André), Mlle Manouvriez (Marcelle).

A la préfecture de l'Oise.

M. Lévêque (Marceau).

A la préfecture de l'Orne.

Mlle Mercier (Thérèse).

A la préfecture du Puy-de-Dôme.

M. Collangettes (René), Mlle Collard (Fernande), MM. Desvergez (André), Tournaire (Adrien), Mme Tramond (Paulette).

A la préfecture des Basses-Pyrénées.

MM. Cavelier (Roland), Gilot (René).

A la préfecture des Hautes-Pyrénées.

MM. Bouyssou (Fernand), Sigayret (François).

A la préfecture des Pyrénées-Orientales.

MM. Martin (Roger), Parent (René).

A la préfecture du Bas-Rhin.

MM. Stieb (Henri), Wassong (Georges).

A la préfecture du Haut-Rhin.

MM. Eberlin (Paul), Hauss (René).

A la préfecture du Rhône.

MM. Belleville (René), Diot (Louis), Gay (Paul), Gontier (Léon), Mlle Hecker (Andrée), M. Rouvière (Ernest).

A la préfecture de Saône-et-Loire.

M. Goyon (Joanny).

A la préfecture de la Savoie.

MM. Carron (Edouard), Mazille (André).

A la préfecture de la Haute-Savoie.

Mlle Philippe (Andrée).

A la préfecture de la Seine-Inférieure.

MM. Billard (Emile), Boimare (Fernand).

A la préfecture de Seine-et-Marne.

Mlle Brasson (Sylvie), MM. Jerome (René), Malines (Georges).

A la préfecture de Seine-et-Oise.

Mlle Corroyez (Suzanne).

A la préfecture des Deux-Sèvres.

M. Deland (Paul).

A la préfecture de la Somme.

MM. Flautre (Maurice), Parent (Léonce), Riche (André).

A la préfecture du Tarn.

MM. Rastoul (Franck), Soules (Marcel).

A la préfecture de Belfort.

M. Depoire (André).

A la préfecture du Var.

MM. Aubert (Aimé), Bertora (Paul).

A la préfecture de Vaucluse.

M. Valabregue (Roger).

A la préfecture de la Vienne.

MM. Baillot (Pierre), Guiu (Jean).

A la préfecture de la Haute-Vienne.

M. Benet (Henri).

A la préfecture de l'Yonne.

M. Leclercq (Georges).

A l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

M. Galy-Ache (René), Mlle Guillon (Simone), Mme Vignes (Marguerite).

II. — *Départements d'Algérie.*

A la préfecture d'Alger.

M. Maclet (Camille).

A la préfecture d'Oran.

Mme Thuveny (Alice).

III. — *En service détaché.*

MM. Blottin (Eugène), Caillau-Lamicq (Pierre), Ildefonse (Pierre), Mlle Meyran (Emilie), MM. Roure (Georges), Vacquier (Roger), Vase (André).

Par arrêté du 13 juin 1952, les fonctionnaires dont les noms suivent ont été inscrits pour l'année 1952 sur le tableau d'avancement à la 2e classe du grade d'attaché de préfecture:

I. — *Départements de la métropole et d'outre-mer.*

A la préfecture de l'Aisne.

M. Blanc (Auguste).

A la préfecture des Basses-Alpes.

M. Paoli (Jean-Louis).

A la préfecture des Alpes-Maritimes.

M. Cavalier (Marcel), Mlle Maestracci (Joséphine).

A la préfecture de l'Ariège.

M. Authie (André).

A la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Mme Guibaud (Mathilde), Mlle Py (Gilberte), MM. Resch (Louis), Valat (Raymond).

A la préfecture de la Charente-Maritime.

M. Bousquet (Etienne).

A la préfecture du Cher.

Mme Bret (Suzanne).

A la préfecture de la Corrèze.

Mmes Dupuy-Brugère (Jane), Fournier (Clémence).

A la préfecture de la Corse.

Mlle Quilici (Henriette), M. Rossi (Jean).

A la préfecture de la Côte-d'Or.

Mme Guala (Anne-Marie).

A la préfecture des Côtes-du-Nord.

M. Le Bris (Guillaume).

A la préfecture de l'Eure.

M. Langlois (Yves).

A la préfecture du Finistère.

M. Prime (Bernard).

A la préfecture du Gard.

M. Portales (René).

A la préfecture de la Haute-Garonne.

M. Guitard (Hervé), Mme Nunez (Simone).

A la préfecture de la Gironde.

M. de Parada (Rolland), Mlle Rimajou (Jacqueline), M. Verveche (Gilbert).

A la préfecture de la Guyane.

Mlle Ossian (Prudence).

A la préfecture de l'Hérault.

M. Negrail (Robert), Mlle Prin (Françoise).

A la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

M. Quibœuf (Jules).

A la préfecture d'Indre-et-Loire.

Mme Pages (Marguerite).

A la préfecture de l'Isère.

M. Royer (Georges).

A la préfecture du Jura.

M. Galland (Henri).

A la préfecture de la Loire.

Mlle Gras (Maria), M. Jourjon (Gérard).

A la préfecture de la Loire-Inférieure.

Mlle Pichot (Denise).

A la préfecture du Loiret.

M. Lhuillier (Serge).

A la préfecture du Lot.

M. Pramil (Jean).

A la préfecture de Maine-et-Loire.

M. Grimal (Maurice).

A la préfecture de la Marne.

MM. Capy (Pierre), Trap (Pierre).

A la préfecture de la Martinique.

Mme Brival (Emilie).

A la préfecture de la Mayenne.

M. Thireau (Lucien).

A la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

MM. Pierson (Maurice), Rougieux (François).

A la préfecture de la Meuse.

Mme Fizaine (Marie-Louise).

A la préfecture du Morbihan.

M. Rouzaud (Emile).

A la préfecture de la Moselle.

M. Furnstein (René).

A la préfecture du Nord.

Mme Despatures (Julie), Mlle Hugueny (Yvonne), Mme Olivier (Simone).

A la préfecture du Pas-de-Calais.

M. Dupuis (Etienne).

A la préfecture du Puy-de-Dôme.

M. Argenton (André), Mlle Bennegent (Yvonne), Mme Chanonat (Marcelle).

A la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Mme Fournie (Marie-Antoinette).

A la préfecture du Bas-Rhin.

Mlle Haag (Charlotte), M. Vogel (Joseph).

A la préfecture du Haut-Rhin.

Mme Delanchy (Gilberte), M. Weibel (Gustave).

A la préfecture du Rhône.

Mlle Cohadon (Jeanne), MM. Degraix (Paul), Moitron (Henri), Mlle Tregouet (Léonie).

A la préfecture de la Seine-Inférieure.

M. Maitre (Jean).

A la préfecture de Seine-et-Marne.

Mlle Gaudet (Juliette).

A la préfecture de Seine-et-Oise.

MM. Bondieu (André), Coquelin (Roger), Forsans (Lucien), Louvard (René), Mentz (Maurice).

A la préfecture des Deux-Sèvres.

M. Lomont (Georges).

A la préfecture du Tarn.

M. Saleix (Jules).

A la préfecture de Tarn-et-Garonne.

M. Blanc (Henri).

A la préfecture de la Vienne.

M. Guerineau (Marcel).

A la préfecture de la Haute-Vienne.

M. Bregeras (Jean).

A la préfecture des Vosges.

Mlle Vin (Marcelle).

A l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Mme Dufour (Suzanne), M. Erena (Antoine), Mmes Guelot (Jacqueline), Guillet (Louise), M. Heliot (Maurice).

II. — *Départements d'Algérie.*

A la préfecture d'Alger.

MM. Besnard (Guy), Janin (Raymond), Pisani (Ferdinand), Sintes (Roger).

A la préfecture de Constantine.

MM. Mancuso (Albert), Soubrillard (Robert).

A la préfecture d'Oran.

MM. Espinal (Gilbert), Lévy (Fernand), Succoia (François).

III. — *En service détaché.*

MM. Dulon (André), Guelemme (Edmond), Guffroy (Georges), Mlle Malabre (Marthe), M. Schoerlein (Désiré).

SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE PREFECTURE

Par arrêté du 13 juin 1952, les fonctionnaires dont les noms suivent ont été inscrits sur le tableau d'avancement à la 1re classe du grade de secrétaire administratif de préfecture pour l'année 1952.

A la préfecture de l'Ain.

M. Chantelat (Roger), Mme Corretel (Elise), Mlle Robin (Madeleine).

A la préfecture de l'Aisne.

M. Dague (Alexis).

A la préfecture de l'Allier.

Mme Isavard (Andrée).

A la préfecture des Hautes-Alpes.

Mlles Blanc (Eva), Comier (Marie-José).

A la préfecture des Alpes-Maritimes.

M. Aybram (Claude), Mlle Faudon (Renée), Mme Molinier (Lucette).

A la préfecture des Ardennes.

Mme Joignaux (Eugénie), M. Patureau (Raymond).

A la préfecture de l'Aveyron.

Mme Frayssinet (Gabrielle).

A la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Mmes Gibaud (Charlotte), Mathieu (Marie-Louise), Mlle Reynaud (Suzanne).

A la préfecture du Calvados.

M. Ronsin (Jules).

A la préfecture de la Charente.

M. Vangreveninge (Albert).

A la préfecture de la Charente-Maritime.

Mlles Couraud (Renée), Girard (Jeanne).

A la préfecture de la Corse.

Mlle Marcangeli (Marie-Jeanne), M. Tavera (Noël).

A la préfecture de la Côte-d'Or.

Mme Barnier (Jeanne).

A la préfecture des Côtes-du-Nord.

MM. Baltazart (Clovis), Coupe (Jean), Mlles Michel (Marie-Reine), Offret (Marie).

A la préfecture de la Creuse.

M. Caillot (Jules), Mlle Manouvrier (Marcelle).

A la préfecture de la Dordogne.

Mme Weinemer (Lucette).

A la préfecture de l'Eure.

MM. Alluine (Léon), Lamy (Lucien).

A la préfecture d'Eure-et-Loir.

Mme Bedenne (Madeleine).

A la préfecture du Finistère.

M. Ardouin (Georges), Mme Siberil (Marguerite).

A la préfecture du Gard.

Mmes Daudet (Yvette), Flayol (Cécile), MM. Souquet (Auguste), Vachalde (Edmond).

A la préfecture de la Haute-Garonne.

Mme Rey (Jeanne), Mlle Tarride (Suzanne).

A la préfecture du Gers.

M. Dandre (Yvan).

A la préfecture de la Gironde.

M. Auge (Adolphe), Mme Ducher (Lucie), M. Ducout (Emile), Mmes Lavier (Germaine), Louis (Odette), Mlle Mano (Jeanne), Mme Murat (Camille).

A la préfecture de la Guadeloupe.

Mlle Wachter (Amynthe).

A la préfecture de l'Hérault.

Mme Belaud (Noëmie), Mlle Cazzal (Paule), Mme Dupy (Elisabeth).

A la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

M. Jouand (Armand), Mme Peronneau (Jeanne).

A la préfecture d'Indre-et-Loire.

Mme Devolder (Marguerite).

A la préfecture du Jura.

M. Guigny (Eugène), Mlle Mesnard (Madeleine).

A la préfecture des Landes.

Mme Arnaudin (Solange).

A la préfecture de Loir-et-Cher.

Mme Pinault (Simone).

A la préfecture de la Loire.

MM. Croizier (Pierre), Saby (Jean), Thibonnier (Louis).

A la préfecture de la Haute-Loire.

Mmes Crassous (Georgette), Eyraud (Marie-Louise), Largier (Marie-Rose).

A la préfecture de la Loire-Inférieure.

Mmes Auffret (Yvonne), Bouyer (Baptistine), M. Cassagne (Robert), Mme Longepee (Yvonne), Mlle Richard (Madeleine), M. Vinçon (Louis).

A la préfecture du Loiret.

M. Fleury (Bernard), Mlle Florin (Lucienne).

A la préfecture du Lot.

M. Cantemerle (Georges).

A la préfecture de Lot-et-Garonne.

M. Lagente (Benjamin), Mme Subra (Simone).

A la préfecture de Maine-et-Loire.

Mme Ely (Marie-Madeleine).

A la préfecture de la Manche.

Mlles Corbet (Madeleine), Pigeon (Jeanne).

A la préfecture de la Martinique.

Mme Baillard (Lise), Mlles Gallion (Délie), Lechertier (Eléonore), Mmes Petit (Julie), Pierre-François (Léontine), Poussier (Léonie).

A la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Mme Chenal (Suzanne), M. Fournier (Raymond), Mlles Imhoff (Louise), Obriot (Lucie), M. Steinmetz (Louis), Mmes Valette (Alice), Weiss (Marcelle).

A la préfecture de la Meuse.

M. Dehez (Robert), Mme Humbert (Andrée).

A la préfecture du Morbihan.

Mlle Maheo (Armandine).

A la préfecture de la Moselle.

Mlle Baur (Georgette), M. Kierzeck (Marjan).

A la préfecture de la Nièvre.

MM. Julien (Marcel), Lemoine (Jean), Renard (Valentin).

A la préfecture du Nord.

Mme Blomme (Suzy), Mlle Delcourt (Marie-Louise), Mme Delerue (Fernande), MM. Goris (Jean-Baptiste), Lelong (Ulysse).

A la préfecture de l'Oise.

Mlle Metz (Marie-Louise).

A la préfecture du Pas-de-Calais.

MM. Bertin (Marcel), Evrard (Gérard), Mlle Hollande (Léonie).

A la préfecture des Basses-Pyrénées.

Mme Vert (Yvonne).

A la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Mme Daffis (Marguerite).

A la préfecture de la Réunion.

Mme Ozoux (Marie), Mlle Seymour (Suzanne).

A la préfecture du Bas-Rhin.

MM. Laurent (Emile), Louzy (René), Metzger (Emile), Roehrig (Charles).

A la préfecture du Haut-Rhin.

Mlle Cuenin (Alice).

A la préfecture du Rhône.

MM. Bozonnet (Félix), Meunier (Joseph), Thévenet (Marcel).

A la préfecture de la Haute-Saône.

M. Frossard (Antoinette), MM. Guillaume (Albert), Henry (Emile), Hopital (Eugène), Mme Montagnon (Odette).

A la préfecture de Saône-et-Loire.

Mme Rochedix (Georgette).

A la préfecture de la Savoie.

Mmes Berthe (Marie-Louise), Plan (Simone).

A la préfecture de la Haute-Savoie.

Mlle Fontaine (Yvonne), Mme Lathuille (Marthe).

A la préfecture de la Seine-Inférieure.

Mme Chevalier (Suzanne), M. Roux (René).

A la préfecture de Seine-et-Marne.

M. Sagaire (Léopold), Mme Vouillarmet (Andrée).

A la préfecture de Seine-et-Oise.

Mmes Charpentier (Geneviève), Expert (Hélène), Mlle Fauvet (Jacqueline), M. Marcille (Gabriel), Mme Maréchal (Louise), Mlle Marti (Marie), M. Moriet (André), Mlle Pichard (Alice), M. Vermon (Roland), Mme Zemmour (Yvonne).

A la préfecture de la Somme.

Mme Lefebvre (Marie).

A la préfecture de Vaucluse.

Mlles Bouteloup (Jeanne), Magnat (Marie).

A la préfecture de la Vendée.

M. Biraud (Jules), Mlle Filuzeau (Louise), Mme Goineau (Georgette).

A la préfecture de la Vienne.

M. Cubaud (André).

A la préfecture de la Haute-Vienne.

Mme Benet (Mathilde).

A la préfecture de l'Yonne.

Mme Harry (Edmonde).

A l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Mmes Bernard (Paule), Canardelle (Rosine), M. Canardelle (René), Mme Champouret (Yvonne), Mlle Debra (Henriette), Mmes Debui (Marie-Berthe), Galey (Jeanne), Merit (Raymonde).

En service détaché.

M. Duquesnoy (André), Mlle Letheux (Gisèle), Mme Philip (Simone).

COMMIS DE PREFECTURE

Par arrêté du 13 juin 1952, les fonctionnaires dont les noms suivent ont été inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle du grade de commis de préfecture pour l'année 1952.

A la préfecture de la Charente.
M. Coussaud (Roger).

A la préfecture des Côtes-du-Nord.
Mme Carsin (Marie).

A la préfecture d'Eure-et-Loir.
M. Marybrasse (Lucien).

A la préfecture de l'Hérault.
M. Bonneil (Henri).

A la préfecture de la Martinique.
M. L'Exact (André).

A la préfecture de la Mayenne.
M. Hay (Ludovic).

A la préfecture de l'Orne.
Mme Chevalier (Elisabeth).

A la préfecture de la Haute-Savoie.
M. Florand (Robert).

A la préfecture de la Sarthe.
Mlle Fresnaye (Maria).

A la préfecture de l'Yonne.
Mlle Horne (Marguerite).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citations à l'ordre de l'armée.

Sur la proposition du secrétariat d'Etat à la guerre, le ministre de la défense nationale cite:

A l'ordre de l'armée.

Allemand (André), sergent-chef, 1er bataillon de parachutistes vietnamiens.

Pechberty (Jean-Jacques), chef de bataillon, 1/23e régiment d'infanterie coloniale.

Semirot (Pierre), 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, 5e escadron.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. avec palme.

A l'ordre de l'armée.

RÉGULARISATIONS.

Abdallah ben Mohamed, 2e classe, mle 3687, 2e B. M. du 6e régiment de tirailleurs marocains.

Abdelkader ben Mohamed, caporal-chef, mle 3174, 2e B. M. du 6e régiment de tirailleurs marocains.

Abdellaoui (Miloud), caporal-chef, mle A 860, 2e B. M. du 1er R. T. A.

Abdesselem ben Larbi, 2e classe, mle B 3710/43, 11/6e régiment de tirailleurs marocains.

Ahmed ould Abdesselem, 2e classe, mle 1023, 2e B. M. du 6e régiment de tirailleurs marocains.

Ahmed ben Ameur, 1re classe, mle 3178, 2e B. M. du 6e régiment de tirailleurs marocains.

Alefsen de Boisredon (Jacques), lieutenant-colonel, A. B. C., 8e G. S. A. P.

Aouaitia (Younès), 2e classe, mle 1141, 1e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.

D'Aram de Valada (Henri), capitaine, A. B. C., 1er régiment de chasseurs.

Audigier (Marcel-Elie), lieutenant, I. M., 2e bataillon étranger de parachutistes.

Balmitgère (Pierre-Dominique-Marie-Félix), lieutenant, I. M., 1er bataillon du 1er régiment de tirailleurs marocains.

Barbier (Marcel-Maurice-Florimond), capitaine, I. M., 27e compagnie de commandement (F. T. N. V.).

Cette citation annule la citation à l'ordre n° 639 du 10 mars 1952.

Barrois (Gérard), capitaine, A. B. C., 71e compagnie de quartier général.

Belhadj (Mohamed), sergent, mle 1361, 1e B. M. du 7e régiment de tirailleurs algériens.

Benali (Ali), 2e classe, mle 1106, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

Berger (Jean), caporal, 2e bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs marocains.

Biard (André-Paul-Pierre), capitaine, I. M., 1e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.

Bocquillon (Noël), brigadier-chef, 1er régiment de chasseurs.

Bonmarchand (Roger), capitaine, A. M., 1/1e régiment d'artillerie coloniale.

Bonnin (Georges), sergent-major, groupement léger aéroporté.

Borderon (Christian), adjudant, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.

Borner (Rudolf), caporal, 3/5e régiment étranger d'infanterie.

Briard (Marcel), sergent, 2/6e régiment de tirailleurs marocains.

Buonfils (Alexis-Césaire-Joseph-Antoine), lieutenant, I. M., 1er bataillon étranger de parachutistes.

Cadet (Claude), sergent, 1er tabor marocain.

Carrie (André), adjudant, 8e bataillon de parachutistes coloniaux.

Chanel (Jean-Baptiste), sergent, 7e bataillon de parachutistes coloniaux.

Chery (Henri), chef d'escadron, A. B. C., groupe mobile n° 1.

Chiaramonti (Edmond), I. M., 1e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.

Clementin (Bernard-Jean), lieutenant, I. M., 2e bataillon étranger de parachutistes.

Conche (Gilbert), lieutenant, génie, compagnie d'appui de la B. A. P. N.

Courbon, lieutenant, train, 71e compagnie de circulation routière.

De La Croix de Castries (Christian), colonel, A. B. C., G. M. 1.

Dahmane (Chériff), 2e classe, mle 1094, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

Dandelot (Bernard), maréchal des logis, 8e G. S. A. P.

Dankschat (Siegfried), 1re classe, 2e bataillon étranger de parachutistes.

Deleau (Pierre), sous-lieutenant (R.), A. B. C., 8e G. S. A. P.

Depuiset (Hubert), lieutenant, A. C., 111/1e régiment d'artillerie coloniale.

Desbordes de Cepoy (Jacques), capitaine, I. C., M. M. F./N. V. N.

Des Rieux de La Villoubert (Pierre-Marie-Joseph-Anne), lieutenant, 2e bataillon étranger de parachutistes.

Dewaele (Marcelle), A. F. A. T. de 3e catégorie, antenne chirurgicale avancée n° 1.

Dinh Van Ke, caporal, mle 763, 2e bataillon étranger de parachutistes.

Dodelier (Louis), colonel, A. B. C., 1re D. M. T.

Do Duy Chuc, caporal, mle 81826, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Ducournau (Paul), lieutenant-colonel, troupes aéroportées du Nord.

Durand (Louis), capitaine, génie, 19e compagnie.

Ehrhart (Charles), médecin lieutenant, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Elmenthaler (Egon), caporal, mle 59723, 2e bataillon étranger de parachutistes.

Espagnet (François), 1re classe, 3/5e régiment étranger d'infanterie.

Etcheverry (Jean-Paul), capitaine, I. M. E. M./G. M. I.

Felouah (Ahmed), 2e classe, mle 950, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

Ferreux (Marcel), sergent, 1e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.

Flores (Roger), lieutenant, I. C., 7e bataillon de parachutistes coloniaux.

Fluckinger (Herbert), caporal, 2e bataillon étranger de parachutistes.

Forr (Marcel), maréchal des logis chef, 1er régiment de chasseurs.

Fradet (Maurice), sergent, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.

Frat (Robert), lieutenant-colonel, I. C., secteur de Phuc Yen.

Gabei (Roger), maréchal des logis chef, 1er régiment de chasseurs.

Gamas (Jean-Claude-Jules), lieutenant, I. M., 1er bataillon étranger de parachutistes.

Germain (Gérard), lieutenant, A. M., 8e bataillon de parachutistes coloniaux.

Georgette du Buisson de la Boulaye (Charles-Régis-Marie-André), lieutenant, 2e bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs marocains.

Gilles (Jean), colonel, I. C., adjoint au général commandant les F. T. N. V.

Goldefy (Jacques), médecin capitaine, 2e bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs marocains.

Gorce (Pierre-Germain), lieutenant, I. M., 1er bataillon étranger de parachutistes.

Graziani (Paul), sergent, 1er bataillon du 1er régiment de tirailleurs marocains.

Gueguen (Emile), lieutenant, I. C., 8e bataillon de parachutistes coloniaux.

D'Haranguier de Quincerot (Marie-Joseph-Claude), lieutenant-colonel G. M. 1.

Hauser (Gérard), sergent-major, 2e bataillon étranger de parachutistes.

Herder (Egon), sergent, mle 57273, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Hettinger (Robert), adjudant-chef, G. A. C. (Afrique occidentale française.

Hoang Khac Luu, 2e classe, mle 81676, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Hoang Van Dam, sergent, mle 67166, 1er régiment de chasseurs.

Hoffmann (Heinz), caporal-chef, mle 44719, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Huss (Jean-Paul), lieutenant, A. B. C., 1er régiment de chasseurs.

Jacquet (Edouard), sergent, 1er bataillon du 11e régiment d'infanterie coloniale.

Jarrige (Jean-Antoine), lieutenant, I. M., 1e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.

Jeandel (Paul), sous-lieutenant, A. B. C., 1er régiment de chasseurs.

Job (André), sergent, 11/6e régiment de tirailleurs marocains.

Kieu Ngoc Ket, 1re classe, mle 646, 2e bataillon étranger de parachutistes.

Korter (Manfred), sergent, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Laborie (Robert), brigadier, mle 4122, 1er régiment de chasseurs.

Lahcen ben El Salah, sergent, mle 3168, 2e bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs marocains.

Le Borgne (Guy), capitaine, I. C., 8e bataillon de parachutistes coloniaux.

Lebourg (Serge), sergent, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.

Cette citation annule la citation à l'ordre n° 222 du 10 mars 1952.

Legendre (Jean-Louis), lieutenant-colonel, A. B. C., secteur autonome, R. C. 6.

Lemaire (Maurice), brigadier, G. A. C./A. O. F. Cette citation annule la citation à l'ordre n° 159 du 16 mars 1952.

Lemaire (Jacques-Gaston-Ernest), lieutenant, I. M., 2e bataillon étranger de parachutistes.

Lemercier (Jean), sergent, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

Lestage (Jean), brigadier-chef, mle 5251, 1er régiment de chasseurs.

Leonard (Paul-André), lieutenant, I. M., 3/6e régiment d'infanterie coloniale.

Lombardero-Suarez (Benigno), adjudant, 2e bataillon étranger de parachutistes.

Longeret (Georges-Jean-Marie-Adrien), lieutenant, I. M., 2e bataillon étranger de parachutistes.
Luccioni (Dominique), sergent, 1/6e régiment d'infanterie coloniale.
Lutz (Kurt), 1re classe, mle 72469, 2e bataillon étranger de parachutistes.
Maragi (André), capitaine, A. M., G. M., 64e régiment d'artillerie.
Marsilli (Pierre), sergent, 8e bataillon de parachutistes coloniaux.
Mary (Roland), lieutenant, A. M., 1/4e régiment d'artillerie coloniale.
Menard (Guy-Marie), capitaine, I. M., 1er bataillon étranger de parachutistes.
Mercier (Henri), sergent, 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Mergien (Albert-Aloyse-Valentin), capitaine, I. M., 2e bataillon étranger de parachutistes.
Moga (Camille), adjudant, 1er bataillon étranger de parachutistes.
Mohamed ben Assous, 2e classe, mle 4336, 2e bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs marocains.
Moktar ben Ali, sergent, mle 3387, 11/6e régiment de tirailleurs marocains.
Mohammed ben M'Barek ben Kaddour, sergent-chef, mle A. 8113/39, 1/1er régiment de tirailleurs marocains.
Mohamed ben Ghazouani, 2e classe, mle 4259, 2e bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs marocains.
Mohand ou Akka, moqqadem Aouel, mle 142, 1er tabor marocain.
Mohamed ben Larbi, 2e classe, mle 3513, 2e bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs marocains.
Mohamed ben Madjoub, caporal, mle 180, 111/1er régiment de tirailleurs marocains.
Muet (Claude), sergent, 1/1er régiment de tirailleurs marocains.
Muller (Gabriel), sergent-chef, 1e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Muller (Pierre), soldat de 2e classe, mle 76007, 2e bataillon étranger de parachutistes.
Multrier (Michel), lieutenant-colonel, A. M., G. M., 64e régiment d'artillerie.
Mustapha ben Ali, soldat de 2e classe, mle 3757, 2e bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs marocains.
Nguyen Thai Long, soldat de 2e classe, mle 84659, 1er bataillon étranger de parachutistes.
Nguyen Than Hung, caporal, mle 84660, 1er bataillon étranger de parachutistes.
Nguyen Van Sung, soldat de 2e classe, mle 84831, 1er bataillon étranger de parachutistes.
Norel (Jean), lieutenant, A. C., G. A. C./A. O. F.
Orsini (Jean), chef de bataillon, I. C., 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Oudot de Dainville (Jacques-Daniel-Marie-Adrien), capitaine, I. M., 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.
Paolacci (François), adjudant, 2/6e régiment de tirailleurs marocains.
Patri (Jean-Baptiste), sergent, 2e bataillon étranger de parachutistes.
Peletier (Georges), sergent, 1er bataillon étranger de parachutistes.
Peysselon (André), caporal-chef, 1er escadron du R. B. C. E. O.
Piana (Francesco), sergent, 1er bataillon étranger de parachutistes
Pichon (Elie-Auguste), capitaine, I. M., 3/5e régiment étranger d'infanterie.
Poli (Jean), sergent, 1/1er régiment de tirailleurs marocains.
Rebouh (Roger), sergent-chef, 1e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Rees (Raymond), caporal, mle 1160, 1e bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs marocains.
De Rocquigny du Fayel (Michel-Armand-Alexandre-Ignace), lieutenant-colonel, I. M., commandant les T. A. P. M.
Roqueplo (Henri), maréchal des logis chef, 1er régiment de chasseurs.
Schink (Ludwig), soldat de 2e classe, mle 74451, 1er bataillon étranger de parachutistes.
Secchi (Roméo), lieutenant, I. M. 3/5e régiment étranger d'infanterie.
Simon (René), sergent, 3/5e régiment étranger d'infanterie.
Souille (Christian), lieutenant, A. C., G. A. C/A. O. F.
Soufflet (Odon-Constant), lieutenant, I. M., 1er bataillon étranger de parachutistes
Sourowatzki (Bazille), brigadier-chef, 1re compagnie de quartier général détaché au 11/6e régiment de tirailleurs marocains.
Stil (Robert), adjudant-chef, 1/1er régiment de tirailleurs marocains.
Tahar ben Larbi, soldat de 2e classe, mle 4147, 2e bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs marocains.
Teuma (Georges), adjudant-chef, 1e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Thincsie (Jean), sergent, 1e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs marocains.
Thouvenin (Michel), lieutenant, I. C., R. B. C. E. O. Cette citation annule la citation à l'ordre n° 222 du 10 mars 1952.
Toffolo (Victor), maréchal des logis chef, 1er régiment de chasseurs.
Tran Van Luong, caporal, mle 47295, 1er bataillon étranger de parachutistes.
Vallauri (Jean-Jacques), sous-lieutenant (R.), 2e bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs marocains.
Vidal (Robert), colonel, I. C., mission militaire française près le gouvernement du Vietnam.
Villers-Moriame (Henri), l'eutenant, I. C., G. A. C./A. O. F. Cette citation annule la citation à l'ordre n° 418 du 10 mars 1952.
Vi Van Pit, mle 70436, 2e classe, 1er bataillon de parachutistes coloniaux. Cette citation annule la citation à l'ordre n° 639 du 10 mars 1952.
Wagnelo (André), soldat de 2e classe, 3/5e régiment étranger d'infanterie.
Weber (André), maréchal des logis-chef, 1/4e régiment d'artillerie coloniale. Cette citation annule la citation à l'ordre n° 159 du 10 mars 1952.
Westerhelweg (Karl), caporal-chef, 3/5e régiment étranger d'infanterie.
Ziemski (Zbigniew), sergent, mle 65023, 1er bataillon étranger de parachutistes.
Zogermitz (Franz), soldat de 2e classe, mle 73511, 2e bataillon étranger de parachutistes.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

A TITRE POSTHUME

Ahmed Ben Hammou Ben Lahcen, soldat de 2e classe, mle 1491/51, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs marocains.
Fornari (Angelo), soldat de 1re classe, 1re compagnie du 1/5e régiment étranger d'infanterie.
Laine (Gilbert-Victor-César), capitaine de réserve, 27e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Lajouanie (Yves-Louis-Marie-Joseph), lieutenant, 1e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Lienau (Hermann), soldat de 2e classe, 1/5e régiment étranger d'infanterie.
Sellam Ould Ali Ben Lahcen, soldat de 2e classe, mle 1895, Rabat 2555/51, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs marocains.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 novembre 1951: page 11764, 1re colonne, au lieu de: « Boutin (Jacques), lieutenant, B.F. O.N.U., 2e compagnie », lire: « Boutin (Jacques-Marie), lieutenant, B.F./O.N.U., 2e compagnie ».

Décret n° 52-670 du 11 juin 1952 modifiant le décret du 28 décembre 1923 portant attribution des directions de port.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat à la marine,

Vu le décret du 4 février 1891 portant organisation du service administratif des directions des mouvements des ports;

Vu le décret du 18 décembre 1909 portant réorganisation des services administratifs de la marine;

Vu le décret du 18 décembre 1923 portant attribution des directions de port,

Décrète:

Art. 1er. — Est substituée à l'expression « direction de port », dans le titre et le corps du décret du 28 décembre 1923 portant attribution des directions de port, l'expression « direction de port des ports militaires ».

Art. 2. — Sont modifiés comme suit:

L'article 1er: rayer les mots « le service d'incendie » et les remplacer par: « la sécurité du plan d'eau ».

L'article 4: rayer la ligne: « service d'incendie dans l'arsenal et ses annexes et en rade », et la remplacer par: « sécurité du plan d'eau ». Ajouter à la fin de cet article: « Sécurité des quais, darses et terre-plein les avoisinant ».

L'article 7: au deuxième alinéa, rayer: « et de marins pompiers ».

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1952. ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN,

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret n° 52-671 du 11 juin 1952 portant transformation d'emplois à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la guerre.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du secrétaire d'Etat au budget, du secrétaire d'Etat à la guerre et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi du 3 avril 1950 portant autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat, et notamment son article 1er;

Vu le décret n° 50-1211 du 29 septembre 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 3 avril 1950 susvisée,

Décrète:

Art. 1er. — Sont supprimés, à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la guerre, les emplois ci-après:

Trente-deux employés de bureau sur contrat;
Trois cent vingt et un auxiliaires de bureau;
Vingt-sept agents de bureau du cadre complémentaire;
Dix-sept auxiliaires de service;
Vingt-cinq ouvriers auxiliaires de 3e catégorie.

Art. 2. — Sont créés, à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la guerre, les emplois ci-après:

Quatre-vingt-dix adjoints administratifs;
Quarante sténodactylographes;
Deux cent cinquante agents de bureau;
Quarante-deux agents de service.

Art. 3. — Compte tenu des emplois d'agent de bureau créés à l'article précédent, l'effectif total des agents de bureau de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la guerre est fixé à cinq cent deux, dont cent vingt-cinq aides-commis.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la défense nationale, le secrétaire d'Etat à la guerre, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui aura effet du 1er janvier 1951.

Fait à Paris, le 11 juin 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
GUY PETIT.

Décret du 11 juin 1952 portant rappel à l'activité d'officiers en non-activité par suppression d'emploi.

Par décret en date du 11 juin 1952, sont rappelés à l'activité les officiers en non-activité par suppression d'emploi dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

(Pour compter du 1er juin 1952.)

M. le capitaine Rustenholz (Joseph-Paul).

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. le lieutenant Philip (Pierre-Louis-Jean).

Arme blindée et cavalerie.

(Pour compter du 1er juin 1952.)

M. le capitaine Hébrard (Pierre-Mansencol).

(Pour compter du 1er août 1952.)

M. le capitaine Malin (Henri).

Artillerie.

(Pour compter du 1er juin 1952.)

M. le capitaine Laudrin (Léon).

Train.

(Pour compter du 1er août 1952.)

M. le lieutenant Masse (Marcel-Stanislas-Louis).

Transmissions.

(Pour compter du 1er juin 1952.)

M. le lieutenant Ruche (Jean-Flavien-François).

Cadre des adjoints de chancellerie.

(Pour compter du 1er juin 1952.)

M. le capitaine Le Ridant (Vincent-Aimé-Marie).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. le lieutenant Desbois (Maurice).

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

(Pour compter du 1er juin 1952.)

M. le lieutenant Dadolle (Jean-Marie).

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. le capitaine Bertiaux (Paul-Joseph-Adolphe).

TROUPES COLONIALES

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. le capitaine Grisot (André-Gaston).

Décret du 11 juin 1952 portant acceptation d'offre de démission présentée par un officier d'active (troupes coloniales).

Par décret en date du 11 juin 1952, est acceptée l'offre de démission de son grade d'officier d'active présentée par M. le lieutenant Le Bars (Robert).

Cet officier est nommé dans les réserves de l'infanterie coloniale avec son grade et son ancienneté de grade pour compter de la date de sa radiation des contrôles de l'armée active.

Décret du 12 juin 1952 portant nomination dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 12 juin 1952, est nommé au grade de sous-lieutenant:

RÉSERVE

TROUPES METROPLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

M. le maréchal des logis chef Klein (François-André-Jean-Louis), classe 1945, E.V.D.G., recrutement de Montpellier.

Décret du 11 juin 1952 portant promotion d'officier de l'armée de l'air.

Par décret en date du 11 juin 1952, est promu, à titre définitif et à l'ancienneté, pour prendre rang du 1er juillet 1946, l'officier dont le nom suit:

ACTIVE

Corps des officiers de l'air.

CADRE NAVIGANT

Au grade de capitaine.

M. le lieutenant Le Blevec (Hervé-Charles).

Décret du 11 juin 1952 portant promotion d'un officier de l'armée de l'air en position de non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps.

Par décret en date du 11 juin 1952, est promu, à titre définitif à l'ancienneté hors des cadres, l'officier en non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps dont le nom suit:

ACTIVE

Corps des officiers de l'air.

CADRE NAVIGANT

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

M. le lieutenant Boillot (Yves-Georges-Marcel).

Décret du 11 juin 1952 portant promotions au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 11 juin 1952, sont promus au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air, pour prendre rang aux dates ci-après, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

I. — Corps des officiers de réserve de l'air.

A. — CADRE NAVIGANT

Rang du 16 décembre 1940.

M. Blasselle (Michel-Georges), né le 5 juillet 1914, C. M. 222.

Rang du 25 octobre 1942.

M. Crozat (Henri-Paul-Etienne), né le 11 mai 1915, C. M. 222.

Rang du 10 décembre 1942.

M. Chaussard (Jean), né le 24 avril 1915, C. M. 222.

Rang du 3 juillet 1943.

M. Castagnéde (André-Roger), né le 8 février 1914, C. M. 222.

Rang du 11 mai 1946.

M. Batut (André-Fernand-Charles), né le 5 septembre 1914, C. M. 222.

Rang du 1er février 1947.

M. Chauvin (Charles-Lucien-Jean-Gustave), né le 26 août 1915, C. M. 222.

Rang du 13 février 1947.

M. Kech (Philibert), né le 25 juillet 1917, C. M. 222.

Rang du 22 juin 1947.

M. Durand (Charles-Louis), né le 25 mai 1917, C. M. 222.

Rang du 18 décembre 1947.

M. Robineau (Paul-Jules-André), né le 31 juillet 1916, C. A. A. 217.

Rang du 1er octobre 1951.

M. Deduit (Alain-Serge), né le 26 juin 1925, C. M. 222.

Rang du 23 décembre 1951.

M. Champeaux (Lucien-Léon), né le 1er août 1916, C. M. 222.
M. Lewino (Walter-Edmond-Léonce), né le 18 janvier 1924, C. M. 222.

Rang du 23 mars 1952.

M. Daridan (Jean-Camille-François), né le 23 octobre 1924, C. M. 2 .
M. Vullierme (Henri-François), né le 16 novembre 1921, C. M. 222.

B. — CADRE SÉDENTAIRE

Rang du 11 juillet 1940.

M. Bezy (Jean-Pierre-Paul-Raymond), né le 27 mars 1902, C. M. 222.

Rang du 24 septembre 1940.

M. Tailleur (Raymond-Ernest-Victor), né le 2 février 1912, C. M. 222.

Rang du 15 mars 1942

M. Maingot (Denis-Raymond), né le 29 avril 1903, C. M. 222.

Rang du 10 octobre 1942.

M. Japy (André-Léon-Max), né le 11 juillet 1904, C. A. A. 217.

Rang du 28 octobre 1943.

M. Guéroult (Robert-Eugène-Joseph), né le 3 décembre 1906, C. M. 222.

Rang du 26 juin 1946.

M. London (André-Louis), né le 1er août 1917, C. M. 226.

Rang du 5 juillet 1947.

M. Seguier (Henri-Marie-Jacques), né le 19 avril 1912, C. M. 2 .

Rang du 4 septembre 1947.

M. Terrel-des-Chenes (Guy), né le 6 juillet 1908, C. M. 222.

Rang du 4 février 1948.

M. Pansieri (Aurèle-Maxime), né le 27 mars 1916, C. M. 222.

Rang du 17 mai 1948.

M. Sanson (Jean-René), né le 7 juillet 1907, C. M. 222.

Rang du 23 octobre 1948.

M. Olivereau (Pierre), né le 29 juin 1921, C. M. 222.

Rang du 1er octobre 1949.

M. Thevenet (Xavier-Louis-Paul), né le 15 novembre 1922, C. M. 222.

Rang du 29 septembre 1950.

M. Duprat (Henri-Jean-Antoine), né le 10 avril 1924, C. M. 222.
M. Palayret (Bernard-José-Lucien), né le 9 octobre 1924, C. A. A. 217.
M. Vigroux (Jean-Armand), né le 18 juin 1924, C. M. 222.

Rang du 26 avril 1951.

M. Pelletier (Yves-Adolphe-Gaston), né le 26 octobre 1907, C. M. 222.

Rang du 18 août 1951.

M. Roure (Etienne-Jean-Marie-Léon), né le 18 février 1908, C. M. 222.

Rang du 1er septembre 1951.

M. Dallongeville (Maurice-Victor), né le 10 janvier 1909, C. M. 222.

Rang du 21 septembre 1951.

M. Delattre (Christian-Lionel), né le 20 mars 1908, C. M. 222.

Rang du 2 décembre 1951.

M. Bertagne (Robert-Simon-Louis), né le 24 mars 1920, C. M. 222.

Rang du 8 décembre 1951.

M. Boudes (Léonce-Gabriel), né le 15 avril 1905, C. M. 222.
M. Prudhomme (André-Marie-Emile), né le 31 août 1923, C. M. 222.

Rang du 23 décembre 1951.

M. Beilin (André), né le 17 avril 1916, C. M. 222.
M. Hannequin (Pierre-Jean), né le 4 novembre 1920, C. M. 222.

II. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.

Rang du 18 janvier 1941.

M. Chevereau (Jacques-Louis-Marie), né le 31 mai 1914, C. M. 222.

Rang du 30 janvier 1941.

M. Miserey (Jacques-Pierre-Fernand), né le 6 décembre 1913, C. M. 222.

Rang du 25 juin 1946.

M. Broguet (Robert-Denis), né le 4 février 1912, C. M. 222.

Rang du 25 septembre 1946.

M. Milon (André), né le 5 avril 1910, C. M. 222.

Rang du 8 décembre 1951.

M. Boucheron (Pierre-Alexandre), né le 10 janvier 1903, C. M. 222.

III. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.

Rang du 28 juin 1942.

M. Joinville (André-Arthur), né le 9 février 1905, C. M. 222 (1).

Rang du 17 novembre 1943.

M. Loubinoux (Yvon-François-Julien), né le 5 mars 1900, C. M. 222.

Rang du 18 avril 1948.

M. Utzinger (Robert-Maurice), né le 9 février 1915, C. M. 222.

IV. — Officiers de réserve servant en situation d'activité.

CADRE NAVIGANT

Rang du 20 octobre 1951.

M. Margottin (Georges), né le 24 avril 1922, 3e R. A.

Rang du 8 décembre 1951.

CADRE SÉDENTAIRE

M. Ribeiro (André-René), né le 5 mars 1923, 1re R. A.

(1) Régularisation. Promotion qui annule et remplace celle prononcée antérieurement en faveur de l'intéressé.

Décret du 11 juin 1952 portant radiation des cadres de la réserve d'un officier retraité de l'armée de l'air, ayant satisfait à l'obligation de rester pendant une durée de cinq ans à la disposition du ministre.

Par décret en date du 11 juin 1952, est, sur sa demande, et en application de l'article 26 de la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres des réserves de l'armée de l'air, rayé des cadres du corps des officiers de réserve de l'armée de l'air à compter du 1er septembre 1951:

M. Quénée (Gilbert-Lucien), lieutenant-colonel, né le 20 novembre 1896, centre mobilisateur n° 221.

Décret du 12 juin 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 juin 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont nommés au grade de chevalier de la Légion d'honneur, à titre posthume, les déportés et internés de la Résistance dont les noms suivent:

Barray (Auguste), sous-lieutenant.
Bienvenu (Robert), sous-lieutenant.
Biratelle (Jean-Louis), lieutenant.
Bley (Jean), lieutenant.
Blondy (Georges), sous-lieutenant.
Blot (Henri), sous-lieutenant.
Bonelli (Pierre), sous-lieutenant.
Brisset (Eugène), capitaine.
Bussière (Gervais), sous-lieutenant
Cavallo (Adrienne), sous-lieutenant.
Cavallo (Maurice), sous-lieutenant
Cottereau (Renaud), sous-lieutenant.
Cropsal (Charles), sous-lieutenant.
Dru (Arlette), sous-lieutenant.
Faucher (Joseph), sous-lieutenant.
Gellis (Rolland), sous-lieutenant.
Harle (Edmond-Léon), sous-lieutenant. Cette nomination annule la concession de la médaille militaire, à titre posthume, attribuée par décret du 17 octobre 1946 (*Journal officiel* du 23 novembre 1946).
Hazard (Jean-Albert), sous-lieutenant.
Lacquit (Joseph), sous-lieutenant.
Leveque (Roger), sous-lieutenant.
Mandin, née Alphonse (Marie-Louise), sous-lieutenant.
Marchand (Alexandre-Louis-Marie), sous-lieutenant).
Martin (Antoine), sous-lieutenant.
Michel (Jean), sous-lieutenant.
Mirbeau (Clovis), sous-lieutenant.
Moine (Louis-Auguste), lieutenant.
Moine (René), sous-lieutenant.
Morantin (Auguste), sous-lieutenant.
Ninot (Alexandre), sous-lieutenant
Noirbusson (Abel), sous-lieutenant.
Parisot (René), sous-lieutenant. Cette nomination annule la concession de la médaille militaire attribuée, à titre posthume, par décret du 13 novembre 1947 (*Journal officiel* du 19 novembre 1947).
Poublanc (Alcide), sous-lieutenant.
Peronnet (Jean), sous-lieutenant.
Raymond (Félix), sous-lieutenant.
Steibel (André), sous-lieutenant.
Valleau (Arsène-Alexandre), sous-lieutenant.
Vanwymeersch (Paul - Louis - Alfred), sous-lieutenant.
Vautier (André-Charles), sous-lieutenant.
Vende (Calixte-Gustave-Edouard), sous-lieutenant.
Verjat (Antoine), sous-lieutenant.
Vincent (Roger), sous-lieutenant.

Ces nominations comportent:

1° L'attribution de la Croix de guerre avec palme, à titre posthume, mais elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits;

2° L'attribution de la médaille de la Résistance, à titre posthume (application des prescriptions de l'article 9 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948).

Aime (Emile), sous-lieutenant.
Autret (Joseph), sous-lieutenant.
Baillargeon René), lieutenant.
Ballon (Marcel), lieutenant.
Bonnet (Georges), sous-lieutenant.
Bonnevialle (Maurice), sous-lieutenant.
Bourgeois (Emile), capitaine.
Bretagne (Marcel), sous-lieutenant.
Champion (Daniel), sous-lieutenant.
Chauvin (Roger), sous-lieutenant.
Chevalier (Pierre), sous-lieutenant.
Chocat (Robert), sous-lieutenant.
Devouassoud (Pierre), sous-lieutenant.
Fructus (Raoul), sous-lieutenant.
Lecomte (Désiré), lieutenant.
Linet (Maurice), sous-lieutenant.
De Malezieu (Jean), lieutenant.
Maratrat (André), lieutenant.
Michel (Pierre-Louis), lieutenant.
Migault (Amédée), sous-lieutenant.
Morelle (Laurent), sous-lieutenant.
Nobili (François), Lieutenant.
Noyes (Robert), capitaine.
Petit (Michel), sous-lieutenant.
Pigrée (Marcel), sous-lieutenant.
Priolet (Charles-Just-Louis), lieutenant.
Richard (Louis-Jacques), capitaine.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme, à titre posthume, mais elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

Elles ne comportent pas l'attribution de la médaille de la Résistance, à titre posthume, les intéressés étant déjà titulaires de cette décoration.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 mai 1952: pages 5088 et 5089, colonnes 1 et 2, au lieu de: « Caubet (Hubert), lieutenant, 18e bataillon vietnamien », lire: « Caubet (Hubert-Maurice-Paul), lieutenant, 18e bataillon vietnamien »; au lieu de: « Dupouts (Jean-Louis), capitaine, 1/3e régiment de tirailleurs marocains », lire: « Dupouts (Léon-Louis), capitaine, 1/3e régiment de tirailleurs marocains »; au lieu de: « Ribadoux (Georges), lieutenant, 5/7e régiment de tirailleurs algériens », lire: « Ribadoux (Georges-Marc), lieutenant, 5/7e régiment de tirailleurs algériens »; au lieu de: « De Broucker (Jean), lieutenant, 3e régiment étranger d'infanterie », lire: « Debroucker (Jean-Raymond-Edmond-Henri), lieutenant, 3e régiment étranger d'infanterie »; au lieu de: « Barazer de Lannurien (Michel), lieutenant, 18e bataillon vietnamien », lire: « Barazer de Lannurien (Michel-Marie-Charles), lieutenant, 18e bataillon vietnamien »; au lieu de: « Bosshardt (François-Roger), lieutenant, groupe mobile n° 7 », lire: « Bosshardt (François-Roger-Ernest-Alfred), lieutenant, groupe mobile n° 7 »; au lieu de « Blouin (Bernard), lieutenant, I.M., 3e bataillon thaï », lire: « Blouin (Bernard-Louis), lieutenant, I.M., 3e bataillon thaï »; au lieu de: « Rageot (Henri), capitaine I.M., 2e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens », lire: « Rageot (Henri-Ernest-Emile), capitaine, I.M., 2e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens ».

Décret du 12 juin 1952 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 12 juin 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les déportés et internés de la résistance dont les noms suivent:

Baudoin (Maurice), sergent.
De Bazelaire de Lesseux (Hubert), 2e classe.
Bequet (Charles-Eugène), adjudant.
Beraud (Henri), adjudant.
Bohan (Joseph), sergent.
Caillat (Roland), 1re classe.
Caillon (Guy), 2e classe.
Carestia (Jean), adjudant.
Chomette (Paul), adjudant.
Creton (Charlotte), adjudant.
David (Jacques), sergent.
Debard (Camille), 2e classe.
Emond (Jean), adjudant-chef.
Ensuque (Paul), adjudant-chef.
Fontaine (André), sergent.
Gattegno (Benjamin), sergent.
Germouty (Roger), caporal.
Goth (Jean), sergent.
Griess (Chrétien), sergent.
Guerinel (Michel - François), 1re classe.
Labrosse (Jean), adjudant.
Labrosse (Jeanne), sergent.
Le Loir (Lucien), sergent.
Lhommel (Marcel), sergent.
Mallet (Ernest), sergent-chef.
Merigeault (Robert), 2e classe.
Meurisse (Jean-Paul), sergent.
Meynard (Marcel), sergent.
Million (Henri), 2e classe.
Nadaud (Pierre), adjudant-chef.
Paris (René), 2e classe.
Paul (Joseph), sergent.
Pavoille (André), 2e classe.
Raynaud (Jean-Ernest-Robert-Gabriel), sergent.
Santopietro (Jean), sergent.
Sibilia (Gaston-Henri), sergent.
Vaillère (Norbert-Victorin-Urbain), aspirant.
Vitron (Adolphe), 2e classe.
Vaechter (Martin), quartier - maître.

Ces concessions comportent:

1° L'attribution de la Croix de guerre avec palme, à titre posthume, mais elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits;

2° L'attribution de la médaille de la résistance, à titre posthume (application des prescriptions de l'article 9 de la loi n° 48-1251 du 8 août 1948).

Cabreux (Jean), adjudant.
Cabreux (Joseph), adjudant.
Grenier (Pierre-Henri), sergent.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme, à titre posthume, mais elle annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

Elles ne comportent pas l'attribution de la médaille de la résistance, à titre posthume, les intéressés étant déjà titulaires de cette décoration.

Décrets portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 août 1944: page S. 3e colonne, au lieu de « Mohamed ben Amar, tirailleur de 1re classe, mle 4194, du Ne régiment de tirailleurs marocains », lire: « Mohammed ben Ammar, tirailleur de 1re classe, mle 4194, du 3e régiment de tirailleurs marocains ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 août 1945, page G. 647, 3e colonne, au lieu de: « Berthout (Ernest), sergent, Ne régiment de tirailleurs », lire: « Bertout (Ernest), sergent, 3e régiment de tirailleurs algériens ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 octobre 1946, page G. 1545, 4re colonne, au lieu de: « Iturralde (Philippe), 2e classe, 151e régiment d'infanterie », lire : « Iturralde de Prez Crassier (Philippe-Pierre), 2e classe, 151e régiment d'infanterie ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 avril 1947, page G. 1711, 4re colonne, au lieu de: « Le Corroler, dit Morgan (Jean-Jacques), soldat de 2e classe de la 13e demi-brigade de légion étrangère », lire: « Le Corroller (Jean-Robert-Louis) dit Morgan (Jean-Jacques), soldat de 2e classe de la 13e demi-brigade de légion étrangère ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 mai 1948, page 4472, 1re colonne, au lieu de: « Duflot (Albert), mle 389, brigadier-chef, 2e régiment de cuirassiers », lire: « Duflot (Charles-Camille-Antoine), brigadier-chef, 2e régiment de cuirassiers ».

Délégation de signature.

Le ministre de la défense nationale,

Vu le règlement du 31 mai 1862;

Vu le décret validé du 6 avril 1942 relatif aux marchés passés au nom de l'Etat;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 14 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Le secrétaire général permanent de la défense nationale reçoit délégation permanente de signature du ministre de la défense nationale pour approuver tous marchés de fournitures, conventions, lettres de commande et avenants à ces marchés, conventions et lettres passés par les services français pour les armées alliées en France.

Art. 2. — Le chef de la mission centrale de liaison pour l'assistance aux armées alliées reçoit délégation dans les mêmes conditions et dans la limite globale de 100 millions de francs par affaires, sous condition que le projet de contrat ait reçu le visa du directeur du contrôle du département intéressé. En cas de refus de visa, l'approbation est réservée au secrétaire général permanent de la défense nationale, quel que soit le montant de la dépense.

Art. 3. — Le chef du bureau central des achats de la mission centrale de liaison pour l'assistance aux armées alliées reçoit délégation dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article 2, et dans la limite globale de 40 millions de francs par affaire.

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er mai 1952.

Fait à Paris, le 13 mai 1952.

R. PLEVEN.

Remises de débets.

Par arrêté du 14 mai 1952, sous réserve du versement préalable de la somme de 9.750 F, il est fait remise gracieuse à M. le capitaine en retraite Ganier (Charles), résidant à Tantonville (Meurthe-et-Moselle), 7, rue de Mirecourt, de la somme de 19.500 F, dont il est débiteur envers le Trésor, au titre d'un trop-payé de délégation de solde.

Par arrêté du 4 juin 1952, sous réserve d'un versement préalable de 152.668 F, il est fait remise gracieuse à M. Gronon (Henri), demeurant 6, rue de Montmorency, à Boulogne-sur-Seine, de la somme de 330.336 F restant due sur celle de 380.336 F, mise à sa charge à la suite de l'accident survenu le 8 mai 1945 à Paris.

Compte administratif du musée de l'armée pour l'exercice 1951.

Par arrêté interministériel en date du 28 mai 1952, le compte administratif du musée de l'armée pour l'exercice 1951 a été arrêté ainsi qu'il suit:

Compte de recettes: 52.118.047 F.
Compte de dépenses: 37.054.889 F.

Modification au règlement du service des prestations de la caisse nationale militaire de sécurité sociale.

Le ministre de la défense nationale, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 49-489 du 12 avril 1949 portant application aux militaires du régime de la sécurité sociale;

Vu le décret n° 49-993 du 20 juillet 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 7 de la loi du 12 avril 1949, et notamment l'article 6;

Vu le décret n° 49-1377 du 3 octobre 1949 fixant les modalités d'application de la loi du 12 avril 1949 et les textes subséquents;

Vu l'arrêté du 3 février 1950 approuvant les dispositions du règlement du service des prestations de la caisse nationale militaire de sécurité sociale et les arrêtés subséquents;

Sur proposition du conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 40 du règlement du service des prestations de la caisse nationale militaire de sécurité sociale est modifié ainsi qu'il suit:

« Les prestations sont attribuées pour une durée fixée par la caisse et qui peut être prolongée, par des décisions ultérieures jusqu'à la fin de la troisième année suivant la première constatation médicale de la maladie, par décision du conseil d'administration, notifiée à l'assuré par lettre recommandée avec avis de réception.

« Elles peuvent à tout moment être suspendues, réduites ou supprimées, si l'état du bénéficiaire le justifie. Toutefois, elle ne peuvent être que suspendues et non supprimées, quand l'amélioration de l'état de santé ne peut être, du point de vue médical, présumée consolidée.

« Après l'expiration du délai de trois ans prévu au présent article, la caisse peut, par décision prise par le conseil d'administration, accorder pour une durée fixée par elle, et qui peut être prolongée par décision ultérieure, les prestations en nature de l'assurance maladie pour l'affection ayant ouvert droit au bénéfice de l'assurance de la longue maladie, lorsque la continuation des soins est susceptible de permettre le maintien du sujet dans un état de santé compatible avec une activité professionnelle. L'assuré bénéficiaire, en application des dispositions ci-dessus rappelées, de l'assurance maladie, est soumis aux dispositions des chapitres II et III de la section V du présent règlement, relatives au droit de contrôle de la caisse et aux sanctions.

« Lorsqu'il y a interruption des prestations pendant moins d'un an, le délai de trois ans pendant lequel les prestations sont servies conserve comme point de départ la première constatation médicale de l'affection.

« Lorsque le service des prestations est interrompu pendant plus d'un an, l'assuré ou l'ayant droit peut, sous réserve que soient remplies à nouveau les conditions d'attribution des prestations, bénéficier de ces prestations pendant un nouveau délai de trois ans, s'il a fait constater, au moment de ladite interruption, la guérison apparente ou la fin de l'état de longue maladie, et s'il en a avisé la caisse dans les huit jours.

« La caisse doit accuser réception de l'avis de fin de longue maladie ou de guérison apparente dans un délai de huit jours suivant la réception de cet avis.

« Dans le cas où la caisse estime devoir contester du point de vue médical la guérison apparente ou la fin de l'état de longue maladie, attestée par le médecin traitant, elle doit faire procéder à un contrôle médical dans le délai de deux mois suivant l'interruption du service des prestations. Si la caisse ne provoque pas un contrôle médical dans ce délai, elle est considérée comme admettant la réalité de la guérison apparente ou de la fin de l'état de longue maladie ».

Art. 2. — Le directeur de la caisse nationale militaire de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 juin 1952.

Le ministre de la défense nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ PIERARD.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Dégagement des cadres d'officiers de l'armée de terre (active).

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le titre II de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 portant fixation du budget général (dépenses militaires) de l'exercice 1946;

Vu l'instruction n° 1165 CAB/MIL/GUE/P.K du 8 juin 1946, pour l'application des dispositions du titre II de ladite loi,

Arrête:

Art. 1er. — Les officiers dont les noms suivent, déjà bénéficiaires de l'article 12 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946, sont admis au bénéfice des articles visés ci-après de ladite loi.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au titre de l'article 7.

(A compter du 1er juillet 1952.)

M. le capitaine Girard (Antonin-François). — Commandant de la subdivision militaire de Marseille.

Artillerie.

Au titre de l'article 9.

(A compter du 1er juillet 1952.)

M. le chef d'escadron Congar (Robert-Frédéric-Marie). — Commandant de la subdivision militaire de Laon.

Au titre de l'article 7.

(A compter du 1er juillet 1952.)

M. le capitaine Frédéric-Moreau (Alain-Jacques). — Commandant de la subdivision militaire de Paris.
M. le capitaine Renard (Lucien). — Commandant de la subdivision militaire de Lille.

Génie.

CADRE DES ADJOINTS DU SERVICE DU MATÉRIEL

Au titre de l'article 7.

(A compter du 1er juillet 1952.)

M. le lieutenant Chuniaud (Pierre-Aurélien-François). — Commandant de la subdivision militaire de Lyon.

Matériel.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Au titre de l'article 7.

(A compter du 1er juillet 1952.)

M. le capitaine Revers (Marcel-Robert). — Directeur du service du matériel de la 9e région militaire à Marseille.
M. le lieutenant Brenière (Gervais-Marie-Joseph). — Directeur du service du matériel de la 7e région militaire à Dijon.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au titre de l'article 8.

(A compter du 1er octobre 1947 [régularisation].)

M. le lieutenant Glock (Tristan-Louis). — Commandant de la subdivision militaire de Châlons-sur-Marne.

Art. 2. — Les conditions dans lesquelles les officiers, dégagés des cadres au titre de l'article 7, recevront application de l'article 10 et, le cas échéant, de l'article 13 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946, feront l'objet de dispositions ultérieures.
De même, un arrêté ultérieur fixera les conditions d'application, aux officiers dégagés des cadres au titre des articles 7 et 8, des dispositions de l'article 11 de la loi susvisée.

Art. 3. — Les autorités, désignées en regard des noms des officiers dégagés des cadres, sont chargées de la notification du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juin 1952.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le chef de l'état-major particulier,
GL DE LA CHAPELLE.

Service des essences des armées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 avril 1952: page 4125, 2e colonne, métropole, agent de bureau de 3e classe, au lieu de: « Le Bourvellec (Jean-Baptiste) », lire: « Le Bourvellec (Baptiste) ».

Liste d'admission à l'école d'état-major en 1952 (14e promotion).

I. — Le nombre des officiers admis à l'école d'état-major à la suite du concours de 1952, a été fixé à 72 par décision ministérielle en date du 5 juin 1952.
En conséquence, les officiers dont les noms suivent, classés par arme et par ordre alphabétique, sont déclarés admis:

Gendarmerie.

MM. Lamontagne (François-Louis-Marie), lieutenant.
Lavernhe (Georges-Jean-Jacques), capitaine.

Infanterie.

MM. Amate (Albert-Joseph), capitaine.
Beaupin (Pierre-Valentin-Désiré), lieutenant.
Benoist d'Azy (Denys-Augustin-Marie-René), capitaine.
Biré (Jean-André-Alfred), capitaine.
de Cathelineau (Gérard-Pierre-Marie-Xavier), lieutenant.
Coquelle (Jean-Pierre), lieutenant.
Cordet (François-Henri-Auguste), lieutenant.
Couget (Georges), capitaine.
Denis (Robert-Emile-Albert), capitaine.
Deschard (Bernard-Georges-Marie), lieutenant.
Franceschini (Roch-Clément-Paul), capitaine.
de Grimouard (Pierre-Henri-Marie-Xavier), capitaine.
Lemaitre (Bernard-Jules-Roger), capitaine.
Loriaut (Roger), capitaine.
Louvier (Jean), capitaine.
Mahieu (Edmond-Charles-Louis), capitaine.
Mailly (Jean-Yves-Guy), capitaine.
Mouterde (Jacques-Marie-Louis-François), lieutenant.
Pourrut (André-Blaise-Vincent), capitaine.
Prost (Jean-Camille-Louis), capitaine.
Quarez (Jean-Alfred-Clément), capitaine.
Quilfen (Pierre-Louis), capitaine.
Schaub (Pierre-René), capitaine.
Schmidt (Maurice-Marcel), capitaine.
Sirvent (Jean), lieutenant.
Vaillant (Henri-Pierre-Constantin), capitaine.
Vernet (Pierre), capitaine.

Arme blindée.

MM. Ansoborlo (Jean-Denis-Pascal), capitaine.
de Barry (Jacques-Antoine), capitaine.
Bataille (Robert-Pierre-Marie), capitaine.
Bolle (Henri-Julien), capitaine.
Bouys (Jacques-Fernand), lieutenant.
Brossard de Corbigny (Marie-Joseph-Georges-Henri-Antonin), capitaine.
Dario (Pierre-Louis-Germain), capitaine.
Delorme (André-Jean-Marie-Jacques), capitaine.
Février (Charles-Marcel-Joseph), capitaine.
d'Humières (Henry-Marie-Roger), capitaine.
Lafay (Jacques-Marie-Jean), capitaine.
Lajouanie (Gérard-Emile), capitaine.
Lambert (Jean-Pierre), capitaine.
Levesque (Jérôme-Marie-Joachim), capitaine.
Petit (Henri-Prosper-Joseph), capitaine.
Pigeaud (Jacques-Louis-Lucien-Marie), capitaine.
Poirier-Coutansais (Pierre-Marie), capitaine.
Prévost (Bernard-Marie-Joseph), capitaine.
Ruols (Guy-Félix), lieutenant.
Schlagdenhauffen (Bernard-René), capitaine.
Tartinville (Guy-Arthur-Adolphe), capitaine.
Tonner (Jean-François), capitaine.

Artillerie.

MM. Jeandidier (Alexandre-Henri), capitaine.
Jouffrault (Frédéric-Marie-François), capitaine.

Train.

M. Liard (Raymond-Edgar-Marcel), lieutenant.

Génie.

MM. Bruschet (Alfred-Joseph-Léon), capitaine.
Gillot (André-Lucien-Hubert), lieutenant.
Pantalacci (Jean-Baptiste-Michel-Edouard), capitaine.
Patricot (Jean-Adolphe), capitaine.
Portères (Jacques-Gabriel), capitaine.

Infanterie coloniale.

MM. Alexandre (Charles-Louis), capitaine.
Bégué (Pierre-François-Léon), capitaine.
Blanchard (Edmond-Lucien), capitaine.
Bommier (Paul), capitaine.
Brixon (Pierre-Charles-Jean), capitaine.
Brochart (Marcel-Charles-William), lieutenant.
Camarty (Jean-Marie-René-Alphonse-Ernest), capitaine.
Cluseau (Darius), lieutenant.
Hubault (Jean-Pierre-Maurice), capitaine.
Le Henaff (Claude-Armand-Louis), capitaine.
Mantes (Louis-Jean-Ernest), capitaine.
Voisard (Jacques-Gaston-Roger), lieutenant.

Artillerie coloniale.

M. Patoureau (Hervé-Francisque-Savinien), lieutenant.

II. — Les médecins et intendants militaires dont les noms suivent sont désignés comme élèves titulaires à l'école d'état-major:

TROUPES MÉTROPOLITAINES

MM. Barthes (Louis-Michel), médecin-capitaine.
Genot (Edmond-Louis), intendant militaire adjoint.

TROUPES COLONIALES

M. Cleret (François-Marcel), médecin-capitaine.

III. — Ces officiers et fonctionnaires seront affectés à l'école d'état-major à la date du 10 juillet 1952. Ils seront mis en route par leur corps de manière à se présenter à l'école, 21, place Joffre, à Paris, le 10 juillet avant neuf heures.
Ils seront munis d'une feuille de déplacement 11 quater valable pour le trajet garnison d'origine-Paris (changement de résidence).

IV. — Ces officiers et fonctionnaires seront compris dans le travail d'avancement de 1952 au titre de leur ancien corps; les dossiers du personnel ne seront donc adressés au général commandant l'école supérieure de guerre et l'école d'état-major qu'après l'établissement de ce travail.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 13 juin 1952 portant application du tarif minimum des droits de douane d'importation à l'Autriche, au Pérou et à la Turquie.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget;
Vu l'article 15 du code des douanes,

Décrète:

Art. 1er. — Les produits originaires d'Autriche, du Pérou et de Turquie bénéficient du tarif minimum des droits de douane à l'importation dans la métropole, dans les départements français d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion et en Algérie.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des affaires étrangères, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française; il s'appliquera avec effet du 7 octobre 1951 aux produits du Pérou et avec effet du 17 octobre 1951 aux produits de Turquie; il entrera en vigueur à l'expiration des délais normaux de promulgation en ce qui concerne l'Autriche.

Fait à Paris, le 13 juin 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
TONY RÉVILLON.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Programme des concours pour l'emploi de contrôleur stagiaire des services extérieurs de la direction générale des douanes et droits indirects.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques, et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment son article 28;
Vu le décret n° 49-796 du 16 juin 1949 portant règlement d'administration publique pour la détermination des dispositions statutaires provisoires applicables aux fonctionnaires intégrés dans les corps des contrôleurs et contrôleurs principaux du ministère des finances et des affaires économiques;
Vu le décret n° 49-1239 du 13 septembre 1949 portant règlement d'administration publique et fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de l'Etat;
Vu les propositions du directeur général des douanes et droits indirects;
Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les programmes des épreuves à organiser pour le recrutement des contrôleurs stagiaires des services extérieurs de la direction générale des douanes et droits indirects sont fixés aux titres Ier et II ci-après.

Les épreuves écrites et orales sont notées de 0 à 20. Sont éliminés de plein droit les candidats dont l'une quelconque des notes obtenues aux épreuves écrites obligatoires est, avant l'application du coefficient, inférieure à 6.
En ce qui concerne les épreuves facultatives, prévues à l'article 5 ci-après, sont seuls retenus les points au-dessus de 10, avant l'application du coefficient.

TITRE Ier

Concours ouvert aux candidats justifiant de certains diplômes.

Art. 2. — Ce concours comporte les épreuves écrites et orales suivantes:

I. — ÉPREUVES ÉCRITES

Epreuve n° 1 (durée: trois heures; coefficient: 8). — Composition française sur un sujet d'ordre général.
Epreuve n° 2 (durée: deux heures; coefficient: 3). — Note sur une question d'économie politique.
Epreuve n° 3 (durée: deux heures; coefficient: 3). — Problèmes de mathématiques.
Epreuve n° 4 (durée: deux heures; coefficient: 2). — Note sur une question de géographie économique.
Epreuve n° 5 (durée: une heure et demie; coefficient: 2). — Etablissement d'un tableau manuscrit comportant des opérations simples de calcul.

II. — ÉPREUVES ORALES

Trois épreuves orales durant chacune dix minutes environ, savoir:

1° Un exposé devant le jury résumant, après une courte préparation, un texte d'ordre général suivi d'une conversation sur le sujet traité (coefficient 4);
2° Une interrogation sur l'organisation constitutionnelle, administrative et judiciaire de la France ou sur la législation financière (coefficient 3);
3° Au choix du candidat (coefficient 2):
Traduction d'un texte en langue allemande ou anglaise ou espagnole ou italienne ou arabe suivie d'une courte conversation;
Interrogation sur le droit commercial ou maritime.

Art. 3. — Les sujets des épreuves écrites sont tirés du programme ci-après:

1° *Economie politique.*

Objet de l'économie politique:
La production des richesses. — Facteurs de la production. Modes de production. Les diverses formes d'entreprises. Le phénomène de la concentration.
L'organisation économique de la production: libéralisme et dirigisme.

La circulation de la richesse. — Echange et valeur d'échange. Troc, achat, vente. Loi de l'offre et de la demande. La monnaie et le crédit. Définition et rôle. Différentes formes. Les établissements bancaires. Les grandes doctrines de la monnaie et du crédit.

L'activité commerciale. — Le commerce en général. Le commerce international. Utilité. Obstacles. Les changes et le commerce extérieur.

2° *Mathématiques.*

a) Arithmétique.

Divisibilité. Nombres premiers. Plus petit commun multiple et plus grand commun diviseur. Fractions. Rapports et proportions. Partages proportionnels. Règle de trois, d'intérêt, d'escompte.
Système métrique (mesures de longueur, de surface, de volume, de capacité, de poids, de monnaies).

b) Algèbre.

Nombres algébriques. Monômes et polynômes. Identités remarquables.
Résolution algébrique d'une équation numérique du premier degré à une inconnue, d'un système de deux équations numériques du premier degré à deux inconnues.
Résolution d'équations du second degré à une inconnue, à coefficients numériques.

c) Géométrie.

Triangles. Cas d'égalité et de similitude. Relations métriques dans un triangle rectangle et dans un triangle quelconque.
Unités d'aire et aire de rectangle. Aires du triangle, du trapèze, Aire des polygones.
Aire d'un cercle, aire d'un secteur, d'un segment de cercle.
Surface latérale et volume du prisme droit et de la pyramide régulière.
Surfaces et volumes du cylindre et du cône.

3° *Géographie économique.*

I. — La France et l'Union française.

1° L'agriculture:
Productions et cultures végétales: cultures alimentaires, arborescentes et industrielles.
Productions animales. — Pêches et pêcheries.

2° L'industrie:
Industries dérivées du règne minéral, végétal et animal.

3° Le commerce:

Voies de communication: routes, voies ferrées, voies navigables. Principaux ports et lignes de navigation maritimes et aériennes.

Commerce extérieur: importations et exportations, pays européens et extra-européens en relations commerciales avec la France.

Rapports commerciaux de la France d'outre-mer avec la métropole.

Principales productions de la France d'outre-mer.

II. — Les principaux pays étrangers.

Grande-Bretagne, Etats-Unis d'Amérique, Belgique et Pays-Bas, Suisse, Allemagne, Italie, U. R. S. S., Chine et Japon.

Situation géographique.

Productions naturelles et industrielles des règnes minéral, végétal et animal.

Objet de leur commerce extérieur. Territoires placés sous leur dépendance. Principaux ports et marchés. Grands entrepôts.

Voies de communication avec les autres pays et, notamment avec la France.

Art. 4. — Les sujets des épreuves orales d'organisation constitutionnelle, administrative et judiciaire de la France, de législation financière et de droit commercial ou maritime sont tirés du programme ci-après:

a) *Organisation constitutionnelle, administrative et judiciaire de la France.*

La Constitution: définition. La constitution de 1946.

Le pouvoir législatif et le pouvoir central: organisation, attributions et rapports.

Les grands services publics de l'Etat. Les administrations centrales.

Les unités administratives départementales et communales.

L'organisation judiciaire de la France.

Les différents tribunaux: tribunaux judiciaires et tribunaux administratifs.

Principe de la séparation des autorités administrative et judiciaire. Conflits.

b) *Législation financière.*

Notions sommaires sur l'organisation des finances publiques.

Budget de l'Etat (recettes et dépenses). Préparation et publication. Douzièmes provisoires. Crédits supplémentaires.

Ordonnateurs et comptables. Cour des comptes.

Notions très générales sur les différents impôts. Les droits de douane: leur caractère, leur objet, leur but.

Organisation et attributions du ministère des finances et des divers services financiers.

c) *Droit commercial*

Actes de commerce et commerçants.

Sociétés: sociétés par intérêt, sociétés par actions, sociétés de nature spéciale.

Effets de commerce. Opérations de banque.

Contrats commerciaux; vente commerciale, gage, warrants; magasins généraux; commissions, contrats de transport.

Valeurs mobilières; opérations de bourse.

Faillite; liquidation judiciaire.

d) *Droit maritime.*

Des navires. Propriétaires. Armateurs. Capitaines (droits et devoirs). Livre de bord.

Affrètement des navires; chartes-parties, connaissements, manifestes. Vente des navires. Nationalité des navires. Mutation en douane.

TITRE II

Concours réservé aux candidats occupant déjà un emploi dans les services de la direction générale des douanes et droits indirects.

Art. 5. — Ce concours comporte les épreuves écrites et orales suivantes:

I. — Epreuves écrites

Epreuve n° 1 (durée: trois heures; coefficient: 6). — Composition française sur un sujet d'ordre général.

Epreuve n° 2 (durée deux heures; coefficient: 3). — Note portant sur l'organisation constitutionnelle, administrative et judiciaire de la France.

Epreuve n° 3 (durée: trois heures; coefficient: 5). — Questions portant sur le règlement général des douanes, les régimes douaniers suspensifs, la réglementation du contrôle du commerce extérieur et des changes, l'organisation générale et le fonctionnement du service des douanes, le contentieux des douanes, la comptabilité des douanes, la statistique du commerce extérieur de la France.

Epreuve n° 4. — Epreuve facultative (coefficient 2).

Au choix du candidat:

Epreuve unique de langue vivante (allemande, anglaise, espagnole, italienne ou arabe) consistant en une version effectuée sans l'aide d'un dictionnaire. Durée: une heure.

Ou:

Epreuve de dactylographie. Durée: trente minutes.

II. — Epreuves orales

Deux interrogations orales de chacune quinze minutes environ.

1° Une interrogation sur une question tirée du programme de l'épreuve écrite n° 3 (coefficient: 3).

2° Une interrogation de géographie économique (coefficient: 3).

Art. 6. — Les épreuves écrites et interrogations orales porteront sur des matières tirées du programme ci-après:

Règlement général des douanes.

Principes généraux relatifs aux droits de douane. Uniformité et fixité de l'impôt. Etablissement des tarifs douaniers. Pluralité de tarifs. Publication des règlements généraux.

Conventions commerciales. Promulgation et mise en vigueur des actes législatifs et réglementaires. Changements au tarifs. Restrictions aux importations et aux exportations. Origine et provenance des marchandises. Valeur et espèce des marchandises.

La déclaration en détail et la vérification des marchandises.

Recours au comité supérieur du tarif

Droits de sortie.

Réglementation relative aux marques: protection des marques de fabrique et de commerce.

Dispositions concernant les indications d'origine.

Régimes douaniers suspensifs

Entrepôt: objet, règles générales, entrepôt réel, entrepôt spécial, entrepôt fictif.

Transit: objet, règles générales, transit ordinaire, transit international par fer, par eau et par route.

Admissions temporaires: objet, règles générales, métaux, sucres.

Réglementation du contrôle du commerce extérieur et des changes.

Commerce extérieur. — Généralités. Prohibitions d'entrée. Prohibitions de sortie. Délivrance et utilisation des documents autorisant l'importation ou l'exportation des marchandises. Rôle du service.

Contrôle des changes. — Généralités. Marchandises (licences et engagements de change. Rôle du service). Voyageurs (transferts de capitaux). Autorisations. Tolérance. Rôle du service.

Organisation générale et fonctionnement du service des douanes.

Services centraux de la direction générale des douanes. Divisions. Bureaux. Conseil d'administration.

Services extérieurs des douanes. Directions, inspections, buraux, brigades, établissement des bureaux de douane.

Statut du personnel. Recrutement, avancement, discipline, garanties, immunités, obligations et interdictions.

Rôles respectifs du service des bureaux et du service des brigades.

Attributions des divers agents des bureaux et des brigades.

Organisation générale de la surveillance sur les frontières de terre et les côtes. Service national de la répression des fraudes douanières.

Visite des voyageurs et de leurs bagages.

Heures légales de travail.

Travail rémunéré.

Contentieux des douanes.

Délits et contraventions de douane; notions générales, classification des principaux délits et contraventions.

Infractions à la réglementation des changes.

Peines prévues en matière de douane: amende, confiscation, emprisonnement, privation de certains droits, condamnations aux frais. Notions générales sur chacune de ces peines. Contrainte par corps.

Compétence en matière de douane, compétence des juges de paix; des tribunaux civils, des tribunaux correctionnels, des cours d'appel, de la cour de cassation.

Constatation et poursuite des infractions. Procès-verbaux de saisie et de constat. Recherches dans les écritures. Article 215 du code des douanes. Information judiciaire et citation directe. Contrainte.

Transactions et soumissions contentieuses.

Répartition du produit des amendes et confiscations en matière de douane et de réglementation des changes.

Comptabilité des douanes.

I. — Dépenses.

Liquidation, ordonnancement et payement des dépenses: notions générales.

Attributions des directeurs des douanes en matière de payement des dépenses. Rôle des receveurs en matière de payement de dépenses.

Mandats, chèques sur le Trésor public et ordres de payement.

II. — Recettes.

Liquidation des droits. Différents modes d'acquittement des droits. Crédit de droits et crédit d'enlèvement. Cautions. Procurations.

III. — Responsabilité des comptables (en matière de payement de dépenses et de recouvrement des droits).

Cautionnement. Garantie du Trésor sur les biens des comptables.

IV. — Tenue des écritures comptables.

Notions sommaires sur les différents comptes particuliers

Opérations de nature budgétaire et opérations de trésorerie.

Différents registres élémentaires et auxiliaires servis dans une recette; tenue de ces registres.

Arrêté mensuel des écritures comptables (bordereau C. 6).

V. — Caisse.

Constitution des caisses. Valeur de caisse. Versement de fonds, fonds de subvention.

Statistique du commerce extérieur de la France.

But et utilité de la statistique. Commerce général et commerce spécial. Valeur statistique.
Organisation et fonctionnement du service de la statistique. Principaux documents publiés.

Organisation constitutionnelle, administrative et judiciaire de la France.

Même programme qu'à l'article 4 ci-dessus.

Géographie économique.

Même programme qu'à l'article 3 ci-dessus

Art. 7. — Indépendamment des notes obtenues aux épreuves écrites et orales, il est attribué à chaque candidat une note variant de 0 à 20, pour tenir compte de ses aptitudes et de sa valeur professionnelle. Cette note est affectée du coefficient 2.

Art. 8. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juin 1952

Le président du conseil des ministres,
ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI VRISSOU.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
DÉSIRÉ ARNAUD.

Rétablissement des droits de douane d'importation applicables aux matières colorantes organiques.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'industrie et du commerce, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1947 portant modification du tarif des droits de douane d'importation et les textes subséquents qui l'ont modifié ou complété;
Vu le code des douanes, et notamment les articles 9 et 25,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont rétablis les droits de douane d'importation applicables aux matières colorantes organiques reprises aux numéros 591 et 592 du tarif des droits de douane d'importation, sous réserve des dispositions ci-après.

Art. 2. — Demeurent provisoirement suspendus les droits de douane d'importation applicables aux matières colorantes homogènes figurant sur la liste annexée au présent arrêté, importées dans des conditions qui seront fixées dans un avis aux importateurs.

Art. 3. — Les dispositions de l'article 2 seront applicables jusqu'au 31 décembre 1952.

Art. 4. — Continueront à bénéficier de la suspension des droits de douane d'importation, les marchandises visées à l'article 1er, que l'on justifiera, dans les conditions fixées par l'article 25 du code des douanes, avoir été expédiées directement à destination du territoire d'importation avant la date d'insertion du présent arrêté au *Journal officiel* et qui seront déclarées pour la consommation sans avoir été placées en entrepôt ou constituées en dépôt.

Art. 5. — Le directeur général des douanes et droits indirects et le directeur des industries chimiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 1952.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Pour le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et par délégation:
Le conseiller technique,
IVAN-MATHIEU LABRY.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN MOREAU.

Liste des matières colorantes organiques susceptibles d'être admises au bénéfice de l'exonération des droits de douane.

NUMÉROS du tarif douanier.	DÉSIGNATION DES PRODUITS
	Matières colorantes organiques (dérivées du goudron de houille et autres), contenant 50 p. 100 et moins d'eau:
Ex. 591 C	— Matières colorantes azoïques:
	— — Monoazoïques:
	— — — Dérivés de la safranine et colorants monoazoïques pigmentaires insolubles pour laques:
	— — — — Rouge stantone 250 MBS.
	— — — — Jaune irgaplast GL.
	— — — Autres:
	— — — — Rose novochrome brillant BW et SBW.
	— — — — Bordeaux irgaplaste 3 B.
	— — — — Azorubinol 6 B.
	— — — — Bordeaux novochrome brillant BR.
	— — — — Orangé rosanthrène R
	— — — — Orangé diazamine R.
	— — — — Orangé diazophényle R.
	— — — — Jaune palatin solide E L N.
	— — — — Jaune néolane BE.
	— — — — Jaune néolane 8 G. E.
	— — — — Jaune vitrolane R. E.
	— — — — Vert néolane 8 G.
	— — — — Ecarlate diazamine lumière G L.
	— — Polyazoïques:
	— — — Autres:
	— — — — Rubinol cuprofix pour impression BL.
	— — — — Violet cuprofix pour impression 2 BL.
	— — — — Rouge cuprofix pour impression 10 BL
	— — — — Benzo rouge solide au cuivre 2 GL.
	— — — — Benzo vert brillant solide GL.
	— — — — Bleu sirius lumière 3 RL.
	— — — — Bleu chlorantine lumière 10 GL.
	— — — — Bleu solar 5 GL.
	— — — — Bleu visco feulon 5 GL.
	— — — — Bleu solophényle 10 GL.
	— — — — Bleu diazo solide 6 GW conc.
	— — — — Bleu sirius lumière F3 R.
	— — — — Bleu chlorantine lumière 3 RLL.
	— — — — Bordeaux chlorantine lumière BLL.
	— — — — Bordeaux néocupran BLL.
	— — — — Brun violet coprantine BL.
	— — — — Brun chlorantine lumière 8 RLL.
	— — — — Brun néocupran 8 RLL.
	— — — — Diazo bleu brillant BBLA.
	— — — — Diazo vert 3 G.
	— — — — Ecarlate acide lumière GL.
	— — — — Jaune coprantine GRLL.
	— — — — Diazo vert lumière GFL.
	— — — — Olive chlorantine lumière GLL.
	— — — — Olive néocupran GLL.
	— — — — Orangé diazamine lumière RL.
	— — — — Orangé sirius lumière F3 G.
	— — — — Rouge chloranline lumière 5 BRL.
	— — — — Vert sirius lumière BB.
	— — — — Vert sirius lumière BL.
	— — — — Vert chlorantine lumière BLL.
	— — — — Vert solophényle BL conc.
	— — — — Vert solar bL.
	— — — — Vert visco foulon BL.
	— — — — Vert Sirius lumière CL.
	— — — — Vert chlorantine lumière CLL.
	— — — — Vert chlorantine lumière 5BLL.
	— — — — Vert diazo solide GL.
	— — — — Vert diazo chlorazol BD.
	— — — — Violet orazol 3 R.
	— — — — Gris chlorantine lumière GLL.
	— — — — Ecarlate chlorantine lumière RNLL.
	— — — — Bleu solar F.
	— — — — Bleu pur lumicrease 4 GL.
	— — — — Jaune solar rongeable G.
	— — — — Vert chloramine brillant BN.
	— — — — Bleu chloramine nouveau 5 B.
	— — — — Orangé novochrome brillant GW.
	— — — — Xantine au chrome solide 2 R.
	— — — — Orangé novochrome brillant 4RN.
	— — — — Brun novochrome solide foncé AG2N et GL.
	— — — — Ecarlate novochrome solide R.
	— — — — Rouge novochrome brillant R.
	— — — — Rouge novochrome solide RR.
	— — — — Bordeaux novochrome brillant G.
	— — — — Vert novochrome brillant G.
	— — — — Vert novochrome brillant FB.
	— — — — Gris novochrome solide N.
	— — — — Noir novochrome solide GWN.

NUMÉROS du tarif douanier	DÉSIGNATION DES PRODUITS
Ex. 591 C (suite).	— — Mélanges d'un sel de diazonium stabilisé et d'un copulant destinés à la production sur fibre de composés azoïques insolubles:
	— — — Bleu marine rapidogène BD.
	— — — Bleu marine rapidogène R.
	— — — Bleu marine ronagène R.
	— — — Bleu marine rapidazol G.
	— — — Bleu rapidogène R.
	— — — Bleu rapide solide 2GH.
	— — — Bordeaux rapidogène BB.
	— — — Brun rapidogène IB.
	— — — Brun rapidogène IBR.
	— — — Brun rapidogène IRRS.
	— — — Brun rapide solide IBH.
	— — — Brun rapide solide 13RH.
	— — — Ecarlate ronagène HL.
	— — — Noir rapidazol R.
	— — — Noir rapidogène 3G.
	— — — Noir rapidogène IT.
	— — — Rose rapidogène brillant B.
	— — — Rouge rapidogène IGG.
	— — — Vert rapidogène B.
	— — — Violet rapidogène B.
	— — — Violet ronagène B.
	— — — Violet rouge rapidogène RR.
Ex. 591 D	— Matières colorantes dérivées du stilbène:
	— — Diazo jaune lumière 2G.
	— — Jaune diazo solide 3GLL.
Ex. 591 H	— Matières colorantes dérivées de la quinone imine:
	— — Indophénol, oxazines, thiazines (bleu de méthylène, etc.):
	— — — Bleu solamine lumière FFGL, FF3GL, FF2GL.
	— — — Bleu remastral FFGL, FF3GL, FFRL, FF2GL.
	— — — Chromazurine G.
	— — — Chromazurine nouvelle HB, nouvelle BR, EN, DN.
	— — — Héliotrope moderne DH.
	— — — Violet moderne N.
	— — — Ultra violet MON.
	— — — Prune pure.
	— — — Ultra cyanine 2R.
	— — — Gallo viridine GA.
	— — — Vert moderne N.
	— — — Ultra vert DN.
	— — — Chromochlorine G.
	— — — Bleu moderne CVI.
	— — — Gris moderne RGN.
	— — — Noir moderne N et ND.
	— — Azines autres, safranines, enrhodines, rosindulines:
	— — — Rouge rhoduline brillant B.
	— — — Bleu benzyle solide 3 GL.
Ex. 591 I	— Matières colorantes dérivées du xanthène:
	— — Pyronines, rhodamines, sulforhodamines, violamines:
	— — — Bleu irgaplast sol. brillant BL.
	— — Phtaléines résorciniques (fluorescéines, éosines, érythrosines, phloxines, cyanosines, galéines, céruléines):
	— — — Chromorhodine BB et BN.
	— — — Violet brillant au chrome 4 B.
	— — — Céruléine SIC.
	— — — Ultrarhodine B.
	— — — Vert luxine au chrome S.
Ex. 591 J	— Phtalocyanines et leurs complexes métalliques, leurs dérivés sulfonés:
	— — Bleu héliogène B.
	— — Bleu héliogène G.
	— — Bleu graphtol solide BL poudre.
	— — Bleu oralithe BLL conc.
	— — Bleu monastral solide BS.
	— — Bleu monastral solide GS.
	— — Bleu irgalithe brillant solide BL.
	— — Bleu monastral B, Bt-172 D.
	— — Bleu ramapo BP 173 D.
	— — Bleu monastral G, Bt 198 H.
	— — Bleu pocono BP 243 D.
	— — Bleu phtalocyanine pur.
	— — Bleu alcian 8 GS.
	— — Bleu turquoise lurantine lumière GL.
	— — Bleu turquoise chlorantine lumière GLL.
	— — Bleu turquoise solophényle GL.
	— — Vert héliogène G.
	— — Vert siegle 760.
	— — Vert monastral solide GS.
	— — Vert monastral GT 486 D.
	— — Vert ramapo GP 501 D.
	— — Vert or YT 561 N.
	— — Vert phtalocyanine.
	— — Bleu turquoise solar GLL.
	— — Bleu brillant phtalogène F3G.
Ex. 591 J (suite).	— — Bleu stantone 491 MBS.
	— — Vert stantone 510 MBS.
	— — Vert stantone 502 MBS.
	— — Vert phtalocyanine GWD.
Ex. 591 K	— Matières colorantes dérivées du di- et du triphénylméthane:
	— — Bleu isamine B.
	— — Bleu isamine 6B.
	— — Bleu victoria 4R.
	— — Bleu brillant pour laine FFR extra.
	— — Bleu ciel brillant 8G.
	— — Bleu brillant direct 8B.
Ex. 591 L	— Matières colorantes dérivées de l'acridine et de la quinoléine:
	— — Astraphloxine FF extra.
	— — Astraviolet FN extra.
	— — Astracyanine B extra conc.
	— — Bleu astrazon B.
	— — Jaune astrazon 5 G.
	— — Orangé astrazon R.
	— — Rose astrazon FG.
	— — Rose astrazon 6 B.
Ex. 591 M	— Matières colorantes oxyquinoniques et anthraquinoniques autres que les colorants de cuve:
	— — Alizarine astrol B.
	— — Alizarine rubinol R.
	— — Alizarine rubinol 3 G.
	— — Alizarine uranol R.
	— — Alizarine viridine FF.
	— — Alizarine cyclamine R.
	— — Bleu d'alizarine brillant foulon BL.
	— — Bleu d'alizarine brillant foulon G.
	— — Celestol Solway BS.
	— — Gris d'alizarine lumière BBLW.
	— — Rouge brillant d'alizarine lumière B.
	— — Rouge supracène BBT.
	— — Bleu d'alizarine lumière 3 G.
	— — Brun d'alizarine lumière BL.
	— — Gris d'alizarine lumière L.
	— — Rouge d'alizarine lumière R.
	— — Rubinol Solway RS.
	— — Rubino d'alizarine R.
	— — Rubino d'alizarine 3 G.
	— — Vert d'alizarine au chrome V.
	— — Vert polaire B.
	— — Bleu celliton solide FFB.
	— — Bleu celliton solide FFR.
	— — Bleu celliton solide FR.
	— — Bleu serisol brillant BG.
	— — Bleu cibacète 5 G.
	— — Bleu saphir cibacète 4 G.
	— — Bleu sélacyl direct 4 GS.
	— — Vert celliton solide FFG.
	— — Vert cibacète 4 G.
	— — Héliorubis solide 3 BL.
	— — Héliorubis solide 4 BL.
	— — Héliorubis solide 6 BL.
	— — Jaune luxine au chrome 5 G.
Ex. 591 O	— Matières colorantes teignant à la cuve, non dénommées ni comprises ailleurs:
	— — Dérivés de l'anthraquinone:
	— — — Bleu indanthrène 5 G.
	— — — Bleu cibanone 3 G.
	— — — Bleu cibanone 3 GF.
	— — — Bleu cibanone B2 G.
	— — — Bleu indanthrène 3 GF.
	— — — Bleu indanthrène 5 RX.
	— — — Bleu indanthrène pour impression HFG.
	— — — Bleu marine indanthrène BF.
	— — — Bleu turquoise indanthrène 3 GK.
	— — — Bordeaux indanthrène B.
	— — — Brun rouge indanthrène 5 RF.
	— — — Brun rouge indanthrène R.
	— — — Brun indanthrène 3 GT.
	— — — Brun cibanone 3 B.
	— — — Brun rouge cibanone R.
	— — — Brun foncé caledon 2 G.
	— — — Brun foncé caledon 6 R.
	— — — Corinthe indanthrène RK.
	— — — Ecarlate indanthrène brillant RK.
	— — — Ecarlate indanthrène brillant RK.
	— — — Ecarlate indanthrène brillant FR sup.
	— — — Ecarlate indanthrène F3 G sup.
	— — — Ecarlate indanthrène R.
	— — — Jaune indanthrène 3 GF.
	— — — Jaune indanthrène 2 FRK.
	— — — Jaune indanthrène 6 GD.
	— — — Jaune indanthrène 3 RT.
	— — — Jaune cibanone 3 RF.
	— — — Jaune indanthrène 7 GK
	— — — Gris indanthrène BG.
	— — — Gris indanthrène MG.
	— — — Gris cibanone BG.

NUMEROS du tarif douanier.	DÉSIGNATION DES PRODUITS
Ex. 591 O (*suite*),	— — — Noir direct indanthrène RB. — — — Orangé indanthrène RRTS. — — — Orangé caledon RRTS. — — — Orangé or cibanone 2 R. — — — Orangé indanthrène 7 RK. — — — Orangé indanthrène 4 R. — — — Orangé cibanone 6 R. — — — Orangé cibanone 8 R. — — — Orangé indanthrène brillant GK. — — — Orangé indanthrène brillant RK. — — — Orangé caledon brillant 4 R. — — — Orangé cibanone brillant RK. — — — Orangé cibanone brillant GK. — — — Or orangé ponsol 4 R. — — — Or orangé ponsol 2 RTK. — — — Orangé ponsol brillant RK. — — — Rose indanthrène brillant BBL. — — — Rose indanthrène brillant 3 B. — — — Rose ciba brillant 2 B. — — — Rouge indanthrène 5 GK. — — — Rouge cibanone 4 B. — — — Rouge cibanone 2 B. — — — Rouge cibanone G. — — — Rouge indanthrène FBB. — — — Rouge cibanone FBB. — — — Rouge chlorine tinone F 2 B. — — — Rouge sandonhrène NF 2 B. — — — Rouge sandothrène 2 B. — — — Rouge sandothrène NG. — — — Rouge indanthrène RK. — — — Rouge cibanone RK. — — — Rubis indanthrène B. — — — Vert bleu indanthrène FFB. — — — Vert cibanone 4 G. — — — Vert indanthrène 4 G. — — — Vert brillant sandothrène N 4 G double pâte. — — Du groupe de l'indigo (indigo synthétique, dérivés halogénés de l'indigo, etc.): — — — Indigo brillant 4 G. — — — Bleu indanthrène pour impression 2 G. — — Thioindigos et leurs dérivés: — — — Gris ciba G poudre. — — — Rose ciba BG. — — — Rouge ciba G. — — — Bleu indanthrène pour impression B. — — Esters des matières colorantes teignant à la cuve dérivées de l'anthraquinone, de l'indigo, des indigos halogénés, des thioindigos et de leurs dérivés: — — — Anthrasol O 4 G. — — — Brun cibantine 3 B. — — — Brun tinosol 3 B. — — — Ecarlate anthrasol 1 B. — — — Ecarlate cibantine 2 B. — — — Ecarlate indigosol 1 B. — — — Ecarlate tinosol B. — — — Jaune indigosol HCG. — — — Jaune tinosol CG. — — — Jaune anthrasol V. — — — Jaune indigosol V. — — — Jaune cibantine V. — — — Jaune tinosol V. — — — Jaune sandozol V. — — — Jaune d'or anthrasol 1 RK. — — — Jaune d'or indigosol 1 RK. — — — Jaune d'or cibantine RK. — — — Jaune d'or tinosol RK. — — — Jaune d'or sandozol RK. — — — Or orangé indigosol 12 R. — — — Or orangé cibantine 2 R. — — — Orangé anthrasol brillant 1 RK. — — — Orangé indigosol brillant 3 RK. — — — Orangé cibantine brillant RK. — — — Orangé tinosol brillant RK. — — — Rose anthrasol brillant 3 B. — — — Rose cibantine brillant 2 BG. — — — Rouge anthrasol 1 FBB. — — — Rouge indigosol 1 FBB. — — — Rouge cibantine FBB. — — — Rouge tinosol F 2 B. — — — Rouge sandozol F 2 B. — — — Rouge fenanthra 1 FBB. — — — Vert anthrasol 1 GG. — — — Vert indigosol 1 GG. — — — Vert cibantine brillant GGF. — — — Vert tinosol GG. — — — Vert sandozol GG. — — — Violet anthrasol brillant 14 R. — — — Violet indigosol brillant 4 R. — — — Violet cibantine brillant 4 R. — — — Violet tinosol brillant 4 R. — — — Violet sandozol brillant 4 R.

Règlement de la loterie nationale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 juin 1952: page 5921, article 7, 1re ligne, au lieu de: « Les lots, dont le nombre total s'élève par tranche à 123.580... », lire: « Les lots, dont le nombre total s'élève par tranche à 197.841... ».

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

Additif au tour de service du 1er juin 1952 (*Journal officiel* du 1er juin 1952, p. 5581):

Administrateurs.

Groupe des administrateurs en chef.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Romieux (Jean) (rejoindra immédiatement).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Delage (Jean-Fernand).

Groupe des administrateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Lefèvre (Raymond).

Pour servir aux Comores.

M. Arnaud (Georges).

Groupe des administrateurs adjoints et élèves administrateurs

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Tiersonnier (Henri), Lacroix (Pierre).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Lopinot (Bernard).

Magistrats d'outre-mer.

Groupe des magistrats du 11e au 14e degré.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Moise (Marcel) (rejoindra immédiatement).
M. Guérin-Villeaubreil (rejoindra immédiatement).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Deville (Gérard) (rejoindra immédiatement).
M. Mallat (Maurice) (rejoindra immédiatement).
M. Larnaillard (Paul) (rejoindra immédiatement).
M. Masbatin (Jean) (rejoindra immédiatement).

Pour servir au Cameroun.

M. Desbordes (Michel) (rejoindra immédiatement).

Transmissions d'outre-mer.

PERSONNEL SUPÉRIEUR

Groupe des inspecteurs principaux.

Pour servir au Cameroun.

M. Arcemisbehère (Abel).

Groupe des chefs de section, inspecteurs et inspecteurs adjoints.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Jegou (Pierre), Casanova (Jean).

PERSONNEL DE CONTROLE ET DE MAITRISE

Groupe des chefs de centre, chefs de poste et sous-chefs de poste (radio).

Pour servir à Madagascar.

M. Reache (Roger) (rejoindra immédiatement).

Administration générale.

Groupe des chefs de bureau.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Desbœufs (Paul).

Pour servir au Togo.

M. Fontenier (Nestor).

Pour servir à Madagascar.

M. Barat (Robert).

Groupe des sous-chefs de bureau et rédacteurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Danjou (Benoît).

Pour servir au Cameroun.

M. Randriamanpita (Raymond) (rejoindra immédiatement).

M. Dedebaut (René) (rejoindra immédiatement).

Chiffre.

Groupe des chiffreurs en chef.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Urvoy de Closmadeuc (rejoindra immédiatement).

Groupe des chiffreurs et premiers chiffreurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Bresson (Georges), Mlle Landeroin (Mauricette).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Krieger (René) (rejoindra immédiatement).

Trésoreries.

Groupe des payeurs et commis principaux, hors classe, de 1re et de 2e classe.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Labulhie (Marie-Edouard).

Groupe des commis principaux, de 3e et 4e classe et des commis.

Pour servir au Cameroun.

M. Pantel (Joanny).

Agriculture.

Groupe des ingénieurs adjoints.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Deroses (Robert).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. de Cock (Roger) (rejoindra immédiatement).

Eaux et forêts.

Groupe des inspecteurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Barat (Gaston (rejoindra immédiatement).

Travaux publics, mines, techniques industrielles.

Groupe des ingénieurs principaux de 2e, 3e classe et ingénieurs hors classe.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Marvier (Louis), Gaudart (Gabriel).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Parriaud (Jean).

Groupe des ingénieurs adjoints de 3e et 4e classe et adjoints techniques.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Lobert (Jean) (rejoindra immédiatement).

Pour servir au Cameroun.

M. Fauchey (Jean).

Rectificatif au tour de service outre-mer du 1er juin 1952 (*Journal officiel* du 1er juin 1952, p. 5581):

Administrateurs.

Groupe des administrateurs en chef.

Pour servir au Cameroun.

Rayer: M. Cloix (Marie).

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 13 juin 1952 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABRIANI (Antoine), Lusiana (Italie), 17-06-19. — 22192 x 50—54.

ACOSTA (Fabian), Ramonete (Espagne), 25-07-11. — 21872 x 50—38.

ADJEMIAN (Antoine), Constantinople (Turquie), 21-12-21. — 20315 x 50—78.

ADLER, née HOROWITZ, Berlin (Allemagne), 13-01-14. — 12134 x 50—75.

ADLER (Ludwig), Vienne (Autriche), 10-03-01. — 12134 x 50—75.

ALQUEZAR (Sabino), Barcelone (Espagne), 11-10-16. — 14569 x 51—49.

ALVAREZ (Raymond), Pobla de Masaluca (Espagne), 07-02-95. — 8059 x 51—66.

ALVAREZ, née ROCH, Pobla de Masaluca (Espagne), 12-07-04. — 8059 x 51—66.

AMATO (Antoine), la Goulette (Tunisie), 18-12-30. — 6814 x 52—96.

ANDREONI, née BARBI, Sambuca Pistoiese (Italie), 29-01-12. — 16685 x 10—26.

ANGELOTTI (Marius), Massa (Italie), 05-10-28. — 13892 x 51—20.

ARASA (Mercédès), Tortosa (Espagne), 16-01-05. — 12220 x 51—12.

ARKI, née ABRAHMI, Bizerte (Tunisie), 04-02-20. — 6818 x 49—75.

ARKI (Yacob), Bizerte (Tunisie), 01-02-20 — 6818 x 49—75.

ARMANINO (Francesco), Gênes (Italie), 18-11-17. — 9010 x 48—33.

ARTERO (José), Mojacar (Espagne), 16-01-11. — 22332 x 50—25.

BAGNIS (Baptiste), Aisone (Italie), 13-10-95. — 19379 x 37—13.

BAGNIS, née PIGAGLIO, Aisone (Italie), 09-08-04. — 19379 x 37—13.

BALDASSO (Francesco), Villorba (Italie), 13-10-02. — 19670 x 51—13.

BALDASSO, née FARO, Sainte-Barbe (Moselle), 21-05-08. — 19670 x 51—13.

BALESTRINI, née CATALANO, Tunis, 26-01-08. — 3285 x 52—95.

BARBERAN (José), Monroyo (Espagne), 30-08-32. — 119 x 52—34.

BARBIERA (Olivier), le Kef (Tunisie), 10-10-26. — 6089 x 52—96.

BARONE (Nicolas), Tunis, 07-09-26. — 5560 x 52—96.

BATISTA (Antonio), Bedar (Espagne), 29-06-01. — 21553 x 50—02.

BEDJIDIAN (Gueghmes), Angora (Turquie), 26-06-00. — 18707 x 40—38.

BEDJIDIAN, née DJILALIAN, Smyrne (Turquie), 14-03-04. — 18707 x 40—38.

BEDNARCZYK (Karol), Pielnia (Pologne), 27-12-12. — 13923 x 50—75.

BEDNARCZYK, née SIECZKOWSKA, Pielnia (Pologne), 12-06-20. — 13923 x 50—75.

BEKER (Hersz), Varsovie (Pologne), 26-04-99. — 16422 x 51—75.

BEKER, née TOPIOL, Stopnica (Pologne), 17-07-21. — 16422 x 51—75.

BENEDETTI (Dominique), San Angelo in Vado (Italie), 02-04-23. — 21585 x 50—06.

BENEDETTO (Joseph), San Severo (Italie), 30-09-12. — 22194 x 50—38.

BENEFORTI (Alfred), Pistoia (Italie), 31-01-21. — 20731 x 50—20.

BENEFORTI (Ledo), Pistoia (Italie), 22-06-27. — 20732 x 50—20.

BENEFORTI (Armido), Pistoia (Italie), 19-11-24. — 20733 x 50—20.

BEREYNE, née TURPIN, Reningelst (Belgique), 30-01-99. — 16974 x 51—62.

BERGAMO (Anselmo), Oderzo (Italie), 19-01-15. — 14525 x 51—82.

BERGAMO, née BATTAGLIN, Chions (Italie), 20-02-23. — 14525 x 51—82.

BERKES (Emeric), Szeged (Hongrie), 15-06-08. — 6670 x 51—91.

BERKES, née STERN, Budapest (Hongrie), 04-02-06. — 6670 x 51—91.

BERRONE (Dominique), Fiano (Italie), 18-07-25. — 8314 x 51—33.

BILISKO (Thérèse), Split (Yougoslavie), 31-05-21. — 19584 x 51—75.

BOETTI (Eléonore), Villanova Mondovi (Italie), 13-05-24. — 6827 x 51—83.

BOGHOSSIAN (Ovakin), Kotchissar (Asie Mineure), 05-08-03. — 8630 x 51—75.

BOGHOSSIAN, née CHAHINIAN, Kotchissar (Asie Mineure), 15-06-04. — 8630 x 51—75.

BONARDI (Giovanni), Clavesana (Italie), 23-10-07. — 1489 x 51—83.

BONOTTO (Domenico), St. Paolo di Piave (Italie), 08-01-20. — 21314 x 50—37.

BONZI (François), San Gallo (Italie), 27-06-15. — 19344 x 50—13.

BONZI, née ZANCHI, Poscante (Italie), 18-03-25. — 19344 x 50—13.

BORAWSKI (Richard), Bogusze (Pologne), 05-02-28. — 21114 x 50—79.

BORT (Antonia), Torrebianca (Espagne), 24-01-02. — 6988 x 51—34.

BOURGOIS (Maurice), Estaimbourg (Belgique), 04-11-04. — 20632 x 50—59.

BRANCUSI (Constantin), Pestisani (Roumanie), 19-02-76. — 554 x 52—75.

BROCH (Emanuele), Sagron Miss (Italie), 08-08-08. — 20190 x 51—32.

BROCH, née CAMPEDEL, San Gregorio Nelle Alpi (Italie), 27-09-15. — 20190 x 51—32.

BUFFON (Bruno), Genève (Suisse), 19-11-32. — 13110 x 51—01.

BULKA (Franciszek), Rajczy (Pologne), 01-01-05. — 10980 x 51—59.

CABRERO (Aureo), Aguas (Espagne), 21-08-20. — 21047 x 51—75.

CACCIOLA (Salvatore), Modica (Italie), 01-01-00. — 6976 x 51—96.

CACCIOLA, née PASQUINELLI, Uzzano (Italie), 04-04-12. — 6976 x 51—96.

CALDERINI (Attilio), Citta di Castello (Italie), 09-07-84. — 18380 x 51—06.

CAMBOLA (Antoine), Sassari (Italie), 25-04-06. — 16606 x 33—13.

CARDOSO (Alfredo), Kibalonga (Portugal), 10-02-11. — 6540 x 51—62.

CARO (Louis), Bilbao (Espagne), 01-01-30. — 12610 x 51—22.

CARRASCO (Emilio), Tahal (Espagne), 27-01-20. — 1117 x 51—49.

CARRASCO, née CAPEL, Suria (Espagne), 09-06-30. — 1117 x 51—49.

CARRIZO (Diego), La Roda (Espagne), 07-03-16. — 576 x 52—95.

CARRIZO, née RODRIGUEZ, Gaucin (Espagne), 03-03-05. — 576 x 52—95.

CARTA (René), Tunis, 16-06-30. — 3281 x 52—96.

CARVALHIDO (José), Viana do Castelo (Portugal), 08-03-05. — 22627 x 50—75.

CASTRO (Michel), Meknès (Maroc), 29-09-27. — 3083 x 52—95.

CEBULA (Vladislas), Soltysy (Pologne), 14-01-01. — 23361 x 37—57.

CEBULA, née SKWARCZYNSKI, Spytkovice (Pologne), 28-01-02. — 23361 x 37—57.

CESCHIA (Jean), Nimis (Italie), 14-02-84. — 4656 x 51—70.

CESCHIA, née PERES, Fagagna (Italie), 05-02-00. — 4656 x 51—70.

CIESLAK (Jean), Olaczewo (Pologne), 18-06-00. — 9887 x 51—62.

CIESLAK, née NASKRET, Siemowo (Pologne), 07-08-98. — 9887 x 51—62.

CINIRELLA (Nonce), Tunis, 11-03-38. — 3279 x 52—96.

CLOSON (Henri), Liège (Belgique), 01-03-88. — 22027 x 48—38.

COPPA (Antonio), Pralungo (Italie), 10-05-92. — 7387 x 51—38.

COPPA, née PORTA, Pralungo (Italie), 05-12-03. — 7387 x 51—38.

CREGO (Angel), Frades de la Sierra (Espagne), 02-04-01. — 22163 x 50—38.

CUDEN (François), Hamborn Schmidthorst (Allemagne), 27-06-11. — 2086 x 51—43.

CUDEN, née BUCER, St. Marko (Yougoslavie), 22-03-19. — 2086 x 51—43.

D'ANGELO, née CANINO, Massicault (Tunisie), 23-04-15. — 6438 x 52—96.

D'ANGELO (Michel), Monte San Giuliano (Italie), 06-08-15. — 6438 x 52—96.

DALIAN, née DAVIDIAN, Kutahia (Turquie), 19-03-05. — 21521 x 50—78.

DAVI (Louis), Sfax (Tunisie), 03-01-22. — 6514 x 52—96.

DAVITTI, née LOMAZ, Sabero (Espagne), 29-09-08. — 19883 x 50—75.

DE ROVERE (Joseph), Fontanafredda (Italie), 27-07-23. — 4868 x 52—96.

DE ROVERE, née SANTAROSSA, Oberhaussen (Allemagne), 25-07-04. — 4867 x 52—96.

DE ROVERE (Pierre), Fontanafredda (Italie), 20-07-00. — 4867 x 52—96.

DEBERNARDI (Jean), Turin (Italie), 15-04-12. — 8086 x 39—78.

DEMCZYK (Michel), Zamiechow (Pologne), 15-10-14. — 9500 x 51—60.

DEMCZYK, née JEZNACH, Kaminsk (Pologne), 17-01-21. — 9500 x 51—60.

DENIS (Ermil), Leval-Trahegnies (Belgique), 14-10-23. — 13479 x 48—13.

DEPRAETERE (Aimé), Heule (Belgique), 18-01-81. — 12100 x 51—39.

DI CARLO (Jean), Djebel-Abiod (Tunisie), 01-07-29. — 19862 x 51—96.

DOVETTA (Giuseppe), Sampeyre (Italie), 13-05-11. — 46868 x 15—78.

DROGHEO (Michel), Vallecorsa (Italie), 03-02-21. — 21123 x 50—96.

DUPONT (Briand), Ordrup (Danemark), 14-11-15. — 11680 x 51—68.

ELGART (Julian), Orbaiceta (Espagne), 07-01-01. — 19973 x 50—66.

ELLENA (Jean), Frassino (Italie), 13-05-28. — 7176 x 51—75.

EMILIAN (Nichan), Samsoum (Turquie), 07-11-02. — 10120 x 51—38.

ENGISO (Isabel), Tarazona (Espagne), 08-06-05. — 21853 x 50—33.

ENZENSOMMER, née MARTIN, Sestao (Espagne), 01-09-09. — 10118 x 51—14.

ENZENSOMMER (Jean), Vienne (Autriche), 25-08-05. — 10118 x 51—14.

ESPIERD (Lorenzo), Barcelone (Espagne), 11-08-18. — 18755 x 50—75.

ESTEVE (José), Cullera (Espagne), 15-10-13. — 22333 x 50—69.

EVA (Chiaffredo), Caraglio (Italie), 26-06-94. — 4400 x 51—91.

EVA, née MIGLIA, CARAGLIO (Italie), 16-04-06. — 4400 x 51—91.

FACINI (Giovanni), Campina (Roumanie), 20-04-15. — 21581 x 50—30.

FACINI, née THEURILLAT, Montenol (Suisse), 23-12-19. — 21581 x 50—90.

FAVOLEST (Giovanni), Pellegrino (Italie), 23-12-93. — 6626 x 51—75.

FERENDOWICZ (Vassyl), Varyn (Pologne), 04-09-07. — 21181 x 50—35.

FERNANDO, née BELLAICHE, Tunis, 28-08-22. — 365 x 52—96.

FERNANDO (Eugenio), Gênes (Italie), 15-11-10. — 365 x 52—96.

FERRANDO, née DELGROSSO, Varallo (Italie), 10-07-22. — 1380 x 51—06.

FERRARI (Bruno), Crespadora (Italie), 26-10-23. — 21201 x 50—62.

FERRETTO (Pierre), Zane (Italie), 15-09-94. — 19521 x 50—57.

FERRETTO, née DE MEDA, Zane (Italie), 27-09-98. — 19521 x 50—57.

FILIALI (Lido), Ancône (Italie), 25-12-20. — 8840 x 51—57.

FRANCL (Frantisek), Basta (Tchécoslovaquie), 10-04-90. — 18680 x 51—75.

FRANCL, née HANOUCHE, Slépanowska (Tchécoslovaquie), 09-09-91. — 18680 x 51—75.

FRATTINO (Pierre), Greggio (Italie), 08-10-97. — 20222 x 50—38.

FREIRE (Antonio), Puentedeume (Espagne), 05-10-06. — 1683 50 x 33.

FREIRE, née PEREZ, Alcala de Hénarès (Espagne), 02-08-12. — 1683 x 50—33.

GARABEDIAN (Zehar), Karpouth (Turquie), 05-06-09. — 21591 x 50—07.

GARABEDIAN, née HAGOPIAN, Danigli (Turquie), 03-08-14. — 21591 x 50—07.

GARAU (René), Tunis, 28-09-28. — 3358 x 52—96.

GARBOLINO (Jean), Saint-Francesco al Campo (Italie), 03-04-02. — 209 x 51—32.

GARCIA (Francisco), Portman (Espagne), 19-07-07. — 20301 x 50—13.

GARCIA, née ROSSO, Tunis, 19-0[illegible]-18. — 373 x 52—96.

GARCIA (Laurent), Calamca dello Real (Espagne), 11-02-17. — 373 52 x 96.

GARSIA (Mario), Tunis, 26-02-25. — 7290 x 52—96.

GARSIA, née FARINA, Tunis, 19-03-26. — 7290 x 52—96.

GARZIANO (Jean), Tunis, 20-11-28. — 6295 x 52—96.

GAUDINO (Balthazar), Tunis, 04-01-30. — 3075 x 52—96.

GERARDO (Alfredo), Fontanelle (Italie), 15-07-24. — 13037 x 51—81.

GERARDO, née PEGORER, Silla (Italie), 11-07-25. — 13037 x 51—81.

GERVASONI (Joseph), Boncobello (Italie), 14-11-13. — 20873 x 50—83.

GEUDVERT (Micheline), Morville (Belgique), 08-12-31. — 21670 x 51—13.

GIARDINO (Calogero), Tunis, 21-02-26. — 3046 x 52—96.

GIARDINO, née PLACENTI, Tunis, 21-08-32. — 3046 x 52—96.

GIARRATANO (Giacomo), Tunis, 01-10-26. — 3015 x 52—96.

GIL (Manuel), Barco (Portugal), 01-02-06. — 8088 x 51—70.

GIL, née SERRA, Barco (Portugal), 18-11-08. — 8088 x 51—70.

GIMENEZ (Tomas), San Bandillio de Llobregat (Espagne), 09-05-26. — 11113×50—78.

GIORDANO (Catherine), Paris, 01-10-20. — 20087×50—75.

GIORDAN (Louis), Torre Pellice (Italie), 31-05-10. — 6206×51—69.

GIRARDI (Philippe), Ilalpuyalma del Rayo (Mexique), 24-10-07. — 19930×51—06.

GLYNATSIS (Sotirios), Kalymnos (Grèce), 10-07-12. — 737×51—75.

GLYNATSIS, née SKELAS, Pirée (Grèce), 19-08-20. — 737×51—75.

GOMEZ (Enrique), Naja (Espagne), 03-08-15. — 3520×51—83.

GONZALES (Francisco), San Nicolas del Estrecho (Espagne), 13-02-93. — 5568×51—29.

GORNY (Joseph), Wierzyce (Pologne), 18-03-13. — 9216×51—78.

GORNY, née SLOMNICKA, Trawniki (Pologne), 21-05-10. — 9216×51—78.

GOTTSCHLING (Paul), Marxloh (Allemagne), 26-06-11. — 8290×51—62.

GOTTSCHLING, née TWARDOWSKI, Wanne (Allemagne), 16-08-19. — 8290×51—62.

GOLDKOFF (Paul), Rostow (Russie), 18-12-12. — 19601×50—78.

GOLDKOFF, née BEREGOWAS, Janow (Pologne), 12-02-12. — 19604×50—78.

GRANGE (Emmanuel), Anley-Saint-André (Italie), 05-09-96. — 21713×50—77.

GRZESIAK (Thadehus), Ydes (Cantal), 20-07-27. — 16830×51—15.

GUARINO, née SCALIA, Riposto (Italie), 23-01-29. — 1252×48—13.

GUERASSIMOFF, née DIKOFF, Goudorowskaya (Russie), 08-09-03. — 4730×51—13.

GUIDOTTI (Cesare), Florence (Italie), 06-12-01. — 5788×49—75.

GURUNLIAN (Grégoire), Damas (Syrie), 30-01-21. — 5641×51—78.

HANINA (Max), Jassy (Roumanie), 14-07-04. — 20519×51—75.

HANINA, née ZEIDMAN, Jassy (Roumanie), 02-10-10. — 20519×51—75.

HEBDA, née DERYLAK, Naklik (Pologne), 14-03-06. — 20442×50—59.

HEBDA (Jean), Dluga Laka (Pologne), 03-05-10. — 20442×50—59.

HENRY (Robert), Saint-Nicolas (Belgique), 16-10-06. — 19628×50—59.

HOANG CONG PHUNG, Han Giang (Tonkin), 27-12-98. — 21630×51—13.

HORAK (Karel), Podkozi Chynava (Tchécoslovaquie), 06-06-16. — 22025×50—74.

IMAMOGLOU (Joseph), Istamboul (Turquie), 14-03-27. — 3630×51—13.

IMAMOGLOU, née BAYGARADJIAN, Ankara (Asie Mineure), 16-12-23. — 3630×51—13.

JALEK (Shamaoun), Ourfa (Syrie), 28-06-07. — 1896×47—75.

JENDRZEJEWSKI (Aloïs), Bratjan (Pologne), 14-10-01. — 4706×51—62.

JENDRZEJEWSKI, née PAWLAK, Recklinghausen (Allemagne). — 07-08-05. — 4706×51—62.

JORAJURIA (Louis), San Francisco de Limache (Chili), 30-12-04. — 12332×51—61.

KANTCHEVITCH (Jeanne), Méknès (Maroc), 19-03-29. — 7292×52—95.

KENANIAN (Osanna), Angora (Turquie), 15-06-18. — 10383×50—13.

KEUTCHERIAN (Satenik), Sivas (Asie Mineure), 20-02-27. — 18430×50—38.

KILINDJIAN, née SARKOYAN, Yosgt (Asie Mineure), 16-06-00. — 20260×51—69.

KILINDJIAN (Amparzonne), Brousse (Asie Mineure), 05-10-97. — 20629×51—69.

KONOPACKI (Jean), Buschhausen (Allemagne), 25-06-06. — 19454×38—59.

KONOPACKI, née JAZIC, Welper (Allemagne), 23-07-12. — 19454×38—59.

KRZYWANIA (Wladislaw), Neustadt (Allemagne), 24-10-17. — 21192×50—57.

KRZYWANIA, née KOMOROWSKA, Stawowice (Pologne), 22-05-26. — 21192×50—57.

KUCHARZEWSKI, née KRYZANIAK, Gelsenkirchen (Allemagne), 10-12-93. — 8197×51—86.

KUCHARZEWSKI (Valentin), Modrze (Pologne), 07-02-88. — 8197×51—86.

KUCHARZEWSKI (Jean), Gelsenkirchen (Allemagne), 24-06-17. — 8198×51—86.

KULAWCZYK (Franciszek), Skotniki (Pologne), 01-10-07. — 7399×51—11.

KULAWCZYK, née KRZAK, Skotniki (Pologne), 16-11-06. — 7399×51—11.

LACIAK, née SLAWINSKA, Oleszyce (Pologne), 22-08-03. — 6235×36—77.

LAMBERTO (Marcelo), Mexico (Mexique), 06-06-97. — 1837×52—13.

LASCORZ (Antonio), Boltana (Espagne), 21-04-14. — 6766×51—32.

LASKA (François), Wola Zadabrowska (Pologne), 21-09-06. — 21735×50—71.

LASKA, née LUKASZEWSKI, Gribow (Allemagne), 03-03-16. — 21735×50—71.

LAZZARETTI (Italo), New-York (U. S. A.), 22-05-18. — 6052×51—06.

LESKOVAC (Bogdan), Lalic (Yougoslavie), 03-02-10. — 16791×40—75.

LESKOVAC, née KATCHINSKA, Bajsa (Yougoslavie), 28-10-07. — 16791×40—75.

LESSLE (Jeanne), Merzig (Sarre), 05-02-10. — 1296×36—57.

LEYRAUD, née REZNICKOVA, Prague (Tchécoslovaquie), 01-05-23. — 18660×50—75.

LOVATO (Pasquale), Brendola (Italie), 01-08-01. — 21015×50—17.

LOVATO, née COSTALUNGA, Breganze (Italie), 13-04-03. — 21015×50—17.

LUKOMSKI (Michel), Policach (Pologne), 30-08-00. — 21095×50—02.

LUKOMSKI, née KACZMACWSKI, Janowicach (Pologne), 14-06-02. — 21095×50—02.

MACHACEK (Franjo), Osijek (Yougoslavie), 30-10-09. — 15970×51—95.

MADRICARDO (Luigi), Arba (Italie), 17-09-09. — 8793×49—80.

MADRICARDO, née TOSOLINI, Collaredo (Italie), 15-09-10. — 8793×49—80.

MAGRINO (Amedeo), Senerchia (Italie), 29-03-01. — 10060×51—06.

MAJCHERCZAK (Edmond), Weissensee (Pologne), 22-09-11. — 20284×50—62.

MAJCHERCZAK, née KEDZIA, Wygoda (Pologne), 08-06-18. — 20284×50—62.

MARKOGIANNAKIS (Artemios), Care (Ile de Crète), 09-05-11. — 7708×51—13.

MARTIN (Giovanni), Chions (Italie), 22-11-11. — 11843×40—78.

MARTINELLI, née ROMETTI, Umbertide (Italie), 23-01-09. — 1687×51—06.

MARTINELLI (Augustin), Citta di Castello (Italie), 12-07-07. — 1687×51—6.

MARY, née VITWIZKA, Wolotckisk (Russie), 26-10-23. — 16650×51—75.

MASCARIN (Arcangelo), Azzano Decimo (Italie), 01-12-99. — 8760×51—78.

MASCARIN, née MOLINARI, Chions (Italie), 13-10-01. — 8760×51—78.

MASSA (Jean), Ojos (Espagne), 08-01-00. — 20121×50—69.

MASSA, née BENZAL, Alumbres (Espagne), 30-08-08. — 20121×50—69.

MATTEODO (Jean), Frassino (Italie), 25-10-26. — 21032×50—06.

MATUSZAK (Bronislaw), Noskow (Pologne), 04-08-08. — 21135×50—59.

MATUSZAK, née KOSMALSKI, Noskow (Pologne), 19-03-14. — 21135×50—59.

MICCICHE, née NAVA, Séville (Espagne), 28-11-94. — 4851×52—96.

MICCICHE (Emmanuel), Tunis (Tunisie), 06-09-12. — 4851×52—96.

MICHALAK (Antoine), Skalmierzyce (Pologne), 21-06-04. — 20911×50—02.

MICHALAK, née JUSTYNIJAK, Krzeczow (Pologne), 20-07-04. — 20911×50—02.

MILANO (Renato), Forno Canavese (Italie), 16-03-26. — 21533×50—74.

MILANO, née OTTOGALLI, Codrolpo (Italie), 26-11-26. — 21533×50—74.

MINASSIAN, née PROUSEZIAN, Marache (Turquie), 15-01-07. — 19130×51—69.

MINASSIAN (Apraham), Marache (Turquie), 22-03-00. — 19130×51—69.

MOCELLIN (Antoine), San Nazario (Italie), 07-07-21. — 13111×51—19.

MONVILLE (Louis), Ougrée (Belgique), 06-07-21. — 5088×52—75.

MOSSERI (Enrico), au Caire (Egypte), 15-06-03. — 52112×38—75.

MOUSSINE-POUCHKINE (Ilia), Pétrograd (Russie), 29-05-08. — 9236×51—38.

MURAWSKI (Joseph), Mikaschowka (Pologne), 19-04-18. — 10126×51—68.

MURAWSKI, née WITEK, Trzebos (Pologne), 09-12-07. — 10126 x 51—68.

NAPIERALLA (Ignace), Zbaszyn (Pologne), 27-01-12. — 21255 x 50—60.

NAPIERALLA, née KALETKA, Graniczki (Pologne), 15-11-11. — 21255 x 50—60.

NASI (Gaspard), la Goulette (Tunisie), 24-01-20. — 6437 x 52—96.

NASI, née DI SANO, Palerme (Italie), 05-12-21. — 6437 x 52—96.

NESTERJAK (Alexandre), Kolbajowice (Pologne), 16-03-09. — 9248 x 51—11.

NESTERJAK, née ZLOTA, Braszewice (Pologne), 23-08-13. — 9248 x 51—11.

NGUYEN VAN MAI, Cophap (Tonkin), 00-00-15. — 18786 x 51—13.

NGUYEN THI LOC, Lang Son (Indochine), 03-03-25. — 4010 x 52—98.

NIKITIN (Alexandre), Sébastopol (Russie), 28-08-89. — 23251 x 34—96.

NIKITIN, née SERPENTE, Pachino (Italie), 13-06-06. — 23251 x 34—96.

NIQUELETTO (Léopold), Casablanca (Maroc), 27-11-30. — 6243 x 52—95.

NOWAKOWSKI (François), Wisniew (Pologne), 18-11-06. — 20832 x 50—63.

NOWAKOWSKI, née STEFANIAK, Poslugow (Pologne), 13-10-07. — 20832 x 50—63.

OLEJNIK (Edmond), Gladbeck (Allemagne), 28-10-19. — 5780 x 51—59.

OLEJNIK, née HOPPE, Koscierzyna (Pologne), 29-12-20. — 5780 x 51—59.

OLEJNICZAK (Joseph), Krzywin (Pologne), 04-07-26. — 6086 x 51—57.

OLIVAN (Alicia), Apies (Espagne), 21-05-33. — 13201 x 51—32.

OLIVAN (Angel), Apies (Espagne), 10-02-28. — 13203 x 51—32.

OMICCIOLI, née PAOLUCCI, Urbino (Italie), 02-02-15. — 2566 x 35—54.

OMICCIOLI (Flavio), Urbino (Italie), 29-12-09. — 2566 x 35—54.

ORLANDO (Antoine), Tunis, 28-01-10. — 3082 x 52—96.

ORTEGA, née CAMACHO, Tanger (Maroc), 25-01-18. — 7003 x 52—95.

OSIURAK (Jean), Prybyszow (Pologne), 14-01-09. — 18059 x 51—89.

OSIURAK, née OZIBKO, Nienowice (Pologne), 17-02-17. — 18059 x 51—89.

OUNDJIAN (Garabed), Magnesie (Asie Mineure), 27-02-07. — 21710 x 51—75.

OUNDJIAN, née EKKERIAN, Kalaidjik (Asie Mineure), 05-04-13. — 21710 x 51—75.

PAGANI, née PICENNI, Cologno El Serio (Italie), 15-09-02. — 7576 x 51—13.

PAGANI (Servilio), Urgnano (Italie), 06-09-01. — 7576 x 51—13.

PAJKERT, née JANURA, Lunen (Allemagne), 17-01-15. — 7408 x 51—62.

PAJKERT (Jean), Recklinghausen (Allemagne), 30-01-11. — 7408 x 51—62.

DANNA, née PEIRONE, Riffreddo (Italie), 09-06-97. — 10500 x 51—13.

PARRAGA (Bruno), Sallices (Espagne), 22-02-30. — 20812 x 50—31.

PASQUET, née LANDETTI, Bellegrino-Parmense (Italie), 02-01-22. — 30899 x 44—78.

PATTEEUW (Marius), Beernem (Belgique), 20-02-19. — 21052 x 50—62.

PELANDA (Eugène), Rossano-Venato (Italie), 23-01-98. — 5507 x 51—75.

PELANDA, née BARETELLA, Albettone (Italie), 06-04-07. — 5507 x 51—75.

PELLEGRINI (Bruna), Paris, 10-06-31. — 21585 x 51—75.

PELLIZZARI (Innocent), San Zenone des Ezzelini (Italie), 13-01-05. — 20671 x 50—81.

PELLIZZARI, née BURATTO, San Dona de Piave (Italie), 01-03-11. — 20671 x 50—81.

PENNACCHIO (Biagio), Tunis, 18-04-11. — 3033 x 52—96.

PENNACCHIO, née D'AGOSTINO, Tunis, 29-08-08. — 3033 x 52—96.

PENNER (Bernhard), Sopocie (Pologne), 22-11-11. — 6169 x 52—95.

PEREZ (Henri), Alumbres (Espagne), 15-12-08. — 19301 x 50—69.

PEREZ, née MERCADER, La Union (Espagne), 13-12-12. — 19301 x 50—69.

PERISSINOTTO (Dante), Noventa di Piave (Italie), 01-06-01. — 22250 x 40—73.

PERISSINOTTO, née FRANCHIN, Noventa di Piave (Italie), 03-11-07. — 22250 x 40—73.

PHAN HANH, Bao-Dong (Annam), 20-11-05. — 19595 x 51—25.

PIASECKI (Antoine), Katarina (Pologne), 29-05-24. — 19420 x 50—54.

PIETRZAK (Edmond), Habinghorst (Allemagne), 09-10-21. — 19421 x 50—62.

PILOTTO (Bruno), Padoue (Italie), 06-10-09. — 6311 x 51—82.

PIWOWAREK (Boleslaw), Grozny (Russie), 11-01-16. — 1040 x 19—73.

POKORSKI (Stefan), Praszka (Pologne), 31-08-02. — 20052 x 50—58.

POKORSKI, née KRZEMINSKA, Praszka (Pologne), 08-01-02. — 20052 x 50—58.

POLIZZI (Nicola), Tunis, 11-02-11. — 7291 x 52—95.

POLIZZI, née CATALANO, Rabat (Maroc), 23-06-14. — 7291 x 52—95.

POMERANTZ, née HEPTNER, Tsarkoie (Russie), 20-06-12. — 23914 x 30—75.

POQUET (Siméon), Bicorp (Espagne), 27-07-90. — 3540 x 51—04.

PORRETTA, née MORELLI, Casalattico (Italie), 09-10-20. — 21115 x 50—69.

POSEL (Rywen), Baluty (Pologne), 25-03-97. — 1791 x 32—31.

POSEL, née NICENBAUM, Powazki (Pologne), 00-00-09. — 1791 x 32—31.

POTTIE (Rudolphe), Madona (Lettonie), 17-10-32. — 19993 x 51—59.

RASZTAR, née PILARCZYK, Kowale (Pologne), 19-08-08. — 3927 x 51—77.

RASZTAR (Walenty), Kowale (Pologne), 21-09-05. — 3927 x 51—77.

REA (Domenico), Arpino (Italie), 02-08-96. — 6777 x 51—57.

REA, née RICCI, Santopadre (Italie), 08-01-95. — 6777 x 51—57.

ROART (Maurice), Tainlegnies (Belgique), 13-06-96. — 11202 x 50—59.

RODGOLD (Szlama), Laskarzew (Pologne), 01-11-29. — 21680 x 51—75.

RODGOLD (Laja), Laskarzew (Pologne), 09-10-27. — 21679 x 51—75.

RODGOLD, née GOLDNADEL, Laskarzew (Pologne), 00-00-05. — 21678 x 51—75.

RODRIGUEZ, née CONESA, Algar (Espagne), 21-08-10. — 21143 x 50—69.

RODRIGUEZ (Jean), Pacheco (Espagne), 04-01-01. — 21143 x 50—69.

ROSSELLO, née SIMONET, Alaro (Espagne), 29-05-06. — 10907 x 51—13.

ROSSELLO (Jaime), Alaro (Espagne), 04-07-03. — 10907 x 51—13.

ROSSI (Jean), Boccolo (Italie), 06-01-06. — 21419 x 46—75.

SCALIA (Rozario), Teboursouk (Tunisie), 06-09-26. — 6391 x 52—95.

SCHMITZ (Pierre), Neuenhausen (Allemagne), 19-11-12. — 11066 x 46—75.

SCHNEIDER (Nicolas), Forbach (Moselle), 17-01-05. — 19611 x 50—57.

SCHNEIDER, née LADENBERGER, Forbach (Moselle), 03-06-06. — 19611 x 50—57.

SCHROEDER (Gord), Aix-la-Chapelle (Allemagne), 26-08-06. — 33690 x 46—75.

SCIESSERE (Jean), Sandrigo (Italie), 15-10-23. — 21885 x 50—58.

SCOLARO (Ninette), Beja (Tunisie), 04-03-31. — 7289 x 52—96.

SCOTTI, née LO ROCCO, Metlaoui (Tunisie), 06-04-14. — 7125 x 52—96.

SEGHEZZI (Isaïa), Cerete (Italie), 26-03-08. — 8720 x 51—20.

SEMMEL (Chaim), Karlsbad (Tchécoslovaquie), 07-04-17. — 10130 x 51—69.

SEMMEL, née WEINFELDOVA, Kolsice (Tchécoslovaquie), 20-09-19. — 10130 x 51—69.

SINICO (Anna), Trissino (Italie), 27-06-23. — 21864 x 50—47.

SKOWRONSKI (Isaac), Klodowa (Pologne), 28-07-99. — 8670 x 51—75.

SKOWRONSKI, née BEJNBAUM, Varsovie (Pologne), 08-08-11. — 8670 x 51—75.

SLOMKA (Leibisch), Koval (Russie), 23-05-96. — 32960 x 38—75.

SOBCZAK (André), Gora (Pologne), 14-11-00. — 6840 x 51—62.

SOBCZAK, née SIUDA, Ruda (Pologne), 01-05-15. — 6840 x 51—62.

SOFFIETTO (Ettore), Rubiana (Italie), 14-01-03. — 1171 x 52—26.

SOUMOUNDJIAN (Hripsime), Bolou (Turquie), 08-01-09. — 12760 x 51—01.

STOYKO RADILENKO (Marie), Odessa (Russie), 12-07-95. — 15216 x 47—75.

STOYKO RADILENKO (Alexandre), Odessa, 11-02-01. — 9748 x 47—75.

SZKOP, née EDELIST, Bzeji (Pologne), 14-10-17. — 43687 x 38—75.

SZNAJDER (Moszko), Slawatycze (Pologne), 06-08-02. — 6961 x 50—78.

SZNAJDER, née NEBELSZTEJN, Varsovie (Pologne), 01-09-21. — 6961 x 50—78.

TCHERKESSOFF (Eugène), Prague (Tchécoslovaquie, 01-01-23. — 12871 x 51—75.

TERAKOPIANTZ (Arsen), Karok (Caucase), 21-12-06. — 6886×50—13.

TERAKOPIANTZ, née DE NEVODOVSKY, Tzarskoe, 03-05-16. — 6886×50—13.

THOMSEN (Carl), Mortsel (Belgique), 04-07-29. — 22242×50—02.

TITOS (Basile), San Stefano (Turquie), 02-02-96. — 20480×35—75.

TOSIN (Rinaldo), Bâle (Suisse), 13-11-07. — 14820×51—75.

TRAN DUC QUY, Thanh Hoa (Annam), 15-12-98. — 16171×51—75.

UBBIALI (Battista), Ugnano (Italie), 14-07-28. — 13301×50—13.

UGOLINI (Luigi), Bordighera (Italie), 16-07-29. — 8670×50—38.

UGONE (Battista), Pianfei (Italie), 23-12-12. — 5407×51—13.

VALLUCCI (Santo), Arpino (Italie), 03-06-03. — 31889×37—75.

VALLUCCI, née D'ORAZIO, Arpino (Italie), 30-04-09. — 31889×37—75.

VERBIST (Frans), Duffel (Belgique), 05-01-15. — 21584×50—59.

VERHEECKE (Joseph), Looten Hulle (Belgique), 25-09-00. — 5117×51—59.

VIALE (Giovanni), Roccasparvera (Italie), 14-12-00. — 15455×36—83.

VIALE, née BERTORELLO, la Palud (Basses-Alpes), 25-02-09. — 15455×36—83.

VICENTE (Heraclio), Alcazaren (Espagne), 08-06-12. — 21904×50—33.

VIDONI (Pierre), Tarcento (Italie), 25-06-97. — 19911×50—38.

VIDONI, née VIDONI, Tarcento (Italie), 24-04-02. — 19911×50—38.

VILLA, née DUTTO, Coni (Italie), 07-08-14. — 20795×50—06.

VOMIERO (Joseph), Cervarese Santa Croce (Italie), 22-10-00. — 8137×51—81.

VOMIERO, née EVANGELISTA, Birkenau (Allemagne), 26-02-09. — 8137×51—81.

VOUIS (Demetrius), Calymnos (Grèce), 28-09-02. — 9550×51—13.

VOUIS, née PATRIS, Calymnos (Grèce), 15-09-05. — 9550×51—13.

WARMINSKI (Thadée), Czerwonczyn (Pologne), 17-10-29. — 610×52—49.

WARSCHAWSKI, née STRAUS, Krakowiec (Pologne), 01-03-02. — 7716×51—67.

WARSCHAWSKI (Isaac), Pétrograd (Russie), 18-06-01. — 7716×51—67.

WILK (Josef), Poreby-Kamienskie (Pologne), 06-04-12. — 19863×50—21.

WILK, née MALISZKIEWICZ, Czernielow-Mazowieck (Pologne), 14-09-05. — 19863×50—21.

WITKOWSKI (Jan), Lagorzynie (Pologne), 09-04-02. — 10860×51—02.

WITKOWSKI, née PENKALA, Pruszkowie (Pologne), 04-08-04. — 10860×51—02.

XUEREB, née GANDOLFO, Tunis, 25-02-12. — 3286×52—96.

ZAMEK (Israël), Varsovie (Pologne), 21-12-09. — 51112×38—75.

ZANI (Bruno), Mercato Saraceno (Italie), 30-01-96. — 12564×50—42.

ZANOTTI (Nino), Frassinoro (Italie), 13-02-05. — 28566×46—20.

ZAVAGNO (Louis), Valvasone (Italie), 15-07-04. — 20312×50—74.

ZAVAGNO, née BERTUZZI, San Martino al Taglia (Italie), 10-09-09. — 20312×50—74.

ZITO (Joseph), Tunis, 19-06-27. — 3287×52—96.

ZITO, née PACE, Paceco (Italie), 15-03-28. — 3287×52—96.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française:

CORBON, née JACQUES, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), 22-12-08. — 23263×50—69.

CURIEL, née AUGENE, Came (Basses-Pyrénées), 19-01-96. — 47473×38—75.

DE GLYMES DE HOLLEBECQUE, née BARBE, Paris, 21-04-02. — 23324×50—75.

FRELING, née CARDON, Saint-Michel (Aisne), 25-04-80. — 15360×51—57.

HILI, née MICALLEF, Tunis, 25-04-15. — 7004×52—96.

KREKER, née FEUERSTEIN, Phalsbourg (Moselle), 09-06-79. — 99210×28—67.

LAMBERTO, née ANFOSSI, Marseille (Bouches-du-Rhône), 05-11-92. — 1837×52—13.

VERMOTE, née DUBOIS, Douai (Nord), 15-06-81. — 14151×50—59.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents:

ARKI (André), Paris, 11-07-49. — 6818×49—75.

ARKI (Claudine), Tunis, 05-08-44. — 6818×49—75.

ARKI (Ghezizla), Bizerte (Tunisie), 25-11-45. — 6818×19—75.

ARKI (Mireille), Bizerte (Tunisie), 13-02-48. — 6818×49—75.

BEDJIDIAN (Jeannette), Charvieu (Isère), 29-01-46. — 18707×40—38.

BEDNARCZYK (Michel), Villejuif (Seine), 03-09-47. — 13923×50—75.

BEKER (Albert), Paris, 30-12-41. — 16422×51—75.

BEREYNE (Christiane), Ploegsteert (Belgique), 28-12-31. — 16974×51—62.

BERGAMO (Daniel), Montauban (Tarn-et-Garonne), 21-12-18. — 14525×51—82.

BERGAMO (Christiane), Montauban (Tarn-et-Garonne), 02-07-50. — 14525×51—82.

BOGHOSSIAN (Joseph), Paris, 29-05-33. — 8630×51—75.

BONZI (Michelle), Cavaillon (Vaucluse), 18-05-50. — 19314×50—13.

BROCH (Albine), Labrihe (Gers), 07-11-10. — 20190×51-32.

BROCH (Marius), Casteron (Gers), 23-11-33. — 20190×51—32.

CARRASCO (Carmen), les Vercl.ers-sur-Layon (Maine-et-Loire), 14-12-50. — 1117×51—49.

CEBULA (Jean), Fonteny (Moselle), 23-05-36. — 23361×37—57.

CEBULA (Marie), Fonteny (Moselle), 25-20-10. — 23361×37—57.

CEBULA (Elina), Saint-Junien (Haute-Vienne), 17-02-16. — 23361×37—57.

CIESLAK (Anne-Marie), Billy-Montigny (Pas-de-Calais), 04-06-36. — 9887×51—62.

CUDEN (Marie), Sainte-Florine (Haute-Loire), 11-09-50. — 2086×51—43.

CUDEN (Berthe), Lens (Pas-de-Calais), 09-05-10. — 2086×51—43.

DANGELO (Angèle), Tunis, 10-01-10. — 6438×52—96.

DE ROVERE (Julien), Tunis, 27-01-41. — 4867×52—96.

DE ROVERE (Aldo), Saint-Henri (Tunisie), 25-01-32. — 4867×52—96.

ENZENSOMMER (Anne-Marie), Cabourg (Calvados), 16-08-46. — 10118×51—14.

FREIRE (José), Madrid (Espagne), 07-08-33. — 16873×50—33.

FREIRE (Alfonso), Madrid (Espagne), 19-09-34. — 16873×50—33.

FREIRE (Mariano), Murcia (Espagne), 27-12-36. — 16873×50—33.

GARABEDIAN (Georges), Aubenas (Ardèche), 23-12-11. — 21591×50—07.

GARABEDIAN (Jeanine), Aubenas (Ardèche), 21-01-46. — 21591×50—07.

GARABEDIAN (André), Aubenas (Ardèche), 24-01-47. — 21591×50—07.

GARABEDIAN (Julien), Aubenas (Ardèche), 28-01-51. — 21591×50—07.

GERARDO (Faustin), Lavaur (Tarn), 21-10-50. — 13037×51—81.

GIL (José), Barco (Portugal), 05-01-32. — 8088×51—70.

GIL (Joaquim), Barco (Portugal), 29-03-36. — 8088×51—70.

GOTTSCHLING (Hubert), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 10-06-39. — 8290×51—62.

GOTTSCHLING (Anne), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 03-11-51. — 8290×51—62.

GOUDKOFF (Nadine), Versailles (Seine-et-Oise), 13-07-51. — 19604×50—78.

GUERASSIMOFF (Maria), Aubagne (Bouches-du-Rhône), 08-02-10. — 4590×51—13.

GUERASSIMOFF (André), Aubagne (Bouches-du-Rhône), 01-01-38. — 4590×51—13.

GUERASSIMOFF (Arcade), Aubagne (Bouches-du-Rhône), 12-06-36. — 4590×51—13.

GUERASSIMOFF (Alex), Marseille (Bouches-du-Rhône), 01-08-34. — 4590×51—13.

HEBDA (Marie-Jeanne), au Cateau (Nord), 20-11-18. — 20442×50—59.

IMAMOGLOU (Yvonne), Marseille (Bouches-du-Rhône), 16-10-18. — 3630×51—13.

JENDRZEJEWSKI (Léocadie), Houdain (Pas-de-Calais), 05-02-32. — 4706×51—62.

KONOPACKI (Aline), Ostricourt (Nord), 20-04-37. — 19454×38—59.

KRYWANIA (Hélène), Dieuze (Moselle), 25-07-46. — 21192×50—57.

KRZYWANIA (Stanislawa), Dieuze (Moselle), 10-10-17. — 21192×50—57.

LASKA (Ginette), Fontaines (Saône-et-Loire), 26-08-34. — 21735×50—71.

LASKA (Jean), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 19-12-42. — 21735×50—71.

LESKOVAC (Daniel), Paris, 03-02-48. — 16794×40—75.

LOMAZ (Nicole), Paris, 24-01-50. — 19883×50—75.

LOVATO (François), Roanne (Loire), 16-09-31. — 21045 x 50—47.

LOVATO (Antonio), Saint-Léger (Lot-et-Garonne), 09-06-33. — 21045 x 50—47.

LOVATO (Thérésine), Saint-Léger (Lot-et-Garonne), 29-11-34. — 21045 x 50—47.

LOVATO (Rosina), Saint-Léger (Lot-et-Garonne), 24-03-36. — 21045 x 50—47.

LOVATO (Jean), Buzet-sur-Baise, 09-09-37. — 21045 x 50—47.

LOVATO (Vincent), Buzet-sur-Baise (Lot-et-Garonne), 31-10-40. — 21045 x 50—47.

MADRICARDO (Henri), Dijon (Côte-d'Or), 24-06-32. — 8793 x 49—80.

MADRICARDO (Ines), Dijon (Côte-d'Or), 02-02-36. — 8793 x 49—80.

MAJCHERCZAK (Edmond), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 22-04-12. — 20284 x 50—62.

MAJCHERCZAK (Henri), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 11-09-45. — 20284 x 50—62.

MAJCHERCZAK (Cécile), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 12-02-48. — 20284 x 50—62.

MAJCHERCZAK (Bernard), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 25-04-50. — 20284 x 50—62.

MATUSZAK (Joseph), Noskow (Pologne), 30-01-34. — 21435 x 50—59.

MATUSZAK (Christiane), Leffrinckoucke (Nord), 17-07-46. — 21435 x 50—59.

MATUSZAK (Jeannine), Leffrinckoucke (Nord), 13-03-48. — 21435 x 50 —59.

MICHALAK (Wanda), Dury (Aisne), 11-03-37. — 20911 x 50—02.

MICHALAK (Edouard), Dury (Aisne), 11-03-37. — 20911 x 50—02.

MILANO (Jean), Bonneville (Haute-Savoie), 21-10-48. — 21533 x 50—74.

MILANO (Roger), Bonneville (Haute-Savoie), 14-06-50. — 21533 x 50 —74.

NAPIERALLA (Christian), Chaumont-en-Vexin (Oise), 06-05-51. — 21255 x 50—60.

NAPIERALLA (Edmond), Chaumont-en-Vexin (Oise), 02-02-36. — 21255 x 50—60.

NAPIERALLA (Geneviève), Chaumont-en-Vexin (Oise), 06-10-47. — 21255 x 50—60.

NIKITIN (René), Mateur (Tunisie), 09-07-34. — 23251 x 34—96.

NIKITIN (Alexandre), Bizerte (Tunisie), 11-09-38. — 23251 x 34—96.

NIKITIN (Pierre), Bizerte (Tunisie), 22-12-40. — 23251 x 34—96.

NIKITIN (Henri), Tunis, 16-11-43. — 23251 x 34—96.

NOWAKOWSKI (Jean), Saint-Eloy-les-Mines (Pas-de-Calais), 06-02-46. — 20832 x 50—63.

NOWAKOWSKI (Marian), Smuszew (Pologne), 01-08-34. — 20832 x 50 —63.

ORLANDO (Sauveur), Tunis, 10-08-36. — 3082 x 52—96.

OSIURAK (Anna), Lavau (Yonne), 30-09-13. — 18059 x 51—89.

OSIURAK (André), Lavau (Yonne), 10-09-45. — 18059 x 51—89.

OSIURAK (Jean-P.), Saint-Martin-des-Champs (Yonne), 20-09-46. — 18059 x 51—89.

OSIURAK (Olga), Saint-Martin-des-Champs (Yonne), 16-10-48. — 18059 x 51—89.

OUNDJIAN (Serge), Courbevoie (Seine), 30-05-43. — 21710 x 51—75.

PASQUINELLI (Dina), Uzzano (Italie), 28-06-34. — 6976 x 51—96.

PELANDA (Gérard), Gennevilliers (Seine), 25-12-42. — 5507 x 51—75.

PELLIZZARI (Agnès), Montpitol (Haute-Garonne), 28-09-33. — 20671 x 50—81.

PELLIZZARI (Thérèse), Roqueserière (Haute-Garonne), 23-02-35. — 20671 x 50—81.

PELLIZZARI (Giovanni), Saint-Sulpice (Tarn), 25-02-39. — 20671 x 50 81.

PELLIZZARI (Irma), Castres (Tarn), 16-08-44. — 20671 x 50—81.

PELLIZZARI (Jeanine), Castres (Tarn), 20-07-50. — 20671 x 50—81.

PENNACCHIO (Thérèse), Tunis, 01-08-39. — 3033 x 52—96.

PEREZ (Michelle), Vénissieux (Rhône), 29-07-49. — 19301 x 50—69.

POKORSKI (Raymond), Nevers (Nièvre), 08-07-37. — 20052 x 50—58.

POSEL (Charles), Toulouse (Haute-Garonne), 17-04-47. — 1791 x 32 —31.

RASZTAR (Jean), Montmirail (Marne), 04-12-33. — 3927 x 51—77.

RASZTAR (Bronislaw), Kowale (Pologne), 23-12-31. — 3927 x 51—77.

RASZTAR (Thérèse), Lagny (Seine-et-Marne), 17-06-39. — 3927 x 51 —77.

RASZTAR (Hélène), Lagny (Seine-et-Marne), 05-01-42. — 3927 x 51 —77.

SCHNEIDER (Sophie), Forbach (Moselle), 01-07-31. — 19611 x 50—57.

SCHNEIDER (Rainauld), Forbach (Moselle), 21-09-42. — 19611 x 50 —57.

SINICO (Georges), Bordeaux (Gironde), 05-06-43. — 21864 x 50—47.

SOBCZAK (Roman), Haillicourt (Pas-de-Calais), 22-02-43. — 6840 x 51—62.

VALUCCI (Laurent), Saint-Denis (Seine), 23-03-39. — 31889 x 37—75.

VIALE (Alain), Revest-les-Eeaux (Var), 14-03-48. — 15455 x 36—83.

VIDONI (Alfred), Bourgoin (Isère), 03-10-37. — 19911 x 50—38.

VIDONI (Denise), Bourgoin (Isère), 24-10-41. — 19911 x 50—38.

VIDONI (Anne-M.), Bourgoin (Isère), 29-01-40. — 19911 x 50—38.

WILK (Anna), Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or), 11-03-40. — 19863 x 50—21.

WILK (Jeanne), Dijon (Côte-d'Or), 08-03-37. — 19863 x 50—21.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

PAUL RIBEYRE.

Décret du 12 juin 1952 rapportant un décret portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 60, 62, 68 et 111 du code de la nationalité française;

Vu le décret du 24 août 1951 portant naturalisation;

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret ci-après est rapporté en tant qu'il naturalisait:

Décret du 24 août 1951 (Journal officiel du 2 septembre 1951).

SINGER (Nicolas), Miskolc (Hongrie), 17-09-12. — 16460 x 50—75.

SINGER, née MINIKS, Tallinn (Esthonie), 18-05-12. — 16460 x 50 —75.

SINGER (Marie), Paris, 02-01-39. — 16460 x 50—75.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juin 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

PAUL RIBEYRE.

Décret du 12 juin 1952 rapportant huit décrets portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 60, 62, 72 et 111 du code de la nationalité française;

Vu les décrets des 24 août 1951, 2 novembre 1951, 30 novembre 1951, 28 décembre 1951, 11 janvier 1952, 8 février 1952, 22 février 1952 et 29 février 1952 portant naturalisation et réintégration;

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Les décrets ci-après sont rapportés en tant qu'ils naturalisaient ou réintégraient:

1° *Décret du 24 août 1951 (Journal officiel du 2 septembre 1951).*

CAREDDU (Jean), Benetutti (Italie), 28-04-89. — 341 x 14—93.

2° *Décret du 2 novembre 1951 (Journal officiel du 11 novembre 1951).*

WEISSEND, née KISSLER, Bischheim (Bas-Rhin), 06-07-86. — 7831 x 50—67.

3° *Décret du 30 novembre 1951 (Journal officiel du 2 décembre 1951).*

MARIOTTI (Agostino), Castelfranco di Sotto, 29-10-82. — 21666 x 50 —13.

4° *Décret du 28 décembre 1951 (Journal officiel du 6 janvier 1952).*

TRAPENARD (Marguerite), Clermont-Ferrand, 31-01-76. — 11607 x 50 —06.

5° *Décret du 11 janvier 1952 (Journal officiel du 20 janvier 1952).*

KEGSKES, née BUGIIJOS, Liveda (Roumanie), 07-01-05. — 1783 x 50—38.

6° *Décret du 8 février 1952 (Journal officiel du 24 février 1952).*

CATENACCIO (François), Castrocielo (Italie), 13-04-00. — 15484×39—69.

7° *Décret du 22 février 1952 (Journal officiel du 9 mars 1952).*

SECCHI (Luigi), Castelgoffredo (Italie), 09-05-82. — 17654×50—69.

8° *Décret du 29 février 1952 (Journal officiel du 9 mars 1952).*

MARTINS (José), Santa-Maria-de-Sedielos (Portugal), 08-09-06. — 2248×51—69.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juin 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

PAUL RIBEYRE.

RECTIFICATIFS AU *JOURNAL OFFICIEL*

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 juillet 1947: page 7017, 2e colonne, au lieu de: « Bionaz (Souvenir-Germain)... et Desaudre (Marie-Joséphine-Marguerite), sa femme », lire: « Bionaz et Desandre ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 mars 1948: page 2378, 3e colonne, au lieu de: « Kevers (Claude) », lire: « Kevers-Pascalis (Claude) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 juillet 1948: page 6788, 2e colonne, au lieu de: « Cymbor (Stanislas), Roza (Pologne), 19-06-08 », lire: « Cymbor (Stanislas), Roza (Pologne), 19-07-08 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 août 1950: page 8938, 2e colonne, après: « Ballarini (Lydia), Paris », ajouter: « Bella (Chmouni), Beyrouth (Liban), 20-08-45. — 10787×50—98; Bella (Angèle), Mousoro (Tchad), 12-01-48. — 10787×50—98 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 mars 1952:

Page 3384, 1re colonne, au lieu de: « Ogorzaly (Ladislas), Jarny (Meurthe-et-Moselle) », lire: « Oporzaly (Jean) ».

Page 3385, 1re colonne, au lieu de: « Bienas (Stanislaw), Rudniki; Bienas, née Cabelnski », lire (les deux fois): « Bienias ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 avril 1952: page 4321, 1re colonne, au lieu de: « Arama (Keon), Salonique (Turquie) », lire: « Arama (Léon), Salonique (Grèce) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 mai 1952: page 4576, 1re colonne, au lieu de: « Aboulaziz (Figani), Alaya », lire: « Abdulaziz ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 mai 1952:

Page 5001, 1re colonne, au lieu de: « Bayonas, née Alvaraz », lire: « Bayonas, née Alcaraz ».

Page 5003, 1re colonne, au lieu de: « Pirello, née Borruso », lire: « Pirrello, née Borruso ».

Même page, 2e colonne, au lieu de: « Walek (Anna), Zaklikow (Pologne), 04-07-06 », lire: « Walek (Anna), Zaklikow (Pologne), 17-07-06 ».

Même page, même colonne, au lieu de: « Waslyszin (Joseph), Borykow », lire: « Wasylyszin ».

Page 5004, 2e colonne, au lieu de: « Pirello (Léonard), Tunis », lire: « Pirrello (Léonard) ».

DESTITUTIONS DE FONCTIONS

Ministère de la justice.

D'un jugement rendu le 9 juin 1952 par le tribunal de première instance de la Roche-sur-Yon, statuant en matière disciplinaire, il appert que Me Guittard (Jean), notaire à la résidence des Herbiers, département de la Vendée, a été destitué de ses fonctions.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 17 juin 1952.

A seize heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre d'une commission.

2. — Vote des propositions de loi: 1° de M. Siefridt et plusieurs de ses collègues (n° 617) tendant à compléter l'article 127 *bis* de l'ordonnance du 19 octobre 1945 relatif à l'adaptation de la législation de la sécurité sociale à la situation des cadres; 2° de M. Gernez et plusieurs de ses collègues (n° 1069) tendant à ouvrir un nouveau et dernier délai pour le rachat des cotisations prévu par la loi n° 48-1307 du 23 août 1948 visant à adapter les législations de sécurité sociale à la situation des cadres; 3° de M. Jean Cayeux (n° 1302) tendant à la réouverture d'un nouveau délai pour le rachat des cotisations de sécurité sociale au profit des auteurs et compositeurs; 4° de M. Etienne Fajon et plusieurs de ses collègues (n° 1330) tendant à donner aux conjoints survivants des agents des cadres la possibilité d'effectuer dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, les versements rétroactifs d'assurance vieillesse au lieu et place du *de cujus*; 5° de M. Duquesne et plusieurs de ses collègues (n° 2127) prorogeant le délai d'application de l'article 6 de la loi n° 48-1307 du 23 août 1948 tendant à adapter les législations de sécurité sociale à la situation des cadres. (Nos 2473-3568. — M. Viatte, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote du projet de loi (n° 2305) portant déclassement du canal de Saint-Dizier à Wassy. (N° 3179. — M. Midol, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de résolution (n° 2810) de M. Pineau tendant à inviter le Gouvernement à créer une prime spéciale pour les pilotes d'avion ou de planeur battant un record du monde et à prévoir le remboursement des frais occasionnés par sa préparation. (N° 3480. — M. Moynet, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Fixation de la date de discussion des interpellations: 1° de M. Coutant sur les atteintes que porterait aux droits des employés et de leurs familles toute modification restrictive au décret du 20 décembre 1951, qui fixe les modalités d'application de deux jours de repos hebdomadaire dans le commerce de détail non alimentaire; 2° de Mme Estachy sur les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures dans les commerces de détail de marchandises autres que les denrées alimentaires; 3° de Mme Francine Lefebvre sur les graves inconvénients qui résulteraient, pour le personnel des entreprises commerciales non alimentaires, d'une modification dans un sens restrictif des avantages qui leur ont été accordés, en ce qui concerne la répartition de la durée hebdomadaire de travail, par de nombreux décrets antérieurs, dont les dispositions ont été maintenues en vigueur jusqu'au 1er juin 1952 par le décret n° 51-14 du 20 décembre 1951.

6. — Fixation de la date de discussion de l'interpellation de M. Minjoz sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour empêcher le retour d'incidents tragiques comme ceux qui se sont produits vendredi 23 mai à Montbéliard (Doubs) au cours d'une manifestation de Nord-Africains, incidents au cours desquels on a enregistré un mort, plusieurs manifestants et plusieurs policiers blessés.

7. — Suite de la discussion du projet de loi (n° 3226) et des lettres rectificatives (nos 3607-3634-3665) au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1952 (Défense nationale). (Nos 3556-3600-3625. — 1re partie à 7e partie.)

8. — Suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Aumeran, sur le renouvellement, en Tunisie, d'une politique déjà pratiquée en Indochine et susceptible d'entraîner de dangereuses conséquences pour la paix mondiale;

2° De M. Fouchet, sur la situation en Tunisie et sur les conséquences qui doivent en être tirées;

3° De M. Bartolini, sur les mesures illégales prises par le commandant maritime du port de Bizerte à l'encontre de huit ouvriers licenciés d'office et de douze chefs d'équipe révoqués de leurs fonctions pour avoir participé à la grève menée en protestation contre la répression sanglante exercée contre le peuple tunisien et pour le respect de ses légitimes revendications; sur la violation du droit syndical, du droit de grève et des règles de licenciement en vigueur dans les règlements du port; sur les mesures que le Gouvernement compte prendre: *a*) pour la levée immédiate de toutes les sanctions et l'indemnisation équitable des ouvriers et chefs d'équipe illégalement punis; *b*) pour mettre un terme à l'arbitraire du commandant maritime du port de Bizerte et les sanctions qu'il compte prendre à son égard;

4° De M. Verdier, sur les instructions adressées au résident général de France en Tunisie et sur les mesures prises les 25 et 26 mars 1952;

5° De M. Giovoni, sur les mesures de violence dont le Gouvernement se rend coupable en Tunisie et sur les moyens qu'il entend employer pour mettre en liberté immédiate les ministres et tous les patriotes tunisiens, emprisonnés et déportés, lever l'état de siège, supprimer la censure et rappeler MM. de Hauteclocque et Garbay, rapatrier les troupes et autres forces de répression, satisfaire les légitimes aspirations du peuple tunisien à la liberté et à l'indépendance nationale;

6° De M. Dronne sur la politique suivie par le Gouvernement à l'égard de la création du nouvel Etat de Libye et sur les mesures qu'il a prises afin de sauvegarder, d'une part, les intérêts français au Fezzan et dans les oasis de Ghât et de Ghadamès, et d'autre part, l'intégralité de l'Afrique du Nord française;

7° De M. Quilici, sur les événements de Tunisie et la politique que le Gouvernement compte suivre dans la Régence;

8° De M. Jacques Chevallier, sur le point de savoir si l'attitude que le Gouvernement entend adopter en Tunisie s'inscrit véritablement dans le cadre d'une politique générale d'union française;

9° De M. André Denis, sur les événements du 26 mars en Tunisie qui, faisant suite aux inqualifiables opérations du Cap Bon, sont de nature à compromettre les rapports entre la France et la Tunisie et constituent une atteinte au droit des gens et au prestige de notre pays;

10° De M. Fonlupt-Esperaber, sur la situation actuelle en Tunisie, sur les mesures prises sous la responsabilité du résident général de France à Tunis et sur les moyens par lesquels le Gouvernement entend rétablir entre le gouvernement de Sa Majesté le Bey et le Gouvernement français les relations confiantes permettant l'accès progressif de la Tunisie à l'autonomie interne;

11° De M. Mitterrand sur la politique que le Gouvernement compte suivre en Tunisie;

12° De M. Caillavet sur la politique que le Gouvernement entend suivre en Tunisie.

9. — Discussion: I. du projet de loi relatif au contrôle des ententes professionnelles; II. des propositions de loi: 1° de M. Henri Teitgen tendant à réglementer les ententes économiques, à interdire celles qui sont contraires à l'intérêt général et à conférer à celles qui s'avèrent licites un statut légal; 2° de M. Gazier et plusieurs de ses collègues tendant à organiser le contrôle des ententes professionnelles; 3° de M. Louis Vallon et plusieurs de ses collègues sur le contrôle et la réglementation des ententes industrielles et commerciales. (N°s 496-2145-3085-3533. — Mme Poinso-Chapuis, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 18 juin 1952, à quinze heures (local de la commission n° 263):

I. — Suite de l'examen des amendements au rapport (n° 3085) relatif au contrôle des ententes professionnelles.

II. — Rapport de Mme Estachy sur la proposition de loi (n° 2187) de M. Marcel Noël tendant à doter d'un statut professionnel les gérants non salariés des maisons à succursales multiples et des coopératives de consommation définies par la loi du 21 mars 1941 modifiée par la loi du 3 juillet 1944.

III. — Rapport de M. Catrice sur le projet de loi (n° 2831) autorisant la ratification de l'accord franco-soviétique du 3 septembre 1951 sur les relations commerciales réciproques de ces deux pays.

IV. — Nomination de rapporteurs pour les projets de loi (n°s 3410, 3415, 3416, 3417, 3418, 3419 et 3421) autorisant la ratification de décisions douanières concernant l'Afrique occidentale française, Saint-Pierre et Miquelon et l'Afrique équatoriale française.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 18 juin 1952, à dix heures (local du 6e bureau):

I. — Examen d'un projet de création d'une assemblée nord-atlantique.

II. — Rapport d'information de M. Schneiter sur les projets de traité relatifs à l'Autriche et sur le statut intérieur de l'Autriche.

III. — Suite de la discussion du traité créant une communauté européenne de défense.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 18 juin 1952, à dix heures (local de la commission n° 213):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 3300) de M. Febvay relative à l'organisation générale de la Nation en temps de guerre;

La proposition de loi (n° 3339) de M. Liautey tendant au rattachement de toutes les unités de gendarmerie à une même direction générale;

La proposition de loi (n° 3476) de M. Minjoz tendant à accorder la médaille militaire et la Légion d'honneur aux anciens militaires réformés pour maladie contractée dans une unité combattante.

II. — Rapport de M. de Bénouville sur le projet et les propositions de loi (n°s 3166, 2425, 2479 et 2530) autorisant le Gouvernement à conférer, à titre posthume, la dignité de maréchal de France au général d'armée Leclerc de Hauteclocque.

III. — Rapport de M. Badie sur le projet de loi (n° 1619) modifiant certaines dispositions des codes de justice militaire.

IV. — Rapport de M. Manceau sur la proposition de résolution (n° 3386) de M. Bartolini concernant les salaires des travailleurs de l'Etat.

V. — Rapport de M. Maurellet sur la proposition de loi (n° 3346) de M. Raymond Guyot relative aux permissions accordées aux jeunes gens sous les drapeaux.

VI. — Questions diverses.

La commission de l'intérieur se réunira les mercredi 18 juin 1952, à seize heures et jeudi 19 juin 1952, à quinze heures (local de la commission n° 207):

I. — Audition du ministre de l'intérieur sur:

a) Les réformes que le Gouvernement envisage d'appliquer en Algérie;

b) Le projet de loi (n° 1270) relatif au système de coordination des régimes de sécurité sociale algérien et métropolitain;

c) Le projet de loi (n° 1305) relatif au régime électoral des chambres de commerce d'Algérie;

d) La proposition de loi (n° 3309) de M. Desson relative à l'application en Algérie de la loi du 11 mai 1946 portant dévolution de biens d'entreprises de presse;

e) La proposition de résolution (n° 3472) de M. Rabier tendant à inviter le Gouvernement à faire bénéficier les fonctionnaires algériens du cadre métropolitain des mêmes conditions de rémunération que celles appliquées aux autres fonctionnaires algériens en vertu de la loi du 12 mars 1952;

f) La proposition de résolution (n° 1332) de M. Ballanger tendant à modifier le décret du 19 décembre 1946 fixant la participation de l'Etat aux dépenses d'assistance des départements et des communes;

g) La question des subventions automatiques aux communes sinistrées par fait de guerre.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 3258) de M. Badie (nomination des fonctionnaires de police officiers de police judiciaire);

La proposition de loi (n° 3442) de M. Frédéric-Dupont (zone des fortifications de Paris);

La proposition de loi (n° 3448) de M. Badie (pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'affaires algériennes);

La proposition de loi (n° 3510) de M. Frédéric-Dupont (reclassement des sous-officiers rengagés du corps des sapeurs-pompiers de Paris);

La proposition de loi (n° 3559) de M. Rabier (parité de représentation des collèges au sein des conseils généraux d'Algérie).

III. — Communication d'une lettre des questeurs concernant la sous-commission chargée d'enquêter sur les événements survenus au Moule (Guadeloupe).

IV. — Suite du rapport de Mme Sportisse sur la proposition de loi (n° 3309) de M. Desson tendant à fixer les conditions d'application à l'Algérie de la loi du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens d'entreprises de presse.

V. — Nouvel examen du rapport de M. Dejean sur la proposition de loi (n° 1154) de M. Koenig tendant au reclassement des anciens agents des services des affaires allemandes.

VI. — Rapport de M. Haumesser sur sa proposition de loi (n° 49) tendant à améliorer le recrutement et l'avancement des juges de paix d'Algérie.

VII. — Rapports de M. Quinson sur:

Sa proposition de loi (n° 2507) tendant à aider les collectivités, les associations syndicales prévues par la loi du 27 juin 1885, ou les propriétaires, dans les travaux de viabilité et l'assainissement des voies privées;

Le projet de loi (n° 1372) relatif au contrôle des dépenses engagées des budgets de Paris et de la Seine.

VIII. — Rapport supplémentaire de M. Cristofol sur les propositions de loi (n°s 1751, 1752, 1966, 2078, 2172, 2424 et 2508) de M. Cristofol, de M. Alfred Coste-Floret, de M. Daniel Mayer, de M. Monton, de M. Bardon et de M. Briot relatives à la réintégration de certains fonctionnaires dégagés des cadres.

IX. — Rapports de M. Jules Valle sur:

La proposition de loi (n° 399) de M. Emile Hugues tendant à rendre applicables à l'Algérie et aux départements d'outre-mer la loi du 8 décembre 1950 et l'article 20 de la loi du 25 ventôse an XI contenant organisation du notariat;

Le projet de loi (n° 1709) relatif aux conditions de recevabilité par les greffes des justices de paix et des mahakmas des appels interjetés en matière musulmane.

X. — Avis de Mme Sportisse sur:

La proposition de loi (n° 303) de M. Guyot tendant à déterminer le payement des prestations des assurances maladie, longue maladie, maternité aux ayants droit résidant en Algérie des salariés algériens résidant en France;

Les propositions de loi (n°s 304 et 1699) de M. Guyot et de M. Rabier relatives aux régimes des prestations familiales applicables aux Algériens travaillant en France dont la famille réside en Algérie.

XI. — Rapport de M. Dorey sur la proposition de loi (n° 2200) de Mme Francine Lefebvre tendant à accorder aux personnels du service actif de la désinfection de la ville de Paris le bénéfice de la loi du 17 mars 1950.

XII. — Rapport de M. Demusois sur la proposition de résolution (n° 2451) de M. Mignot tendant à assurer au plus tôt la péréquation des pensions des retraites des collectivités locales.

XIII. — Rapport de M. Guthmuller sur les propositions de loi (n°s 2033 et 3055) de M. Ulver et de M. Soustelle tendant à compléter la loi du 26 septembre 1951 instituant des bonifications d'ancienneté pour les fonctionnaires résistants.

XIV. — Rapport supplémentaire de M. Cristofol sur les propositions de loi (n°s 532 et 1094) de M. Barthélemy relatives à la rémunération des fonctionnaires mutés en conséquence d'une aggravation de blessure de guerre.

XV. — Suite du rapport de M. Cristofol sur la proposition de loi (n° 1230) tendant à faire respecter la durée légale du travail en ce qui concerne les gardiens verseurs des recettes-perceptions.

XVI. — Rapport supplémentaire de M. Schaff sur la proposition de loi (n° 799) de M. Pierre Moniel tendant à autoriser les inhumations dans les caveaux de famille situés dans les cimetières désaffectés.

XVII. — Rapports de M. Quinson sur:

La proposition de résolution (n° 537) de M. Frédéric-Dupont tendant à réserver 30 p. 100 des embauchages dans les postes d'auxiliaires aux femmes seules de plus de cinquante ans;

La proposition de loi (n° 1625) de M. Ulver tendant à la réforme du régime administratif de Paris et de la Seine;

La proposition de loi (n° 1382) de M. Debû-Bridel, sénateur, tendant à déterminer les délais d'approbation des budgets de Paris et de la Seine;

Les propositions de loi (n°s 1926, 2419, 2700 et 2936) de M. Godin, de M. Jean-Paul David, de M. Bruyneel et de M. Le Guyon, sénateur, relatives à la composition du Gouvernement;

La proposition de résolution (n° 3040) de M. Charret tendant à prévoir un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur aux fonctionnaires retraités de 1939 à 1947;

La proposition de résolution (n° 3509) de Mme de Lipkowski tendant à réparer les dommages causés aux membres du service d'ordre blessés lors des échauffourées du 28 mai 1952;

La proposition de loi (n° 1184) de M. Mignot relative aux licences des débitants de boissons.

XVIII. — Rapport de M. Solinhac sur la proposition de loi (n° 2207) de M. Cayeux tendant à accorder des avantages spéciaux pour l'ouverture du droit à pension du personnel de l'institut médico-légal.

XIX. — Rapport de M. Solinhac sur la proposition de loi (n° 1487) de M. Bissol tendant à introduire, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, les dispositions de la loi municipale qui n'y sont pas en vigueur.

XX. — Rapport de M. Demusois sur sa proposition de résolution (n° 1361) relative aux crédits nécessités par le relèvement des salaires des personnels communaux.

XXI. — Rapport de M. Alfred Coste-Floret sur la proposition de loi (n° 252) de Mme Poinso-Chapuis relative à la validation des services accomplis par les assistantes sociales dans les services sociaux privés suppléant des services sociaux publics.

XXII. — Rapport de M. Rabier sur sa proposition de loi (n° 2653) portant application à l'Algérie, de la loi du 30 août 1947 instituant une allocation d'attente en faveur des sinistrés par faits de guerre.

XXIII. — Rapport de Mme Sportisse sur la proposition de loi (n° 835) de M. Cadi tendant à établir la parité au sein des conseils généraux des départements algériens entre la représentation du premier collège et celle du deuxième collège.

XXIV. — Rapport de M. Genton sur la proposition de loi (n° 2036) de M. Cordonnier tendant à conférer aux secrétaires généraux des préfectures du Rhône, des Bouches-du-Rhône et du Nord, rang et prérogatives de préfet de 3e classe.

XXV. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 18 juin 1952, à quatorze heures trente (local de la commission n° 250);

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 3549) de M. Gaillemin complétant l'article 55 du code civil;

La proposition de loi (n° 3504) de M. Minjoz modifiant l'article 1er de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers;

La proposition de loi (n° 3503) de M. Minjoz complétant la loi du 1er décembre 1951 relative aux expulsions de locataires;

La proposition de résolution (n° 3528) de M. Catroux invitant le Gouvernement à étendre la loi du 29 juillet 1881 aux chefs militaires, hôtes officiels de la France;

La proposition de loi (n° 3568) de M. Maurice Grimaud rendant applicables aux sanctions disciplinaires l'article 463 du code pénal et la loi du 26 mars 1891;

Le projet de loi (n° 3648) relatif à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger;

La proposition de résolution (n° 2612) de M. Quinson invitant le Gouvernement à inclure dans la réforme fiscale des dispositions évitant les différends entre propriétaires et locataires lors de la répartition des taxes municipales;

La proposition de loi (n° 3488) de M. Minjoz tendant à taxer le terrain à bâtir et à en autoriser la réquisition.

II. — Avis de M. Minjoz sur le rapport (n° 3071) de M. Moisan sur la proposition de loi portant codification de la législation des jardins ouvriers.

III. — Rapport de M. Lacaze sur l'avis (n° 1025) du Conseil de la République relatif à la proposition de loi tendant à modifier la loi du 29 avril 1845 sur les irrigations en étendant le bénéfice de ses dispositions aux adductions d'eau potable

IV. — Avis de M. Maurice Grimaud sur le rapport (n° 3017) de Mme Lefebvre concernant la proposition de loi tendant à abaisser l'âge requis par la loi pour être électeur ou éligible aux élections prud'homales.

V. — Examen de la proposition de loi (n° 3655) de M. Minjoz tendant à proroger jusqu'au 1er juillet 1953 la loi du 31 décembre 1948 relative à la législation sur les loyers dans les départements d'outre-mer. — Nomination du rapporteur.

VI. — Avis de M. de Félice sur le rapport (n° 1033) de M. Tanguy Prigent concernant les propositions de loi tendant à modifier le statut du fermage.

VII. — Rapport de M. Minjoz sur le projet de loi (n° 3134) modifiant les articles 25, 30 et 35 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse

VIII. — Rapport de M. Maurice Grimaud sur sa proposition de loi (n° 1701) tendant à compléter dans certains tribunaux le nombre des avoués nécessaires à la représentation des parties ayant des intérêts distincts.

IX. — Rapport de M. Henri Grimaud sur le rapport repris (n° 1453) relatif à l'interdiction de séjour

---

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le mardi 17 juin 1952, à dix-sept heures (local de la commission n° 220):

I. — Audition de M. Marc Dupuy, auteur d'une opposition au vote sans débat du projet de loi (n° 1911) ratifiant la convention internationale sur les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest.

II. — Rapport supplémentaire de M. René Schmitt sur le même projet.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le mercredi 18 juin 1952, à quatorze heures trente (local de la commission n° 211):

I. — Audition de M. Duchet, ministre des postes, télégraphes et téléphones, sur le problème des télécommunications.

II. — Audition de M. André Morice, ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, sur son action depuis son arrivée au ministère.

La commission des pensions se réunira le mercredi 18 juin 1952, à quinze heures (local de la commission n° 206):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 3413) de M. Médecin tendant à attribuer une pension d'invalidité basée sur le taux du grade à tous les militaires de carrière et à leurs ayants cause;

La proposition de loi (n° 3505) de M. Frédéric-Dupont tendant à compléter l'article 8 de la loi du 20 septembre 1948;

La proposition de résolution (n° 3190) de Mme de Lipkowski invitant le Gouvernement à accorder une indemnité compensatrice du travail effectué par les déportés en Allemagne;

La proposition de loi (n° 3467) de M. Clostermann tendant à compléter l'article 36 de la loi du 20 septembre 1948 relatif à la pension de reversion des veuves;

La proposition de loi (n° 3540) de M. Signor tendant à modifier l'article 31 de la loi du 20 septembre 1948 et à étendre le bénéfice de l'article 48 du code des pensions aux militaires de carrière réformés pour infirmités contractées en temps de paix;

Le rapport repris de M. Darou concernant les fonctionnaires détachés hors d'Europe pour des fonctions d'enseignement (n° 3582).

II. — Audition d'une délégation de l'Amicale des anciens détenus patriotes de la centrale d'Eysses.

III. — Examen d'une motion de Mme Rose Guérin sur les modalités d'attribution de la carte de déporté et d'interné de la résistance.

IV. — Rapport supplémentaire de M. Pradeau sur la proposition de loi (n° 2674), de M. Darou, tendant à accorder une allocation forfaitaire pour tierce personne au profit des aveugles de la résistance.

V. — Rapport de M. Mouton sur sa proposition de loi (n° 566) tendant à relever à 48.000 F le montant maximum des retraites mutualistes des anciens combattants et de leurs ayants cause.

VI. — Rapport de Mme Guérin sur sa proposition de loi (n° 3493) tendant à étendre le bénéfice du statut des déportés et internés aux intéressés ayant été internés moins de trois mois.

VII. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le mercredi 18 juin 1952, à dix heures (local de la commission n° 208):

I. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 3512) de M. Minjoz concernant l'établissement d'un plan quinquennal de constructions d'habitations à loyers modérés.

II. — Rapport de M. René Schmitt sur les propositions de loi tendant à modifier la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

III. — Rapport de M. Triboulet sur le projet de loi (n° 1414) tendant à modifier l'ordonnance du 10 avril 1945 sur les travaux préliminaires à la reconstruction.

IV. — Echange de vues sur les questions concernant les bâtiments provisoires.

V. — Questions diverses.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 18 juin 1952 à 15 heures (local de la commission n° 254) :

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 3056) de MM. Ranaivo, Joseph Dumas et Mme Francine Lefebvre tendant à instituer, dans chacun des pays et territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, un code civil à l'usage des citoyens ayant conservé leur statut personnel.

Le projet de loi (n° 3545) relatif à la composition et à la formation du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

II. — Avis de M. Yacine Diallo sur la proposition de loi (n°s 273 et 3003) de M. Caillavet concernant le renouvellement des membres de l'assemblée de l'Union française élus par les représentants de l'Assemblée nationale.

III. — Rapport de M. Ninine sur la proposition de loi (n° 296) de M. Frédéric-Dupont tendant à fixer les modalités de dégagement ou d'intégration de certaines catégories de personnels d'Indochine.

IV. — Examen pour avis des propositions de loi (n°s 72, 1910 et 3064): 1° de M. Jean-Paul Palewski tendant à l'institution d'un comité de l'or national et d'un centre technique aurifère en vue de promouvoir les réformes indispensables à l'essor de la production aurifère dans les territoires de la métropole et de l'Union française; 2° de MM. Robert Aubé, Durand-Réville et Coupigny, sénateurs, tendant à la création d'un comité national de l'or, en vue de définir une politique de l'or, étudier les problèmes posés par son exploitation et promouvoir toutes dispositions susceptibles d'en augmenter la production dans l'Union française.

V. — Suite de l'examen du rapport de M. Joseph Dumas sur l'avis (n° 2557) du Conseil de la République relatif au projet de loi instituant un code du travail dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

VI. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 18 juin 1952, à seize heures (local de la commission n° 264):

I. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 289) de M. Pierre Chevallier (congé supplémentaire aux veufs pères de famille), en remplacement de M. Lanet.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 3086) de M. Henri Meck (conflits collectifs du travail);

La proposition de loi (n° 3530) de M. Hippolyte Masson, sénateur (allocations aux vieux travailleurs des collectivités locales).

III. — Suite du rapport de M. Henri Meck sur le rapport repris et les propositions de loi (n°s 345, 138, 210, 348 rectifié, 1874, 2095 et 2719) de M. Sion, de M. Besset de M. Henri Meck, de M. Huel et de M. Minjoz (rentes d'accidents du travail).

IV. — Suite du rapport de M. Duquesne sur la proposition de loi (n° 1538) de M. Henri Meck (extension des accords de salaires).

V. — Rapport de Mme Francine Lefebvre sur les propositions de loi (n°s 1944 et 1608) de M. Alfred Coste-Floret et de M. Minjoz (procédure prud'homale).

VI. — Rapport de M. Henri Meck sur le rapport repris (n° 768) (grands invalides des assurances sociales).

VII. — Rapport de M. Coutant sur la proposition de loi (n° 3183) de Mme Estachy (repos hebdomadaire dans le commerce de détail non alimentaire).

VIII. — Rapport de M. Fouyet sur les propositions de loi (n°s 96, 424, 1196, 2324 et 2804) de M. Besset, de M. Signor, de Mme Roca, de Mme François et de M. André Mercier (chômage économique).

IX. — Rapport de M. Gabriel Paul sur sa proposition de résolution (n° 3463) (gratuité des repas dans les centres d'apprentissage publics).

X. — Questions diverses.

Rectification

au compte rendu in extenso *de la 2e séance du vendredi 6 juin 1952.*

(*Journal officiel* du 7 juin 1952.)

Dans le secrutin (n° 955) sur l'amendement de M. Laborbe à l'article 8 de la proposition relative à l'allocation vieillesse des personnes non salariées (Quinze années au lieu de dix années, en qualité de chef d'exploitation):

M. Nisse, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu voter « contre ».

Dans le scrutin (n° 957) sur l'amendement de M. Laborbe à l'article 9 de la proposition relative à l'allocation vieillesse des personnes non salariées (Pour le revenu cadastral de base, remplacer 500 et 750 francs par 400 et 600 francs):

M. Nisse, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu voter « contre ».

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 17 juin 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il est au courant d'accords intervenus entre certains groupes industriels de la Ruhr et le gouvernement soviétique, accords d'un esprit directement contraire à celui qui anime la future communauté du charbon et de l'acier; au cas où M. le ministre des affaires étrangères aurait connaissance de ces accords, ne serait-il pas de l'intérêt national de retarder la ratification du projet de communauté dont on peut dire qu'il se trouve violé par un partenaire avant même d'être entré en application. (N° 306.)

II. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il n'estime pas indispensable de poursuivre la politique française tendant à renforcer progressivement l'autonomie de l'Etat sarrois. Le temps paraît venu notamment d'envisager une augmentation sensible des pouvoirs du gouvernement sarrois. (N° 307.)

III. — M. Denvers demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour que les communes et les départements puissent être mis dans la capacité de trouver par voie d'emprunts, notamment auprès d'organismes prêteurs comme la caisse des dépôts et consignations et le Crédit foncier, le montant de leur participation financière, en vue de pouvoir réaliser des travaux d'évidente nécessité comme ceux, plus particulièrement, qui consistent à construire des locaux scolaires, des habitations à loyer modéré, des réseaux d'adduction d'eau, d'électrification et d'assainissement. (N° 308.)

IV. — M. Marcel Boulangé expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que les travaux communaux régulièrement agréés, entrepris par les collectivités locales au cours des années précédentes et ayant fait l'objet d'attribution de subventions, ne peuvent être actuellement poursuivis, les crédits correspondants ne pouvant être mandatés aux communes tant que le décret portant report de crédits n'aura pas été signé: cette situation entraînant l'abandon des travaux et des perturbations très graves sur les finances communales et sur celles des entreprises. Il demande à quelle date seront pris les décrets de report de crédits concernant notamment les ministères de l'agriculture, de l'intérieur et de la reconstruction et de l'urbanisme. (N° 309.)

V. — M. Symphor signale à M. le ministre de la justice l'émotion qui s'est emparée de toute la population guyanaise à la suite des bruits persistants qui courent dans le département quant à un rétablissement éventuel du bagne; lui rappelle l'hostilité marquée et combien justifiée de la population à ce sujet; et lui demande ce qu'il envisage de faire: 1° pour démentir cette rumeur, dans le cas où elle ne serait pas fondée; 2° dans le cas où elle serait fondée, pour revoir le problème dans son ensemble, compte tenu de l'intérêt général de la population guyanaise. (N° 310.)

2. — Vérification de pouvoirs (*suite*).

1er bureau: département de la Guyane. — M. Rabouin, rapporteur.

3. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 1er bureau sur les opérations électorales du territoire de Madagascar (1re section) [Election de M. Longuet). — M. Marcilhacy, rapporteur].

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 18 juin 1952, à quinze heures trente (local n° 214, salle Jules-Méline):

I. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition de résolution (n° 168, année 1952) de M. Delalande tendant à inviter le Gouvernement à compléter le décret du 20 août 1939 sur la police du roulage, dit code de la route, en ce qui concerne la conduite des tracteurs agricoles.

II. — Audition de M. Merle, chef des services vétérinaires au ministère de l'agriculture, sur la question de la fièvre aphteuse et la tuberculose bovine.

La commission des boissons se réunira le mercredi 18 juin 1952, à quatorze heures trente (local n° 214, salle Jules-Méline):

Examen des rapports:

De M. de Geoffre sur la proposition de loi (n° 213, année 1952) portant création du conseil interprofessionnel des vins d'Anjou et de Saumur;

De M. Péridier sur la proposition de résolution (n° 144, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à restituer au service des alcools les moyens indispensables pour assurer son bon fonctionnement dans le cadre des textes organiques.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 18 juin 1952, à seize heures (local n° 207):

I. — Suite du rapport de M. Plait sur le projet de loi (n° 130, année 1952) sur l'utilisation thérapeutique du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés.

II. — Rapport de M. Paget sur le projet de loi (n° 132, année 1952) relatif aux radio-éléments artificiels.

III. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 17 juin 1952

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen de la demande de délai supplémentaire présentée par la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts relative à la demande d'avis (n° 60, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Baurens, député, et plusieurs de ses collègues, relative à la constitution d'un office national interprofessionnel du machinisme agricole.

2. — Discussion des propositions et proposition de résolution de M. Cianfarani et des membres du groupe union métropole-outre-mer (indépendants) tendant: *a*) à l'organisation rationnelle et à la planification de l'économie de l'Union française; *b*) à sauvegarder les voies de son développement dans les accords économiques européens en discussion; *c*) à donner à la représentation française dans les organismes internationaux, par sa composition et la portée de sa mission, le caractère d'une véritable représentation de l'Union française. (N°s 306, année 1949, et 90, année 1952. — M. René Moreux, rapporteur; n° 137, année 1952. — Avis de la commission des relations extérieures. — M. de Peretti, rapporteur; n° 235, année 1952. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Schmitt, rapporteur; n° 243, année 1952. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Le Guenedal, rapporteur; et n° 244, année 1952. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Sylvestre, rapporteur.)

Erratum

au Journal officiel *du 14 juin 1952.*

Page 5969, 1re colonne, 8e ligne:

Au lieu de:

« 2. — Discussion des propositions de ... »,

Lire:

« 2. — Discussion des propositions et proposition de résolution de ... ».

Commission des affaires financières.

Séance du vendredi 13 juin 1952.

Présents — MM. Antonini, Cazelles, Cornet, Do Huu Thinh, Ebédé, Jousselin, Michard-Pellissier, Moreux (René), Schleiter, Sylvestre, Thémia (1 siège réservé à un conseiller non inscrit).

Suppléants. — MM. Cazelles (de M. Marguerille), Cornet (de M. Boluix-Basset), Jousselin (de M. Vendenboomgaerde), Schleiter (de M. Louis Delmas), Sylvestre (de M. Gaudart).

Convocations de commissions.

La commission d'information se réunira le jeudi 19 juin 1952, à dix heures, à Paris, 27, rue du Mont-Thabor:

I. — Exposé oral de M. Corval sur son voyage en Tunisie.

II. — Discussion du rapport de Mme Emilienne Moreau sur la proposition (n° 182, année 1951) de M. Gaignard, tendant à demander au Gouvernement de prévoir, au sein du comité d'information de la France d'outre-mer, une représentation de l'Assemblée de l'Union française.

III. — Désignation:

a) D'un rapporteur de la proposition (n° 217, année 1952) tendant à obtenir que les « chroniques d'outre-mer », publiées par la documentation française, contiennent des renseignements relatifs à tous les pays d'outre-mer (départements d'outre-mer, Algérie, Tunisie, Maroc);

b) D'un rapporteur pour avis de la proposition (n° 196, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à créer une société d'économie mixte ayant pour objet la réalisation de films d'actualité, documentaires ou pédagogiques donnant de l'Union française une image fidèle et objective;

c) D'un rapporteur pour avis de la proposition (n° 5, année 1952) tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures efficaces, en particulier en utilisant les services d'information des missions diplomatiques françaises à l'étranger pour que l'Union française puisse être plus exactement connue dans les pays étrangers.

IV. — Questions diverses.

La commission de politique générale se réunira le mercredi 18 juin 1952, à seize heures (local n° 116):

I. — Examen de la demande d'avis (n° 98, année 1952) sur la proposition de loi de M. Malbrant tendant à modifier et à compléter la loi n° 47-1629 du 29 août 1947, fixant le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des assemblées de groupe en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française, dites grands conseils, renvoyée en commission par l'Assemblée au cours de sa séance du 12 juin 1952.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour une proposition de résolution et diverses demandes d'avis (n°s 246, 179, 211, 248, année 1952, et 121, année 1950) se rapportant au statut des chefs coutumiers en Afrique noire.

III. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

a) La proposition (n° 225, année 1952) tendant à mettre à l'étude l'institution d'un enseignement de cadres politiques et sociaux destinés aux collectivités indigènes et communautés rurales des territoires d'outre-mer;

b) La proposition (n° 226, année 1952) relativement à l'onomastique officielle dans les pays d'outre-mer.

La commission des relations extérieures se réunira le mercredi 18 juin 1952, à quatorze heures trente (local n° 217):

I. — Nomination d'un rapporteur de la proposition (n° 187, année 1952) sur la négociation d'un traité de commerce avec le Japon.

II. — Discussion de la proposition (n° 5, année 1952) tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures efficaces, en particulier en utilisant les réunions d'information des missions diplomatiques françaises à l'étranger, pour que l'Union française puisse être plus exactement connue dans les pays étrangers. — M. Vignes, rapporteur.

III. — Discussion de la proposition (n° 195, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement de la République: 1° à affirmer, dans les moindres délais, que la politique de la République française en Tunisie ne saurait avoir pour fin que l'Union française, conçue comme une libre association de peuples libres; 2° à prendre l'initiative de proposer au Gouvernement de S. A. le Bey, possesseur du royaume de Tunisie, l'ouverture de négociations en vue de substituer au traité de 1881 et à la convention de 1883, un nouvel acte portant adhésion de la Tunisie à l'Union française, et conférant à la Régence la qualité et le statut d'Etat associé. — M. Vignes, rapporteur.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de biens d'équipement originaires et en provenance des Etats-Unis ou du Canada.

Les importateurs sont avisés de l'ouverture de crédits en dollars destinés à l'importation des produits suivants originaires et en provenance des Etats-Unis ou du Canada:

Produits.	Origine et provenance.
1 Machines d'imprimerie diverses	Etats-Unis.
2 Matériel pour les industries diverses et textiles et matériel pour les industries du papier.....	Etats-Unis.
3 Matériel agricole divers.....	Etats-Unis.
4 Matériel électrique	Etats-Unis.
5 Matériel électrique	Canada.
6 Matériel pour les industries chimiques.....	Etats-Unis.

Les modalités d'importation de ces produits sont fixées comme suit:

TITRE Ier. — *Produits à importer sous licences délivrées après examen simultané des demandes* (appel d'offres).

Les demandes concernant les produits repris aux numéros 1 et 2 ci-dessus (machines d'imprimerie diverses et matériel pour les industries diverses et textiles et matériel pour les industries du papier) devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 6, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), le trentième jour, à midi, au plus tard, suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

A l'expiration de ce délai elles feront l'objet d'un examen simultané de la part des services techniques compétents.

TITRE II. — *Produits à importer sous licences délivrées au fur et à mesure de la présentation des demandes.*

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes de licences portant sur les autres produits (nos 3, 4, 5 et 6 ci-dessus) seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs fixant les conditions d'application de l'arrêté du 13 juin 1952 (droits de douane d'importation sur les matières colorantes organiques).

L'arrêté du 13 juin 1952, publié au *Journal officiel* du 15 juin 1952, portant rétablissement des droits de douane d'importation sur les matières colorantes organiques reprises aux numéros 591 et 592 du tarif des douanes prévoit le maintien de la suspension des droits en faveur des matières colorantes figurant sur une liste annexée audit arrêté.

Le présent avis a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles les marchandises pourront être admises au bénéfice de cette suspension.

1° Quelles que soient les conditions d'importation au regard du contrôle du commerce extérieur et des changes, les importateurs devront, quinze jours au moins avant l'importation, déposer à la direction des industries chimiques du ministère de l'industrie et du commerce, 66, rue de Bellechasse, Paris (7e), deux échantillons (d'un poids unitaire de 50 g pour les colorants en poudre et de 250 g pour les colorants en pâte) des colorants repris à la liste visée à l'article 2 de l'arrêté du 13 juin 1952 qu'ils se proposent d'importer.

2° A. — Importation dans le cadre des programmes d'importations. — Les demandes de licences d'importation devront être accompagnées d'une liste comportant la nomenclature détaillée des colorants à importer.

B. — Importations effectuées sur compte EFAC ou selon la procédure « 10 p. 100 équipement ». — Les importations devront soumettre à la direction des industries chimiques soit leur licence, soit leur certificat d'importation domicilié dans une banque agréée, accompagné de la liste prévue au paragraphe A précédent.

Dans tous les cas, la liste susvisée devra faire une distinction, s'il y a lieu, entre les colorants soumis au droit plein et ceux susceptibles de bénéficier de la suspension des droits. Elle sera produite en six ou deux exemplaires, selon qu'il s'agira ou non d'une importation effectuée sous licence. Elle sera visée par la direction des industries chimiques, après reconnaissance de la conformité des échantillons. L'un des exemplaires de la liste ainsi visée sera remis au service des douanes, à l'appui de la déclaration d'importation.

3° Les titulaires des licences d'importation délivrées avant la date de publication de l'arrêté susvisé devront, pour bénéficier de la suspension des droits, obtenir de la direction des industries chimiques une attestation certifiant que le dépôt des échantillons a été effectué.

4° Au moment de la vérification des marchandises, le service des douanes procédera au prélèvement d'échantillons aux fins d'analyse par le laboratoire centrale des finances à Paris.

En attendant le résultat de l'analyse, les importateurs pourront obtenir mainlevée des marchandises, sous réserve de l'accomplissement des formalités en vue d'un recours éventuel devant le comité supérieur du tarif.

Avis aux importateurs de produits contingentés originaires et en provenance de la zone sterling (programme d'importations de l'année 1952).

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 22 janvier 1952:

TITRE II. — *Produits importés sous le couvert de licences individuelles délivrées au fur et à mesure du dépôt des demandes.*

Au lieu de:

Numéro de poste.	
2003	Eléments de radio, tubes et lampes (T. D. n° 1715 et n°s 1719 à 1752).
2004	Téléimprimeurs (T. D. ex. 1738).

Lire:

Numéro de poste.	
2003	Eléments de radio, tubes et lampes (T .D. n°s 1713, 1714, 1719, 1720 C, 1715 et 1748 à 1752).
2004	Téléimprimeurs et appareils à code morse (T. D. n°s 1714 et ex. 1738).

Avis de concours pour l'admission à l'emploi d'inspecteur élève du cadastre.

Par application des dispositions de l'arrêté du 8 mai 1952, un concours pour le recrutement de trente inspecteurs élèves du cadastre aura lieu les 27 et 28 août 1952.

Peuvent faire acte de candidature:

A. — D'une part, les candidats nés entre le 1er juillet 1926 et le 30 juin 1934 et titulaires soit de l'un des diplômes exigés pour se présenter au concours d'entrée à l'école nationale d'administration, soit du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme équivalent permettant l'inscription dans une faculté en vue de l'obtention d'une licence (art. 2, § A, et 3 du décret n° 52-88 du 15 janvier 1952, *Journal officiel* du 22 janvier 1952).

B. — D'autre part, les agents principaux, les techniciens principaux et les techniciens du cadastre, ainsi que les secrétaires d'administration de la direction générale des impôts réunissant les conditions prévues à l'article 14 du décret précité du 15 janvier 1952.

Le nombre total des emplois mis au concours est fixé à:

Vingt-deux pour le recrutement visé au paragraphe A ci-dessus;

Huit pour le recrutement visé au paragraphe B ci-dessus.

Deux arrêtés en date des 19 juillet 1951 et 11 juin 1952, publiés respectivement au *Journal officiel* des 21 juillet 1951 et 13 juin 1952 ont fixé, d'une part, le programme, d'autre part, les conditions d'admission et l'organisation de ce concours.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats étrangers à l'administration pourront s'adresser au directeur des contributions directes et du cadastre de leur département et, dans le département de la Seine, à la direction des services généraux des contributions directes et du cadastre, 40, rue du Louvre, à Paris.

Le registre d'inscription des candidatures sera clos le 31 juillet 1952.

(Supplément.)

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

MACHINES A TIMBRER

dont l'emploi a été autorisé par l'administration de l'enregistrement pour le timbrage des chèques, des affiches sur papier, des quittances, des reçus ou décharges de titres ou d'objets, des reçus constatant des dépôts d'espèces, des effets de commerce et des ordres de virement en banque (art. 38, 39 et 40 de la loi du 16 avril 1930; arrêtés des 9 avril 1932, 24 juillet 1933, 6 novembre 1934 et 18 octobre 1935).

LISTE DES AUTORISATIONS ACCORDEES PENDANT LE MOIS DE MAI 1952

Classement par type d'appareil et par numéro d'empreintes.

EMPREINTES		NOM, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.					
		I. — *Type A de la Société des machines Havas.*				
H. A.	435	Société à responsabilité limitée « Manufactures Hartmann et fils », à Munster (Haut-Rhin).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	20 mai 1952.	
H. A.	438	Société anonyme « Saunier-Duval », 99, avenue de la République, à Paris. (Usage : 17, rue Guillaume-Tell, à Paris.)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	20 mai 1952.	
H. A.	439	Société à responsabilité limitée « Etablissements Tilliard », 10, rue du Sentier, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	20 mai 1952.	
H. A.	441	Société à responsabilité limitée « La Confection de l'Indre », 34, rue des Noues-Chaudes, à Issoudun (Indre). (Usage : 85, boulevard de Sébastopol, à Paris.)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	20 mai 1952.	
H. A.	443	Société anonyme « Raffinerie Maurice Toy-Rionf », 25, rue Caussemille, à Marseille (Bouches-du-Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	19 mai 1952.	
H. A.	445	Société anonyme « Sika », 164, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	26 mai 1952.	
H. A.	446	Société à responsabilité limitée « Etablissements Louis Ratabou », 84 et 84 *bis*, rue Camille-Sauvageau, à Bordeaux (Gironde).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	19 mai 1952.	
H. A.	447	Société Chassaing de Borredon et Cie, 1, quai Aulagnier, à Asnières (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	19 mai 1952.	
H. A.	448	Société anonyme « La Soie », 155, rue Saint-Denis, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	20 mai 1952.	
H. A.	449	Société aninyme « Anciens établissements Eugène Martin » (Le café Martin), 67, rue Caumartin, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	19 mai 1952.	
H. A.	450	M. Jean Panzani, propriétaire des établissements J. Panzani, 12-18, avenue Victor-Hugo, à Parthenay (Deux-Sèvres).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	26 mai 1952.	
H. A.	451	Société à responsabilité limitée dite « Société de financement industriel et commercial » (SOFINCO), 27, rue du Mail, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 28,80 F.	20 mai 1952.	
H. A.	453	Société anonyme « Etablissements Repusseau et Cie », 101 à 121, rue Danton, à Levallois-Perret (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	20 mai 1952.	
H. A.	454	Société anonyme « Vilmorin-Andrieux », 4, quai de la Mégisserie, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	20 mai 1952.	
H. A.	456	Société à responsabilité limitée « S. Georges et fils » (Manufacture de chaussures), à Saint-Germain-du-Salembre (Dordogne).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	20 mai 1952.	

(Supplément. — Fin.)

EMPREINTES		NOM, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.	ou raison sociale des usagers.				
		II. — *Type B de la Société des machines Havas.*				
H. B.	166	Société anonyme « Les Biscuits Rogeron », 78, rue Lesage, à Reims (Marne).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3, 7, 13, 14, 28 F.	19 mai 1952.	Remplace la machine H n° 0238.
H. B.	167	Société à responsabilité limitée « Behr-Manning de France », 230-242, avenue Laurent-Cély, à Gennevilliers (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3, 7, 13, 14, 28 F.	26 mai 1952.	
H. B.	168	Société anonyme dite « Société des machines Havas », 17, rue Vivienne, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3, 4, 7, 13, 14 F.	20 mai 1952.	Remplace la machine H. E. n° 065.
		III. — *Type C de la Société des machines Havas.*				
H.	0694	Société à responsabilité limitée « Martin-Belaysoud et Cie », 38, rue du Docteur-Nodet, à Bourg (Ain).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 à 99,99 F.	20 mai 1952.	Remplace la machine H. E. n° 430.
H.	0696	Mme Medovnik, propriétaire des établissements M. Andre, 9, rue d'Alexandrie, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,10 à à 99,90 F.	20 mai 1952.	Remplace la machine H. A. n° 352.
		IV. — *Type S. M. de la Société des machines S. A. T. A. S.*				
S. M.	0284	Société à responsabilité limitée dite « Société L. D. M. », 21-23, rue des Filles-du-Calvaire, à Paris.	S.A.T.A.S.	Quittances et effets de commerce : 0,01 à 99,99 F.	20 mai 1952.	
S. M.	0299	Société à responsabilité limitée « Fabrique-Union », 47, rue de la Victoire, à Paris.	S.A.T.A.S.	Quittances et effets de commerce : 0,01 à 99,99 F.	26 mai 1952.	
		V. — *Type S. U. de la Société des machines S. A. T. A. S.*				
S. U.	247	Société anonyme dite « Société nouvelle de roulements », avenue Bouvard, à Annecy (Haute-Savoie).	S.A.T.A.S.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	20 mai 1952.	

LISTE DES AUTORISATIONS DONT LES USAGERS ONT CESSE DE BENEFICIER PENDANT LE MOIS DE MAI 1952

EMPREINTES		NOM, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de la décision de retrait de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.	ou raison sociale des usagers.				
		I. — *Type A de la Société des machines Havas.*				
H. A.	352	Mme Medovnik, propriétaire des établissements M. Andre, 9, rue d'Alexandrie, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	20 mai 1952.	Remplacée par la machine H n° 0696.
		II. — *Type C de la Société des machines Havas.*				
H.	0238	Société anonyme « Les biscuits Rogeron », 78, rue Lesage, à Reims (Marne).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 à 99,99 F.	19 mai 1952.	Remplacée par la machine H. B. n° 166.
H.	0670	Société anonyme des « Pétroles Toneline », 55, rue d'Amsterdam, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,10 à à 99,90 F.	14 mai 1952.	Machine retirée le 18 avril 1952.
		III. — *Type E de la Société des machines Havas.*				
H. E.	065	Société anonyme dite « Société des machines Havas », 17, rue Vivienne, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 à 99,99 F.	20 mai 1952.	Remplacée par la machine H. B. n° 168.
H. E.	347	Caisse mutuelle d'allocations familiales agricoles, 13, rue Carnot, à Vesoul (Haute-Saône).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,10 à à 99,90 F.	14 mai 1952.	Machine retirée le 24 janvier 1951.
H. E.	430	Société à responsabilité limitée « Martin-Belaysoud et Cie », 38, rue du Docteur-Nodet, à Bourg (Ain).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 à à 99,90 F.	20 mai 1952.	Remplacée par la machine H n° 0694.
H. E.	588	M. François Charles, négociant en vins, 16, rue Carnot, à Lure (Haute-Saône).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,10 à à 99,90 F.	14 mai 1952.	Machine retirée le 28 avril 1952.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Situation résumée des opérations du Trésor entre le 1er janvier 1952 et le 29 février 1952

La situation résumée des opérations du Trésor présente les recettes et les dépenses effectuées par les comptables et centralisées mensuellement dans l'ordre de la nomenclature générale des comptes.

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

CADRE I. — **Situation d'ensemble.**

	Millions de francs.
Au 1er janvier 1952, les encaisses (1) du Trésor s'élevaient à	153.311
Pendant les deux premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	3.351.693
Soit un total de	3.505.004
Les dépenses ont atteint	3.361.527
Par suite, au 29 février 1952 les encaisses du Trésor s'élevaient à	143.477

(1) Le détail des « encaisses » est indiqué au cadre III.

CADRE II. — **Résumé général des recettes et des dépenses.**

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1952.	
	Dépenses.	Recettes.
	millions de francs.	millions de francs.
Budget 1951 période complémentaire	168.290	6.513
Budget 1952 période d'exécution	344.384	432.184
Investissements financiers (consolidations diverses)	117	»
Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers	77.515	78.915
Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers et d'opérations effectuées dans les pays étrangers	36.752	43.576
Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables	28.619	22.574
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe	373.228	331.684
Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics	802.537	830.760
Opérations des collectivités administratives	926.478	908.887
Opérations des autres correspondants	310.906	323.347
Emissions et remboursements d'emprunts	292.701	368.034
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	»	5.223
Total	3.361.527	3.351.693

CADRE III. — **Décomposition des encaisses.**

NUMÉRO d'ordre.		AU 1er JANVIER 1952	AU 29 FÉVRIER 1952
		millions de francs.	millions de francs.
1	Numéraire conservé par les comptables	25.155	29.157
2	Compte courant du Trésor à la Banque de France	1.540	106
2 bis	Fonds placés au Crédit national et réservés pour les emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	55	699
2 ter	Fonds déposés à la caisse des dépôts et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	15.000	15.000
3	Comptes courants du Trésor à la Banque de l'Algérie et de la Tunisie et dans les banques d'outre-mer	21.492	31.160
3 bis	Compte courant du Trésor à l'Institut d'émission des Etats associés	»	680
4	Devises et francs à l'étranger	39.329	30.120
5	Traites et valeurs mobilisables	50.740	26.555
	Total	153.311	143.477

CADRE IV. — **Recettes et dépenses du budget général.**

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1952.	
		Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.	millions de francs.
	A. — BUDGET 1951. — PERIODE COMPLEMENTAIRE		
	Recettes du budget précédent.		
6	Impôts, monopoles, exploitations industrielles et produits divers	»	5.345
7	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	»	(3) (—) 1.709
8	Recettes de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente	»	(4) (—) 645
9	Ressources exceptionnelles	»	3.522
	Dépenses du budget précédent.		
41	Service des emprunts, des pensions et dépenses des ministères	99.427	»
42	Reconstruction et équipement	68.863	»
43	Réparations des dommages de guerre et investissements productifs	»	»
	Total A	168.290	6.513
	B. — BUDGET 1952. — PERIODE D'EXECUTION (1)		
	I. — RECETTES		
45	Contributions directes	»	105.029
46	Enregistrement	»	21.492
47	Impôt de solidarité nationale	»	193
48	Douanes	»	35.802
49	Contributions indirectes	»	10.128
20	Taxe sur le chiffre d'affaires	»	139.028
21	Taxe sur les transactions	»	36.078
22	Taxes uniques	»	5.849
24	Monopoles, exploitations industrielles et revenus du domaine de l'Etat	»	1.839
25	Produits divers	»	20.391
27	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	»	3.252
28	Recettes de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente	»	31.688
	Premier total	»	410.769
	Contre-valeur de l'aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis (accord du 28 juin 1948) :		
30	Article 4, § 6, alinéa *a*	»	15.000
31	Diverses affectations	»	»
32	Intérêts et amortissements des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi du 21 mars 1948	»	3.878
33	Prélèvement exceptionnel	»	176
34	Recettes affectées à la reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	»	659
36	Contre-valeur de l'aide militaire accordée à la France par les Etats-Unis d'Amérique	»	1.539
38	Recettes diverses	»	160
	Deuxième total	»	21.412
	II. — DÉPENSES (2)		
	a) *Services de l'Etat.*		
40	Service des emprunts	45.091	»
41	Service des pensions	63.607	»
42	Dépenses des ministères	166.073	»
43	Reconstruction et équipement	5.963	»
	Premier total	280.734	»
	b) *Réparation des dommages de guerre et investissements productifs.*		
45	Versements à la caisse autonome de la reconstruction	20.810	»
46	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	11.830	»
47	Reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français	»	»
48	Mobilisation des titres à trois ans émis par la caisse autonome de la reconstruction	»	»
51	Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement	24.265	»
52	Autres opérations de prêts	6.745	»
	Deuxième total	63.650	»
	Total B	344.384	432.181
	Total général des recettes et des dépenses du budget général (A + B)	512.674	438.694
	Dont en devises et francs à l'étranger	7.717	397

(1) Les recettes du budget de l'exercice 1952 comprennent la totalité des ressources prévues par la loi de finances n° 52-401 du 14 avril 1952.
(2) Y compris les dépenses figurant à des comptes d'attente.
(3) Réduction provenant de virements dans les écritures centrales.
(4) Imputation aux comptes définitifs des recettes constatées à des comptes d'attente.

CADRE V. — **Investissements financiers. (Consolidations diverses.)**

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1952. Dépenses. millions de francs.	Recettes. millions de francs.
59	Subventions aux collectivités publiques et privées pour travaux d'équipement.....	117	»
	Total	117	»

CADRE VI. — **Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers.**

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1952. Dépenses. millions de francs.	Recettes. millions de francs.
	A. — COMPTES DE COMMERCE		
61	Subsistances militaires.....	3.722	2.160
62	Gestion de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat.....	»	6
68	Réception et vente de marchandises de l'aide américaine.....	26.741	23.585
69	Fonds de modernisation et d'équipement.....	35.532	24.365
72	Opérations diverses.....	370	784
	Total du paragraphe A.....	66.365	50.800
	B. — COMPTES FINANCIERS D'AFFECTATION SPÉCIALE		
75	Loterie nationale (exercices précédent et courant).....	5.415	5.837
77	Opérations relatives à la taxe d'encouragement à la production textile.....	108	478
78	Fonds forestier national.....	93	505
79	Fonds de soutien aux hydrocarbures et assimilés d'origine nationale.....	406	1.214
80	Réception des équipements et matériels du plan d'assistance militaire.....	»	»
81	Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire.....	2.341	1.697
82	Fonds de défense nationale.....	»	»
83	Opérations de reconstruction effectuées pour le compte de la caisse autonome de la reconstruction.....	2.538	2.538
84	Allocations aux familles d'enfants recevant l'enseignement du premier degré.....	114	3.542
85	Dépenses diverses en contre-partie de l'aide américaine.....	»	9.304
90	Opérations diverses.....	5	181
	Total du paragraphe B.....	10.920	25.386
	C. — COMPTES EN LIQUIDATION		
95	Service des importations et des exportations.....	24	632
100	Opérations diverses.....	180	2.095
	Total du paragraphe C.....	204	2.727
	D. — APUREMENTS COMPTABLES (POUR ORDRE)		
102	Apurement d'opérations anciennes à caractère budgétaire.....	26	2
	Total du paragraphe D.....	26	2
	Total général.....	77.515	78.915
	Dont en devises et francs à l'étranger.....	466	104

CADRE VII. — **Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers et d'opérations effectuées dans les pays étrangers.**

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1952.	
		Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.	millions de francs.
	A. — COMPTES D'OPÉRATIONS AVEC DES PAYS ÉTRANGERS OU EFFECTUÉES DANS DES PAYS ÉTRANGERS		
411	Aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique	(1) 25.652	(2) 26.296
412	Emploi des fonds de l'aide américaine par le gouvernement des Etats-Unis	1.335	1.349
413	Contribution des nations signataires du pacte Atlantique au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire	»	1.519
414	Fonds déposés au Trésor par la Banque de France pour le compte de gouvernements étrangers	3.840	5.475
415	Comptes d'opérations effectuées dans des pays étrangers	3.145	3.020
418	Compte d'exécution de divers accords financiers avec des gouvernements étrangers.	511	396
424	Opérations diverses	9	»
	B. — OPÉRATIONS MONÉTAIRES		
425	Pertes et bénéfices de change	1.170	2.742
429	Emission de billets du Trésor libellés en francs Djibouti	1.028	1.274
430	Provision versée à la caisse autonome d'amortissement pour le remboursement progressif d'avoirs placés au Trésor par les banques centrales des pays membres de l'Union européenne de payements	»	1.096
434	Opérations diverses	62	409
	Total	36.752	43.576
	Dont en devises et francs à l'étranger	4.369	4.295

(1) Plan Marshall: 25.628. Colis dons: 24.
(2) Plan Marshall: 26.296.

CADRE VIII. — **Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables.**

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1952.	
		Dépenses.	Recettes.
		millions de francs	millions de francs.
436	Aux budgets annexes	»	»
437	Aux établissements publics nationaux et services autonomes de l'Etat	357	»
438	A des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte	»	29
439	A la Société nationale des chemins de fer français	»	»
440	Aux départements, communes, établissements et divers organismes sur le produit des impositions leur revenant	23.288	21.852
441	Aux collectivités métropolitaines	21	96
442	Aux territoires et services d'outre-mer	»	262
443	A des entreprises industrielles ou commerciales	»	»
444	A divers organismes, services privés ou particuliers	4.211	202
445	A des gouvernements ou services étrangers	»	»
446	A diverses banques et administrations pour le service des payements à l'étranger.	742	133
	Total	28.619	22.574
	Dont en devises et francs à l'étranger	412	123

CADRE IX. — **Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe** (1).

NUMERO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1952. Dépenses. millions de francs.	Recettes. millions de francs.
151	Postes, télégraphes et téléphones (1) (cf. pp. 6018 et 6019)	289.551	278.645
152	Caisse nationale d'épargne (1)	2.684	2.283
153	Service des poudres et des essences (1)	8.219	4.405
154	Services industriels de l'armement (1)	51.077	31.618
155	Radiodiffusion nationale (1)	1.454	130
156	Prestations familiales agricoles (1)	17.843	10.320
158	Monnaies et médailles (2)	688	2.239
159	Imprimerie nationale (2)	1.500	1.251
162	Légion d'honneur (1)	210	742
163	Ordre de la Libération (1)	2	1
	Total	373.228	331.684
	Dont en devises et francs à l'étranger	1.968	13

(1) Les comptables des postes, de la caisse nationale d'épargne, du service des poudres, des services de l'armement, de la Légion d'honneur, de la radiodiffusion nationale, des prestations familiales agricoles et de l'ordre de la Libération ont été considérés comme des comptables indépendants et leurs comptes n'ont pas été centralisés en même temps que les comptes des comptables du Trésor. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des budgets annexes et non pas des opérations des budgets annexes eux-mêmes.

(2) Les comptables des Monnaies et médailles et de l'Imprimerie nationale ont été considérés comme des comptables du Trésor. Leur encaisse est comprise dans le chiffre général des disponibilités (cadre III), les recettes et les dépenses du cadre IX décrivent les opérations des budgets annexes (période complémentaire 1951 et période d'exécution 1952).

CADRE X. — **Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics** (1).

NUMERO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1952. Dépenses. millions de francs.	Recettes. millions de francs.
171	Caisse des dépôts et consignations	444.865	481.539
172	Caisse autonome d'amortissement	43.111	51.914
173	Crédit national	104.658	103.921
173 bis	Crédit national (Caisse autonome de la reconstruction)	53.030	20.810
174	Office des changes	345	401
175	Société nationale des chemins de fer français	54.263	63.919
176	Caisse centrale de la France d'outre-mer	20.728	7.544
177	Service des alcools	14.717	7.259
178	Caisse nationale de crédit agricole	25.220	27.724
179	Fonds d'approvisionnement des postes, télégraphes et téléphones	1.030	1.025
180	Office des biens et intérêts privés	29	16
181	Caisse des invalides de la marine	2.795	1.342
182	Office national interprofessionnel des céréales	2.332	3.944
183	Dotation des plans de développement économique et social des territoires d'outre-mer	59	725
189	Offices, régies et établissements nationaux à caractère industriel ou commercial	22.929	42.003
190	Divers établissements nationaux à caractère administratif	12.426	16.674
	Total	802.537	830.760
	Dont en devises et francs à l'étranger	7.910	13

(1) Les comptables des établissements publics et des établissements semi-publics ont été considérés comme des comptables indépendants. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des offices et non pas les opérations budgétaires des offices eux-mêmes.

CADRE XI. — **Opérations des collectivités administratives (1).**

NUMERO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1952.	
		Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.	millions de francs.
191	Départements	56.300	48.489
192	Communes et établissements locaux	140.379	143.256
193	Etablissements régionaux	16.981	18.938
194	Territoires d'Afrique du Nord	546.978	537.273
195	Territoires d'outre-mer	124.049	114.525
196	Etats associés	30.108	34.148
197	Gouvernement de la Sarre	11.683	12.258
	Total	926.478	908.887
	Dont en devises et francs à l'étranger	602	»

(1) Les territoires d'Afrique du Nord (à l'exception de l'Algérie) et d'outre-mer, les départements, les communes, les offices départementaux et d'outre-mer utilisent comme comptables les comptables du Trésor. Par suite, les chiffres exprimés dans les colonnes dépenses et recettes décrivent la totalité des opérations effectuées sur l'ordre ou pour le compte des collectivités locales (période complémentaire du budget 1951, période d'exécution du budget 1952, comptes hors budget).

CADRE XII. — **Opérations des autres correspondants.**

NUMERO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1952.	
		Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.	millions de francs.
201	Dépôts au Trésor: fonds particuliers des comptables	60.635	63.145
202	Autres dépôts au Trésor	132.828	129.565
203	Fonds consignés au Trésor par divers	41.424	46.388
204	Opérations diverses pour compte de particuliers	13.194	14.920
207	Reliquats appartenant à des particuliers	50.957	52.166
217	Opérations pour le compte du Crédit foncier	5.450	2.562
219	Comptes courants des banques des territoires d'outre-mer	4.906	13.763
225	Opérations diverses	1.512	838
	Total	310.906	323.347
	Dont en devises et francs à l'étranger	14.646	15.148

CADRE XIII. — **Emissions et remboursements d'emprunts.**

NUMERO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1952.	
		Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.	millions de francs.
	I. — DETTE INTERIEURE		
	A. — EMPRUNTS AMORTISSABLES		
236	Emprunt libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation	»	148
	B. — EMPRUNTS REMBOURSABLES PAR ANNUITÉS		
246	Emprunts divers auprès de la Caisse des dépôts	»	»
247	Emprunts obligataires émis par les groupements de sinistrés	»	598
248	Titres d'annuités émis pour le règlement des indemnités d'éviction	»	37
249	Titres d'annuités émis en payement de subventions pour des travaux d'équipement rural	»	117
	C. — EMPRUNTS A MOYEN TERME ET A COURT TERME		
258	Titres à 3, 6 ou 9 ans émis par la Caisse autonome de la reconstruction	»	6.366
263	Bons de la libération	1.166	»
264	Bons de la reconstruction	712	662
265	Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours (1)	112.327	1.454
266	Bons du Trésor à 1 an ou 2 ans d'échéance (1)		23.525
269	Bons du Trésor en comptes courants — Catégorie A		2.239
270	Bons du Trésor en comptes courants — Catégorie B	»	6.536
271	Bons du Trésor en comptes courants — Catégorie C	»	84.053
274	Bons de la défense nationale à intérêt progressif	1.863	»
276	Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 18 mois)	9.767	»
277	Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 3 ans)	7.799	25.111
285	Traites émises en règlement de dépenses publiques	33.398	66.591
	D. — EMPRUNTS AUPRÈS DES BANQUES D'ÉMISSION		
291	Avances consenties au Trésor par la Banque de France (conventions des 29 septembre 1938, 29 février, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 24 juin, 25 septembre et 12 novembre 1947)	115.700	133.500
293	Bons du Trésor achetés par la Banque de France (convention du 29 février 1952)	»	6.000
298	Avances consenties au Trésor par la Banque de l'Algérie et de la Tunisie (conventions des 11 mai 1939 et 31 décembre 1944)	1.650	600
304	Avances consenties au Trésor par la caisse centrale de la France d'outre-mer (convention du 1er juillet 1944)	8.319	5.349
	II. — DETTE EXTERIEURE		
	A. — EMPRUNTS REMBOURSABLES PAR ANNUITÉS		
317	Crédits consentis par le gouvernement des Etats-Unis pour l'achat de biens meubles et surplus (accord du 11 mars 1948)	»	27
	B. — EMPRUNTS A MOYEN TERME, A COURT TERME ET A VUE		
333	Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	»	5.250
	Total	292.701	368.034
	Dont en devises et francs à l'étranger	»	»

(1) Depuis le 9 novembre 1951, ces bons ne sont plus émis en comptes courants.

RECAPITULATION DES OPERATIONS FAITES EN DEVISES ET EN FRANCS A L'ETRANGER

Situation d'ensemble.

	Millions de francs.
Au 1er janvier 1952, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à	39.329
Pendant les deux premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	20.092
Il y a lieu d'ajouter, pour approvisionnement des encaisses des agents payeurs à l'étranger par l'intermédiaire de la Banque de France, la somme de	10.431
Soit un total de	69.852
Les dépenses ont atteint	39.732
Par suite, au 29 février 1952, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à	30.120

Résumé général des recettes et des dépenses faites en devises et francs à l'étranger.

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1952.	
	Dépenses.	Recettes.
	millions de francs.	millions de francs.
Recettes et dépenses du budget général (cadre IV)	7.717	397
Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers (cadre VI)	466	104
Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers (cadre VII)	4.369	4.294
Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables (cadre VIII)	442	123
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (cadre IX)	1.968	13
Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics (cadre X)	7.910	13
Opérations des collectivités administratives (cadre XI)	602	»
Opérations des autres correspondants (cadre XII)	14.646	15.148
Emissions et remboursements d'emprunts (cadre XIII)	»	»
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	1.612	»
Total	39.732	20.092

DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DES COMPTABLES DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES DU 1er JANVIER AU 29 FEVRIER 1952

CADRE A. — **Situation d'ensemble.**

	Millions de francs.
Pendant les deux premiers mois de l'année, les recettes des comptables des postes ont atteint	3.725.086
Leurs dépenses ont atteint	3.713.310
Soit un excédent de dépenses de	18.254
représenté : à concurrence de (—) 7.348 millions. par une diminution des encaisses des comptables des postes.	
à concurrence de (—) 10.906 millions. par les mouvements des comptes courants et des comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor, suivant détail au cadre C ci-après.	

CADRE B. — **Résumé des recettes et des dépenses.**

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1952	
	Dépenses.	Recettes.
	millions de francs.	millions de francs.
Opérations concernant le budget général:		
Exercice 1951. — Période complémentaire	»	»
Exercice 1952. — Période d'exécution	15.974	3.322
Règlements avec le Trésor	1.392	14.202
Opérations concernant les emprunts du Trésor:		
Emissions et remboursements	13.164	21.335
Règlements avec le Trésor	20.366	12.230
Avances au Trésor: remboursements en instance	»	3.824
Opérations du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (y compris les opérations de la 2e section):		
Exercice 1951. — Période complémentaire	13.009	8.200
Exercice 1952. — Période d'exécution	17.911	25.584
Opérations concernant la caisse nationale d'épargne:		
Recettes et dépenses effectives (1)	20.424	26.975
Règlements avec la caisse nationale d'épargne	29.878	20.327
Opérations concernant la Caisse des dépôts et consignations	410	3.057
Opérations concernant les autres établissements d'Etat	751	865
Opérations concernant les collectivités administratives	727	374
Transferts de fonds p/c de particuliers:		
Mandats français	1.000.452	979.052
Mandats internationaux	611	13.826
Autres opérations p/c de particuliers	10.537	17.454
Opérations concernant les offices étrangers	58.401	19.691
Comptes courants postaux (2)	2.538.923	2.552.877
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	»	1.871
Totaux généraux	3.743.310	3.721.686

(1) Dont 19.865 millions de « retraits » et 26.590 millions de « dépôts ».
(2) A l'exclusion des comptes ouverts au nom des comptables des postes et des comptables du Trésor.

CADRE C. — **Mouvements des comptes courants et des comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor.**

	DU 1er JANVIER AU 29 FÉVRIER 1952	
	Dépenses.	Recettes.
	millions de francs.	millions de francs.
Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones	15.273	»
Comptes courants postaux des comptables du Trésor	»	10.731
Autres comptes de règlements	»	15.448
Totaux	15.273	26.179
Soit un excédent... de dépenses de	»	»
Soit un excédent... de recettes de	»	10.906

Correspondant à l'excédent de dépenses des opérations mentionnées page 6015, au cadre IX: « Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe », sous la rubrique: « Postes, télégraphes et téléphones ».

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

DETTE PUBLIQUE DE L'ETAT ET DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT

A. — SITUATION AU 29 FEVRIER 1952

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

CADRE I. — **Situation d'ensemble.** (En millions de francs.)

CATÉGORIES DE DETTE	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie (1).		SITUATION de la dette au 29 février 1952
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
I. — *Dette intérieure.*						
Dette perpétuelle (cadre II)	349.012	»	»	5.605	»	343.407
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse (cadre VIII)	303.769	»	140	1.599	»	302.310
Dette remboursable par annuités (cadre IV)	390.887	»	750	4.118	15	390.534
Dette à moyen terme et à court terme (cadre V)	79.986	»	6.266	959	»	85.293
Dette à moyen terme et à court terme à échéances journalières (cadre VI)	1.239.147	167.092	210.161	10.465	15.708	1.287.519
Dette envers les banques d'émission (cadre VII)	669.427	125.669	145.440	»	»	689.198
Total de la dette intérieure	3.032.228	292.701	362.737	19.746	15.723	3.098.261
II. — *Dette extérieure.*						
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse (cadre VIII)	13.466	»	»	974	»	12.492
Dette remboursable par annuités (cadre IX)	1.019.052	»	27	7.394	6	1.011.691
Dette à moyen terme, à court terme et à vue (cadre X)	221.922	»	5.250	215	1.079	228.036
Total de la dette extérieure	1.254.440	»	5.277	8.583	1.085	1.252.219
Total général de la dette publique	4.286.668	292.701	368.031	28.329	16.808	4.350.480

(1) DÉVELOPPEMENT DES MOUVEMENTS N'AYANT PAS AFFECTÉ LA TRÉSORERIE	DIMINUTION	AUGMENTATION
I		
Amortissement de la dette de l'Etat par la caisse autonome d'amortissement ou sur crédits budgétaires	8.663	»
Titres échangés contre des titres de rente viagère	9	»
Titres repris en payement de droits de mutation et en libération de souscriptions à des emprunts	284	»
Variation du montant des valeurs échues restant à rembourser:		
Valeurs échues à rembourser au 31 décembre 1951	»	15.553
Valeurs échues restant à rembourser au 29 février 1952	10.465	»
Variation du montant des émissions dont le montant est versé tardivement au Trésor:		
Emissions de février 1952 dont le produit a été versé au Trésor en mars 1952	»	155
Variation de la dette contractée par l'entremise de la Société nationale des chemins de fer français	»	45
Premier total	19.421	15.723
Variation de la dette propre de la caisse autonome d'amortissement (amortissement contractuel des obligations et titres échangés contre des titres de rente viagère)	253	»
Variation de la dette propre du budget des postes, télégraphes et téléphones	73	»
Deuxième total	325	»
Total des mouvements de la dette intérieure n'ayant pas affecté la trésorerie	19.746	15.723
II		
Amortissement de la dette de l'Etat par la caisse autonome d'amortissement ou sur crédits budgétaires	8.516	»
Prise en charge d'une nouvelle dette	»	1.012
Perte et bénéfice de change	»	6
Variation du montant des valeurs échues restant à rembourser:		
Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1951	»	67
Valeurs échues restant à rembourser au 29 février 1952	67	»
Total des mouvements de la dette extérieure n'ayant pas affecté la trésorerie	8.583	1.085
Total général des mouvements n'ayant pas affecté la trésorerie	28.329	16.808

I. — DETTE INTERIEURE

CADRE II. — **Dette perpétuelle.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 29 février 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Rentes 3 p. 100	44.903	»	»	(1-2) 5.604	»	39.299
Rentes 5 p. 100 1949	304.109	»	»	(1) 1	»	304.108
Totaux	349.012	»	»	5.605	»	343.407

(1) Amortissements.
(2) Dont titres échangés contre titres de rente viagère : 4.

CADRE III. — **Dette amortissable par voie de tirage au sort ou de rachats en Bourse.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 29 février 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
1° Rentes et obligations amortissables :						
Rentes 3 p. 100 1878, 75 ans	299	»	»	»	»	299
Rentes 5 p. 100 1920-1950, 60 ans, remboursables à 150 F	12.131	»	»	(1) 168	»	11.963
Obligations 4 1/2 p. 100 1933-1948, 60 ans, remboursables à 150 F	6.613	»	»	(2) 1	»	6.612
Obligations 4 p. 100 1934-1954, 50 ans, remboursables à 110 F	5.678	»	»	»	»	5.678
Obligations 4 1/2 p. 100 1935, 30 ans	645	»	»	»	»	645
Rentes 3 p. 100 1942, 60 ans et 2 mois	3.379	»	»	(1-2) 23	»	3.356
Rentes 3 1/2 p. 100 1942, 60 ans	7.262	»	»	(1-2) 4	»	7.258
Obligations 3 1/2 p. 100 mai, juillet et octobre 1943, 30 ans	4.945	»	»	(1-2) 106	»	4.839
Obligations 3 1/2 p. 100 février 1944, 30 ans	2.535	»	»	(1) 20	»	2.515
Rentes 3 p. 100 1945, 60 ans et 3 mois	22.904	»	»	(1-2) 81	»	22.823
Emprunt libératoire 1948, 10 ans	82.165	»	110	(3) 284	»	82.021
2° Obligations émises par le Crédit national pour le compte de l'Etat :						
4 p. 100 1941, 50 ans	11.220	»	»	(1) 61	»	11.159
3 1/2 p. 100 février 1942, 50 ans et 3 mois	5.082	»	»	(1) 3	»	5.079
3 1/2 p. 100, octobre 1942, 50 ans et 3 mois	6.143	»	»	»	»	6.143
3 1/2 p. 100 1943, 50 ans et 3 mois	6.260	»	»	(1) 8	»	6.252
3 p. 100 juillet 1945, 50 ans	20.616	»	»	»	»	20.616
3 p. 100 juillet 1946, 50 ans	31.871	»	»	»	»	31.871
6 p. 100 1950, 30 ans	26.790	»	»	(1) 402	»	26.388
3° Bons amortissables émis par la caisse nationale de crédit agricole :						
4 1/2 p. 100 1935, 25 ans	859	»	»	(1) 113	»	746
4° Obligations de la caisse autonome d'amortissement :						
4 1/2 p. 100 1920-1940, 40 ans	4.685	»	»	(1) 1	»	4.684
4 p. 100 1941, 50 ans et 3 mois	25.668	»	»	(1-2) 58	»	25.626
3 1/2 p. 100 1943, 15 ans	6.589	»	»	(2) 203	»	6.386
5° Obligations des postes, télégraphes et téléphones, amortissables en 30 ans :						
4 1/2 p. 100 1920-1948	2.065	»	»	(1) 19	»	2.046
4 p. 100 1941-1951	4.757	»	»	(1) 36	»	4.721
3 1/2 p. 100 1943	2.608	»	»	(1) 18	»	2.590
Totaux	303.709	»	110	1.599	»	302.310

(1) Amortissements.
(2) Dont titres échangés contre titres de rente viagère : 4 1/2 p. 100 1933/48 : 1 ; 3 p. 100 1942 : 1 ; 3 1/2 p. 100 1942 : 1 ; 3 1/2 p. 100 1943 : 1 ; 3 p. 100 1945 : 1 ; 4 p. 100 1941 C. A. : 2 ; 3 1/2 p. 100 1943 C. A. : 1.
(3) Titres repris en payement des droits de mutation.

CADRE IV. — **Dette remboursable par annuités.** (En millions de francs.)

CATÉGORIES D'ANNUITÉS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1932.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 29 février 1932.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
1° Capital restant dû sur les annuités remises à la caisse des dépôts et consignations en contre-partie des prêts consentis par elle pour l'application des diverses lois relatives aux institutions de crédit social :						
Loi du 17 juillet 1934 et décret du 11 septembre 1934 (plan Marquet)	2.185	»	»	»	»	2.185
Habitations à bon marché	49.073	»	»	»	»	49.073
Crédit immobilier	15.216	»	»	»	»	15.216
Fonds commun du travail (H. B. M. et C. I.)	174	»	»	»	»	174
Habitations à bon marché améliorées	289	»	»	»	»	289
Loyers moyens	207	»	»	»	»	207
Adduction d'eau potable et réparation de chemins vicinaux	235	»	»	»	»	235
Electrification des campagnes	717	»	»	»	»	717
Sinistrés du Sud-Ouest	292	»	»	»	»	292
Crédit agricole :						
Moyen terme	76	»	»	»	»	76
Long terme	205	»	»	»	»	205
Equipement rural à long terme	920	»	»	»	»	920
Organisation et assainissement du marché de la viande	5	»	»	»	»	5
Prêts aux collectivités (loi du 11 octobre 1940)	1.567	»	»	»	»	1.567
Amélioration du logement rural	246	»	»	»	»	246
Travaux de circonstance	396	»	»	»	»	396
2° Capital restant dû à la caisse des dépôts et consignations au titre de l'amortissement d'une somme équivalente à celle :						
a) Des bons du Trésor à 3 et 5 ans 1942 rachetés en Bourse par cet établissement	47	»	»	»	»	47
b) Des obligations 7 1/2 p. 100 1921 émises aux Etats-Unis et cédées au Trésor par cet établissement	234	»	»	»	»	234
c) Des obligations des emprunts extérieurs 4 p. 100 et 3 3/4 p. 100 1939 et des titres de rentes 3 1/2 p. 100 1942 cédés au Trésor par cet établissement	955	»	»	(1) 15	»	940
d) D'un prêt de 4 milliards consenti à l'Etat (décret du 4 mai 1943)	1.990	»	»	»	»	1.990
e) D'un prêt de 10 milliards consenti à l'Etat (décret du 20 mars 1945)	8.520	»	»	»	»	8.520
f) D'un prêt de 12 milliards consenti à l'Etat (décret du 7 septembre 1945)	10.373	»	»	(1) 149	»	10.224
g) Des obligations du Trésor 4,30 p. 100 amortissables en soixante ans décision du 23 mai 1949)	121.326	»	»	»	»	121.326
h) Des titres amortissables en 5 ans remis en contre-valeur de bons du Trésor remboursés par anticipation	15.655	»	»	»	»	15.655
i) Des obligations du Trésor 5,30 p. 100 amortissables en 20 ans	3.759	»	»	»	»	3.759
j) Des obligations du Trésor 5,90 p. 100 amortissables en 15 ans	500	»	»	»	»	500
3° Capital restant dû au Crédit foncier pour les prêts consentis par cet établissement aux départements et communes des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. (Loi du 25 juillet 1909)	1	»	»	»	»	1
4° Capital restant dû au Crédit foncier pour les subventions aux communes directement atteintes par des événements de guerre. (Loi du 4 octobre 1919)	70	»	»	»	»	70
5° Capital correspondant aux titres d'annuités remis aux sociétés ayant consenti des prêts aux organismes d'habitations à bon marché (Loi du 27 juillet 1934.)	101	»	»	»	»	101
6° Capital restant dû à diverses collectivités sur les annuités attribuées en payement de subventions pour des travaux d'outillage national. (Loi du 11 juillet 1953.)	102	»	»	»	»	102
7° Capital restant dû à diverses collectivités sur les annuités attribuées en payement de subventions pour des travaux d'équipement rural	653	»	117	(1) 6	»	764
A reporter	236.089	»	117	170	»	236.036

(1) Amortissements.

CATÉGORIES D'ANNUITÉS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor. Diminution (décaissements).	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor. Augmentation (encaissements).	MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie. Diminution.	MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie. Augmentation.	SITUATION de la dette au 29 février 1952.
Reports	236.089	»	117	170	»	236.036
8° Capital restant dû sur les emprunts contractés auprès du Fonds commun du travail par l'Office national des combustibles liquides	18	»	»	(1) 4	»	14
9° Capital restant dû à divers sur les titres d'annuités 3.25 p. 100 1944, amortissables en 10 ans, émis en application de la loi du 27 mars 1941	4.045	»	»	»	»	4.045
10° Capital restant dû sur les obligations ou parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires:						
a) De la Banque de France	4.029	»	»	(1) 269	»	3.760
b) De la Banque de l'Algérie	750	»	»	»	»	750
c) Des autres banques nationalisées	10.787	»	»	(1) 240		10.547
11° Capital restant dû sur les parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des sociétés d'assurances nationalisées	5.854	»	»	»	»	5.854
12° Capital restant dû à divers sur les titres d'annuités trentenaires délivrés en payement d'indemnités pour dommages de guerre. (Loi du 31 juillet 1920.)	1.549	»	»	(1) 1	»	1.548
13° Capital restant dû sur les emprunts obligataires émis par les groupements de sinistrés. (Loi du 30 mars 1917.)	88.323	»	410	(1) 396	»	88.337
14° Capital restant dû sur les emprunts contractés auprès de banques par les groupements de sinistrés	6.115	»	»	»	»	6.115
15° Capital restant dû sur les emprunts contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations par les groupements de sinistrés et associations syndicales de reconstruction	515	»	186	»	»	701
16° Capital restant dû à divers attributaires d'indemnités de dommages de guerre pour indemnités d'éviction. (Loi du 26 août 1948.)	437	»	37	»	»	474
17° Capital restant dû au titre de l'amortissement des emprunts contractés par les compagnies de navigation subventionnées (loi du 28 février 1948)	1.942	»	»	(1) 22	»	1.920
18° Capital restant dû au titre de l'annuité servie à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez. (Loi du 11 août 1914.)	924	»	»	(1) 12	»	912
19° Capital restant dû à la Société nationale des chemins de fer français ou à des compagnies d'intérêt secondaire sur diverses annuités remises aux compagnies de chemins de fer:						
Annuités aux compagnies de chemins de fer pour garanties d'intérêts de 1871 1872	5	»	»	(1) 1	»	4
Annuités à la compagnie des chemins de fer P.-L.-M. (Loi du 18 février 1898.)	13	»	»	»	»	13
Annuités à la compagnie des chemins de fer du P. O. pour les lignes échangées entre elle et l'Etat	15	»	»	»	»	15
Annuités aux compagnies de chemins de fer (subventions et avances)	192	»	»	(1) 3	»	189
20° Capital restant dû au titre de la part d'amortissement incluse dans les annuités servies aux réseaux secondaires de chemins de fer d'intérêt général	313	»	»	»	»	313
21° Capital restant dû à la Société nationale des chemins de fer français sur les conventions de 1883 et postérieures:						
Avances en argent et en travaux	4.479	»	»	»	(2) 4	4.483
Insuffisances d'exploitation des exercices 1911 à 1937	24.493	»	»	»	(2) 11	24.504
Totaux	390.887	»	750	1.118	15	390.534

(1) Amortissements.
(2) Variation de la dette contractée par l'entremise de la Société nationale des chemins de fer français.

CADRE V. — **Dette à moyen terme et à court terme.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 29 février 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Bons à 20 ans de la Caisse nationale de crédit agricole (a)	103	»	»	»	»	103
Obligations de la Caisse autonome de la défense nationale 5 p. 100 1938-1948 remboursables au pair le 15 mai 1953	3.920	»	»	(1) 180	»	3.740
Bons des postes, télégraphes et téléphones 5 1/2 p. 100 1950, 10 ans	5.422	»	»	»	»	5.422
Titres à 3, 6 ou 9 ans émis par la Caisse autonome de la reconstruction pour le règlement de certaines indemnités de dommages de guerre	70.541	»	6.266	(2) 779	»	76.028
Totaux	79.986	»	6.266	959	»	85.293

(a) Bons ne portant pas intérêt, mais remboursables à leur échéance au double du prix d'émission fixé au pair; à partir de la sixième année, ils peuvent être remboursés sous certaines conditions, suivant un barème établi à cet effet.

(1) Amortissements.

(2) Titres mobilisés dans les conditions fixées par l'article 11 de la loi du 31 décembre 1948.

CADRE VI. — **Dette à moyen terme et à court terme à échéances journalières.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 29 février 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Bons de la Libération	3.019	1.106	»	(2) 1.524	(1) 1.682	2.011
Bons de la reconstruction	15.610	712	662	(2) 209	(3) 352	15.613
Bons de la défense nationale à intérêt progressif	51.677	1.863	»	»	»	49.814
Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 18 mois)	32.835	9.767	»	(2) 4.982	(1) 4.959	23.045
Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 3 ans)	101.016	7.799	25.111	»	(4) 86	118.384
Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours (a)	3.920		1.454			1.926
Bons du Trésor à 1 an (a)	79.027	112.327	9.500	(2) 3.660	(3) 8.639	70.391
Bons du Trésor à 2 ans (a)	674.280		14.025			604.531
Bons du Trésor en comptes courants. Catégorie A	3.476	»	2.239	»	»	3.725
Bons du Trésor en comptes courants. Catégorie B	3.169	»	6.526	»	(4) 11	9.706
Bons du Trésor en comptes courants. Catégorie C	52.710	»	84.053	»	(4) 9	136.772
Traites émises en règlement de dépenses publiques	218.408	33.398	66.591	»	5	251.604
Totaux	1.239.147	167.032	210.161	10.465	15.706	1.287.519

(a) Depuis le 9 novembre 1951 ces bons ne sont plus émis en comptes courants.

(1) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1951.

(2) Valeurs échues restant à rembourser au 29 février 1952.

(3) a) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1951: bons de la reconstruction: 351; bons du Trésor de 75 à 105 jours, 1 an, 2 ans: 8.561;

b) Emissions de février 1952 dont le produit a été versé au Trésor en mars 1952: bons de la reconstruction: 1; bons du Trésor de 75 à 105 jours: 4; 1 an: 26; 2 ans: 9; bons du Trésor en comptes courants, catégorie A: 39.

(4) Emissions de février 1952 dont le produit a été versé au Trésor en mars 1952.

CADRE VI *bis*. — **Tableau des échéances de la dette à moyen terme et à court terme à échéances journalières.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 29 février 1952 (voir cadre VI).	ÉCHÉANCES 1952	1953	1954	1955	1956
Bons de la Libération (1)	2.011	2.011	»	»	»	»
Bons de la reconstruction (2)	15.613	3.281	6.627	5.042	663	»
Bons de la défense nationale à intérêt progressif (3)	49.814	»	»	»	»	49.814
Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 18 mois) (4)	23.045	23.045	»	»	»	»
Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 3 ans) (5)	118.384	»	»	93.217	25.167	»
Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours	1.926	1.926	»	»	»	»
Bons du Trésor à 1 an	70.391	60.865	9.526	»	»	»
Bons du Trésor à 2 ans	604.531	346.683	243.814	14.034	»	»
Bons du Trésor en comptes-courants. Catégorie A	3.725	3.725	»	»	»	»
Bons du Trésor en comptes-courants. Catégorie B	9.706	3.594	6.112	»	»	»
Bons du Trésor en comptes-courants. Catégorie C	136.772	»	69.056	67.716	»	»
Traites émises en règlement de dépenses publiques	251.601	185.319	66.283	»		
Totaux	1.287.519	630.448	401.418	180.009	25.830	49.814
		1.287.519				

(1) D'une durée de cinq ans au maximum, les bons de la libération sont remboursables, au gré du porteur, après un délai de six mois, à compter de leur date d'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'échéance de ces bons.
(2) Les bons de la reconstruction sont admis en souscription aux obligations des groupements de sinistrés.
(3) D'une durée de cinq ans au maximum, les bons de la défense nationale à intérêt progressif sont remboursables au gré du porteur dès le jour de l'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'échéance de ces bons.
(4) D'une durée de dix-huit mois au maximum, les bons du Trésor à intérêt progressif sont remboursables au gré du porteur après un délai de trois mois à compter de leur date d'émission; le tableau ci-dessus indique la taxe extrême d'échéance de ces bons.
(5) D'une durée de trois ans au maximum, ces bons sont remboursables au gré du porteur après un délai de trois mois à compter de leur date d'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'échéance de ces bons.

CADRE VII. — **Dette envers les banques d'émission. (En millions de** francs.)

DÉSIGNATION des différentes catégories de dette	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor. Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 29 février 1952.
Avance permanente de la Banque de France	50.000	»	»	»	»	50.000
Avances provisoires de la Banque de France: a) Conventions des 29 septembre 1938, 29 février 1940, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 24 juin, 25 septembre et 12 novembre 1947	157.200	115.700	133.500	»	»	175.000
b) Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 et 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre et 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre et 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944	426.000	»	»	»	»	426.000
Bons du Trésor achetés par la Banque de France (convention du 29 février 1952)	»	»	6.000	»	»	6.000
Bons du Trésor pris en charge par la Caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1941)	5.003	»	»	»	»	5.003
Bons du Trésor remis à la Banque de France en représentation de l'or belge	5.039	»	»	»	»	5.039
Avance permanente de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie	80	»	»	»	»	80
Avances provisoires de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie: conventions des 11 mai 1939 et 31 décembre 1940	1.050	1.650	600	»	»	»
Avances de la Caisse centrale de la France d'outre-mer: a) Convention du 29 juillet 1943	1.132	»	»	»	»	1.132
b) Convention du 1er juillet 1944	22.923	8.319	5.340	»	»	20.944
Totaux	669.427	125.669	145.440	»	»	689.198

II. — DETTE EXTERIEURE

A. — SITUATION EN FRANCS

Cours des chancelleries au 1er janvier 1952: 1 dollar U. S. A. = 350 F; 1 dollar canadien = 335 F; 1 livre = 980 F; 1 franc suisse = 81 F; 1 franc belge = 7 F; 1 couronne suédoise = 67,70 F; 1 florin = 92,10 F.

CADRE VIII. — **Dette amortissable par voie de tirage au sort ou de rachats en Bourse.** (En millions de francs.)

DESIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 29 février 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	13.466	»	»	(1) 974	»	12.492

(1) Amortissements.

CADRE IX. — **Dette remboursable par annuités.** (En millions de francs.)

DESIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 29 février 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Capital restant dû sur les avances consenties au Gouvernement français par l'Export-Import Bank:						
a) Convention du 4 décembre 1945	158.788	»	»	(1) 3.208	»	155.540
b) Convention du 13 juillet 1946	237.500	»	»	(1) 4.186	»	233.314
c) Contrat du 28 octobre 1948	60.200	»	»	»	»	60.200
d) Contrat du 18 décembre 1950	3.640	»	»	»	»	3.640
Capital restant dû au gouvernement des Etats-Unis au titre du règlement définitif en matière de prêt-bail, d'aide réciproque, de surplus militaires et de créances de guerre (accord du 28 mai 1946)	234.086	»	»	»	»	234.086
Capital restant dû au titre du crédit consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur le territoire des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	1.504	»	27	»	(2) 4	1.507
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement britannique (accord du 3 décembre 1946)	82.627	»	»	»	»	82.627
Capital restant dû sur l'emprunt 3 1/4 p. 100 contracté par le Crédit national auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	87.500	»	»	»	»	87.500
Capital restant dû à la commission maritime des Etats-Unis pour l'achat de navires	14.338	»	»	»	»	14.338
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement canadien (accords des 9 avril 1946 et 20 août 1947)	73.599	»	»	»	»	73.599
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande. (Loi du 10 septembre 1947.)	4.900	»	»	»	»	4.900
Capital restant dû sur l'emprunt contracté auprès de banques américaines (contrat du 17 août 1950)	70.000	»	»	»	»	70.000
Capital restant dû sur les emprunts contractés à l'étranger par les groupements de sinistrés	350	»	»	»	»	350
Totaux	1.019.052	»	27	7.394	4	1.011.691

(1) Amortissements.
(2) Perte de change.

CADRE X. — **Dette à moyen terme, à court terme et à vue.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 29 février 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Emprunt 3 3/4 p. 100 1939, 6 ans, aux Pays-Bas et en Suisse (reliquat)	»	»	»	(1) 67	(2) 67	»
Crédit consenti au gouvernement français par le Crédit suisse et la Société de banque suisse	1.013	»	»	»	(4) 1.012	2.025
Bons du Trésor à 5 ans remboursables en couronnes suédoises	1.339	»	»	(3) 148	»	1 191
Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	»	»	5.250	»	»	5.250
Bons du Trésor à vue remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (a)	32.020	»	»	»	»	32.020
Bons du Trésor à vue remis au fonds monétaire international (a)	187.550	»	»	»	»	187.550
Totaux	221.922	»	5.250	215	1.079	228.036

(a) Dette exigible en francs, mais assortie d'une garantie de change (lois des 26 décembre 1945 et 27 février 1947 relatives aux accords de Bretton-Woods).
(1) Valeurs échues restant à rembourser au 29 février 1952.
(2) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1951.
(3) Amortissements.
(4) Emprunt contracté auprès du Crédit suisse et la Société de banque suisse.

11 *bis.* — DETTE EXTERIEURE

B. — SITUATION EN DEVISES

A. — Situation de la dette en dollars U. S. A. et canadiens.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 29 février 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Capital restant dû sur les avances consenties au Gouvernement français par l'Export-Import Bank:						
a) Convention du 4 décembre 1945	453.566.500	»	»	(1) 9.167.000	»	444.399.500
b) Convention du 13 juillet 1946	650.000.000	»	»	(1) 11.960.000	»	638.040.000
c) Contrat du 28 octobre 1948	172.000.000	»	»	»	»	172.000.000
d) Contrat du 18 décembre 1950	10.400.000	»	»	»	»	10.400.000
Capital restant dû au gouvernement des Etats-Unis au titre du règlement définitif en matière de prêt-bail, d'aide réciproque, de surplus militaires et de créances de guerre (accord du 28 mai 1946)	668.817.540	»	»	»	»	668.817.540
Capital restant dû au titre du crédit consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur le territoire des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	4.468.750	»	93.175	»	»	4.562.925
Capital restant dû sur l'emprunt 3 1/4 p. 100 contracté par le Crédit national auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	250.000.000	»	»	»	»	250.000.000
Capital restant dû à la commission maritime des Etats-Unis pour l'achat de navires	40.966.300	»	»	»	»	40.966.300
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement canadien (accords des 9 avril 1946 et 30 août 1947)	219.700.000	»	»	»	»	219.700.000
Capital restant dû sur les emprunts contractés auprès de banques américaines (contrat du 17 août 1950)	200.000.000	»	»	»	»	200.000.000
Capital restant dû sur les emprunts contractés à l'étranger par les groupements de sinistrés	1.000.000	»	»	»	»	1.000.000
Totaux	2.670.919.090	»	93.175	21.127.000	»	2.649.886.265

(1) Amortissements.

B. — **Situation de la dette en livres.**

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 29 février 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement britannique (accord du 3 décembre 1946)	84.312.791	»	»	»	»	84.312.791
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande. (Loi du 10 septembre 1947.)	5.000.000	»	»	»	»	5.000.000
Totaux	89.312.791	»	»	»	»	89.312.791

C. — **Situation de la dette en francs suisses et de la dette remboursable, à l'option des porteurs, en florins, francs suisses ou dollars (dette évaluée en francs suisses).**

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 29 février 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Emprunt 3 3/4 p. 100 1939, 6 ans, aux Pays-Bas et en Suisse (reliquat)	»	»	»	(1) 6.005.430	(2) 6.005.430	»
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	166.242.017	»	»	(3) 12.015.380	»	154.226.637
Crédit consenti au Gouvernement français par le Crédit suisse et la Société de banque suisse	12.500.000	»	»	»	(4) 12.500.000	25.000.000
Totaux	178.742.017	»	»	18.020.810	18.505.430	179.226.637

(1) Valeurs échues restant à rembourser au 29 février 1952.
(2) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1951.
(3) Amortissements.
(4) Emprunt contracté auprès du Crédit suisse et la Société de banque suisse.

D. — **Situation de la dette en couronnes suédoises.**

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 29 février 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Bon du Trésor à 5 ans remboursable en couronnes suédoises	19.785.300	»	»	(1) 2.198.367	»	17.586.933

(1) Amortissements.

E. — **Situation de la dette exigible en francs mais assortie d'une garantie de change.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 29 février 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	»	»	5.250	»	»	5.250
Bons du Trésor à vue remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	32.020	»	»	»	»	32.020
Bons du Trésor à vue remis au Fonds monétaire international	187.550	»	»	»	»	187.550
Totaux	219.570	»	5.250	»	»	224.820

B. — EVOLUTION

Rappel des situations antérieures. (En millions de francs.)

CATÉGORIES DE DETTE	SITUATION DE LA DETTE AU											
	31 décembre 1941 (1)	31 décembre 1942 (1)	31 décembre 1943	31 décembre 1944 (1)	31 décembre 1945 (1)	31 décembre 1946	31 décembre 1947	31 décembre 1948 (1)	31 décembre 1949	31 décembre 1950	31 décembre 1951	29 février 1952
I. — *Dette intérieure.*												
Dette perpétuelle	54.892	44.302	44 301	208.779	181.897	181.897	182.137	181.854	349.171	349.062	349.012	343.407
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse	211.551	238.924	290.161	296.020	327.094	354.676	348.523	451.579	296.071	311.052	303.769	302.310
Dette remboursable par annuités	62.354	62.784	63.956	72.054	92.503	106.157	108.220	121.223	316.917	356.323	390.887	390.534
Dette à moyen terme et à court terme	318.760	419.410	516.997	610.907	746.005	798.625	813.521	(a) 951.703	989.816	1.154.468	1.319.133	1.372.812
Dette envers les banques d'émission	227.310	295.511	412.709	486.261	475.754	533.622	665.196	(a) 744.553	771.642	674.703	669.427	689.198
Totaux de la dette intérieure	874.867	1.060.931	1.328.124	1.674.021	1.823 253	1.974.977	2.117.597	2.450.912	2.723.617	2.845.608	3.032.228	3.098.261
II. — *Dette extérieure.*												
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse	4.523	4.093	3.789	4.257	8.390	7.863	6.787	13.976	14.964	14.064	13.466	12.492
Dette remboursable par annuités	»	»	»	»	»	207.729	301.611	755.520	992.565	1.040.129	1.019.052	1.011.691
Dette à moyen terme, à court terme et à vue	1.977	1.655	1.587	1.638	216	5.074	73.078	191.432	174.575	233.183	221.922	228.036
Totaux de la dette extérieure	6.500	5.748	5.376	5.895	8.606	220.666	381.476	960.928	1.182.104	1.287.376	1.254.440	1.252.219
Totaux généraux de la dette publique	881.367	1.066.679	1.333.500	1.679.916	1.831.859	2.195.643	2.499.073	3.411.840	3.905.721	4.132.984	4.286.668	4.350.480

(1) Chiffres rectifiés.

(a) Au 1er janvier 1948, une somme totale de 82.039 millions de bons remis à la Banque de France en contre-partie de cessions d'or a été transférée de la rubrique « Dette à moyen terme et à court terme » à la rubrique « Dette envers les banques d'émission ».

MINISTÈRE DES FINANCES ET

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS. — CONTRIBUTIONS

RELEVÉ PAR

STATISTIQUE MEN

CAMPAGNE 1951-1952. —

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITES DE VINS SORTIES DES CHAIS DES RÉCOLTANTS								
		Vins à A. O. C. et vins d'Alsace.			Vins de consommation courante.			Total.		
		Mai.	Antérieure.	Total.	Mai.	Antérieure.	Total.	Mai.	Antérieure.	Total.
1	Ain	12	624	636	4.521	29.590	34.111	4.533	30.214	34.747
2	Aisne	55	437	492	15	93	108	70	530	600
3	Allier	»	»	»	1.030	13.139	14.169	1.030	13.139	14.169
4	Alpes (Basses-)	»	»	»	1.469	16.661	18.130	1.469	16.661	18.130
5	Alpes (Hautes-)	»	»	»	3.035	4.039	7.074	3.035	4.039	7.074
6	Alpes-Maritimes	»	12	12	53	1.125	1.178	53	1.137	1.190
7	Ardèche	143	1.503	1.646	39.841	247.060	286.901	39.984	248.563	288.547
8	Ardennes	»	»	»	»	»	»	»	»	»
9	Ariège	»	»	»	1.714	6.688	8.402	1.714	6.688	8.402
10	Aube	110	23.137	23.247	29	619	648	139	23.756	23.895
11	Aude	901	6.889	7.793	363.580	3.230.541	3.594.121	364.481	3.237.430	3.601.914
12	Aveyron	»	»	»	1.452	9.330	10.782	1.452	9.330	10.782
13	Bouches-du-Rhône	191	1.042	1.236	97.445	815.793	913.238	97.639	816.835	914.474
14	Calvados	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15	Cantal	»	»	»	»	»	»	»	»	»
16	Charente	»	»	»	1.503	15.696	17.199	1.503	15.696	17.199
17	Charente-Maritime	»	»	»	17.075	492.953	510.028	17.075	492.953	510.028
18	Cher	931	6.108	7.042	1.597	11.142	12.739	2.531	17.250	19.781
19	Corrèze	»	»	»	145	1.541	1.686	145	1.541	1.686
21	Côte-d'Or	7.635	61.502	69.137	2.419	22.079	24.498	10.054	83.581	93.635
22	Côtes-du-Nord	»	»	»	»	»	»	»	»	»
23	Creuse	»	»	»	»	»	»	»	»	»
24	Dordogne	15.195	171.503	186.698	14.879	160.338	175.217	30.074	331.841	361.915
25	Doubs	»	»	»	4	28	32	4	28	32
26	Drôme	4.107	29.537	33.644	13.186	68.736	81.922	17.293	98.273	155.566
27	Eure	»	»	»	»	»	»	»	»	»
28	Eure-et-Loir	»	»	»	»	»	»	»	»	»
29	Finistère	»	»	»	»	»	»	»	»	»
30	Gard	3.307	26.153	29.460	273.167	2.743.293	3.016.460	276.474	2.769.446	3.045.920
31	Garonne (Haute-)	»	»	»	23.055	197.287	220.342	23.055	197.287	220.342
32	Gers	»	»	»	73.814	717.053	790.867	73.814	717.053	790.867
33	Gironde	116.756	1.350.414	1.467.170	103.988	1.168.192	1.272.180	220.744	2.518.606	2.739.350
34	Hérault	263	4.565	4.828	606.369	5.755.176	6.361.545	606.632	5.759.941	6.366.373
35	Ille-et-Vilaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»
36	Indre	8	70	78	6.364	39.402	45.766	6.372	39.472	45.844
37	Indre-et-Loire	3.379	48.682	55.061	32.163	204.387	236.550	38.542	253.069	291.611
38	Isère	»	110	110	5.196	29.522	34.718	5.196	29.632	34.828
39	Jura	868	10.450	11.318	1.713	10.202	11.915	2.581	20.652	23.233
40	Landes	»	»	»	13.947	258.589	272.536	13.947	258.589	272.536
41	Loir-et-Cher	1.625	12.415	13.680	51.024	434.075	485.099	52.289	446.490	498.779
42	Loire	1	28	29	3.626	25.055	28.681	3.627	25.083	28.710
43	Loire (Haute-)	»	»	»	10	121	131	10	121	131
44	Loire-Inférieure	11.023	86.099	97.122	40.259	408.516	448.775	51.282	494.615	545.897
45	Loiret	»	»	»	3.546	43.772	47.618	3.846	43.772	47.618
46	Lot	»	»	»	8.996	86.327	95.323	8.996	86.327	95.323
47	Lot-et-Garonne	320	5.970	6.290	27.159	288.609	315.768	27.479	294.579	322.058

DES AFFAIRES ECONOMIQUES

INDIRECTES. — 2e DIVISION. — 3e BUREAU

DÉPARTEMENT

SUELLE DES VINS

MOIS DE MAI 1952

QUANTITÉS DE VINS SOUMISES AU DROIT DE CIRCULATION									STOCK commercial.	NUMÉROS d'ordre.
Vins à A. O. C.			Vins de consommation courante.			Total.				
Mai.	Antérieurs.	Total.	Mai.	Antérieurs.	Total	Mai.	Antérieurs.	Total.		
624	5.948	6.572	20.740	158.640	179.380	21.364	164.588	185.952	38.798	1
1.010	7.436	8.446	27.888	204.202	232.090	28.898	211.638	240.536	44.754	2
471	3.146	3.617	39.100	299.615	338.715	39.571	302.761	342.332	45.266	3
24	195	219	3.792	27.848	31.640	3.816	28.043	31.859	4.772	4
68	579	647	6.358	53.201	59.559	6.426	53.780	60.206	7.492	5
656	7.169	7.825	31.874	284.817	316.691	32.530	291.986	324.516	48.448	6
340	1.068	1.408	9.645	93.849	103.494	9.985	94.917	104.902	30.479	7
497	3.949	4.446	17.499	125.313	142.812	17.996	129.262	147.258	20.340	8
148	1.388	1.536	7.824	68.798	76.622	7.972	70.186	78.158	8.676	9
873	9.376	10.249	26.038	191.971	218.009	26.911	201.347	228.258	46.376	10
341	3.648	3.989	20.429	175.896	196.325	20.770	179.544	200.314	87.789	11
381	2.521	2.902	17.521	149.832	167.353	17.902	152.353	170.255	17.165	12
1.366	12.445	13.811	76.076	609.387	685.463	77.442	621.832	699.274	123.075	13
1.377	10.801	12.178	16.988	130.904	147.892	18.365	141.705	160.070	32.736	14
161	1.057	1.218	19.200	172.312	191.512	19.361	173.369	192.730	24.483	15
466	2.327	2.793	22.628	146.379	169.007	23.094	148.706	171.800	35.205	16
445	2.813	3.258	27.713	199.951	229.664	28.158	202.764	230.922	47.189	17
874	5.309	6.183	25.503	185.683	211.186	26.377	190.992	217.369	36.263	18
254	1.994	2.248	19.674	158.028	177.702	19.928	160.022	179.950	23.165	19
9.734	82.554	92.288	39.700	287.717	327.417	49.434	370.271	419.705	358.354	21
809	7.448	8.257	16.670	138.603	155.273	17.479	146.051	163.530	28.916	22
98	510	608	13.716	157.153	170.869	13.814	157.663	171.477	24.162	23
1.832	12.530	14.363	21.141	149.727	170.868	22.974	162.257	185.231	37.189	24
530	5.475	6.005	41.625	318.781	360.406	42.155	324.256	366.411	76.856	25
203	2.592	2.795	8.999	71.036	80.035	9.202	73.628	82.830	46.827	26
905	5.444	6.349	9.955	77.165	87.120	10.860	82.609	93.469	14.334	27
652	4.306	4.958	18.900	146.750	165.650	19.552	151.056	170.608	31.841	28
1.369	13.284	14.653	59.870	458.142	518.012	61.239	471.426	532.665	105.320	29
609	5.892	6.501	39.668	269.788	309.456	40.367	275.680	316.047	60.092	30
890	7.318	8.208	29.808	240.975	270.783	30.698	248.293	278.991	30.084	31
76	516	592	5.477	41.871	47.048	5.253	42.387	47.640	32.085	32
16.299	121.651	137.943	89.504	669.129	758.723	105.883	790.783	896.666	855.873	33
868	8.294	9.162	45.933	399.278	445.211	46.801	407.572	454.373	426.381	34
1.146	11.324	12.470	17.975	132.871	150.846	19.121	144.195	163.316	27.453	35
351	1.759	2.110	14.650	107.515	122.165	15.001	109.301	124.305	20.073	36
3.917	24.279	28.196	23.075	179.284	202.359	26.992	203.563	230.555	77.059	37
598	4.506	5.104	43.957	330.536	374.493	44.555	335.132	379.687	58.408	38
1.001	7.005	8.006	19.481	135.940	155.421	20.482	143.545	164.027	39.060	39
76	623	699	11.124	106.518	120.642	11.200	107.141	121.341	17.916	40
743	5.144	5.887	20.069	159.937	180.006	20.812	165.081	185.893	71.354	41
1.648	18.271	19.919	84.769	598.631	683.400	86.417	616.902	703.319	106.210	42
113	921	1.034	23.667	210.218	233.885	23.780	211.139	234.919	33.118	43
8.549	41.627	50.176	61.825	430.284	492.109	70.374	471.911	542.285	130.762	44
1.205	7.184	8.389	33.038	236.728	259.766	34.243	233.912	268.155	47.223	45
130	826	956	7.197	51.656	58.853	7.327	52.482	59.809	10.431	46
303	2.165	2.468	11.690	92.394	104.084	11.993	94.559	106.552	27.222	47

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS SORTIES DES CHAIS DES RÉCOLTANTS								
		Vins à A. O. C. et vins d'Alsace.			Vins de consommation courante.			Total.		
		Mai.	Antérieurs.	Total.	Mai.	Antérieurs.	Total.	Mai.	Antérieurs.	Total.
48	Lozère	»	»	»	41	1.044	1.085	41	1.044	1.085
49	Maine-et-Loire	22.774	167.427	190.201	24.609	221.025	245.634	47.383	388.452	435.835
50	Manche	»	»	»	»	»	»	»	»	»
51	Marne	3.388	128.651	132.039	239	2.410	2.649	3.627	131.061	134.688
52	Marne (Haute-)	»	»	»	44	615	659	44	615	659
53	Mayenne	»	»	»	»	48	48	»	48	48
54	Meurthe-et-Moselle	»	»	»	230	1.552	1.782	230	1.552	1.782
55	Meuse	»	»	»	275	1.880	2.155	275	1.880	2.155
56	Morbihan	»	»	»	»	»	»	»	»	»
57	Moselle	»	»	»	280	389	669	280	389	669
58	Nièvre	193	2.099	2.292	201	1.500	1.701	394	3.599	3.993
59	Nord	»	»	»	»	»	»	»	»	»
60	Oise	»	»	»	»	»	»	»	»	»
61	Orne	»	»	»	»	»	»	»	»	»
62	Pas-de-Calais	»	»	»	»	»	»	»	»	»
63	Puy-de-Dôme	»	»	»	342	4.304	4.646	342	4.304	4.646
64	Pyrénées (Basses-)	368	4.112	4.480	5.558	63.266	68.824	5.926	67.378	73.304
65	Pyrénées (Hautes-)	»	»	»	156	2.687	2.843	156	2.687	2.843
66	Pyrénées-Orientales	14.736	96.558	111.294	135.694	1.227.546	1.363.240	150.430	1.324.104	1.474.534
67	Rhin (Bas-)	5.734	81.292	87.026	912	8.534	9.446	6.646	89.826	96.472
68	Rhin (Haut-)	19.422	217.330	236.752	163	2.351	2.514	19.585	219.681	239.266
69	Rhône	30.785	334.467	365.252	4.222	26.109	30.331	35.007	360.576	395.583
70	Saône (Haute-)	»	»	»	9	34	43	9	34	43
71	Saône-et-Loire	13.293	127.188	140.481	10.302	73.153	83.455	23.595	200.341	223.936
72	Sarthe	30	140	170	361	3.897	4.258	391	4.037	4.428
73	Savoie	»	»	»	5.536	38.866	44.402	5.536	38.866	44.402
74	Savoie (Haute-)	3	783	786	209	1.996	2.205	212	2.779	2.991
75	Seine	»	»	»	»	»	»	»	»	»
76	Seine-Inférieure	»	»	»	»	»	»	»	»	»
77	Seine-et-Marne	»	»	»	»	»	»	»	»	»
78	Seine-et-Oise	»	»	»	»	»	»	»	»	»
79	Sèvres (Deux-)	495	3.641	4.136	4.761	23.935	28.696	5.256	27.576	32.832
80	Somme	»	»	»	»	»	»	»	»	»
81	Tarn	4.672	56.205	60.877	41.447	291.531	332.978	46.119	347.736	393.855
82	Tarn-et-Garonne	»	»	»	14.777	146.584	161.361	14.777	146.584	161.361
83	Var	23	1.176	1.199	147.767	1.335.890	1.483.657	147.790	1.337.066	1.484.856
84	Vaucluse	12.362	131.641	144.003	72.936	625.284	698.220	85.298	756.925	842.223
85	Vendée	»	112	112	31.327	195.135	226.462	31.327	195.247	226.574
86	Vienne	159	1.971	2.130	15.125	113.643	128.768	15.284	115.614	130.898
87	Vienne (Haute-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»
88	Vosges	»	»	»	3	110	113	3	110	113
89	Yonne	2.031	13.178	15.209	1.104	7.868	8.972	3.135	21.046	24.181
	Sarre	»	»	»	39	1.937	1.976	39	1.937	1.976
	Total Métropole et Sarre.	(1) 299.947	3.215.221	(2) 3.515.168	2.358.357	21.981.922	24.340.279	2.658.304	25.197.143	27.855.447
	Alger	»	»	»	295.709	3.267.144	3.562.853	295.709	3.267.144	3.562.853
	Oran	»	»	»	409.683	5.793.519	6.203.202	409.683	5.793.519	6.203.202
	Constantine	»	»	»	58.709	668.610	727.319	58.709	668.610	727.319
	Total pour l'Algérie...	»	»	»	764.101	9.729.273	10.493.374	764.101	9.729.273	10.493.374
	Totaux pour l'ensemble de la France et de la Sarre.	299.947	3.215.221	3.515.168	3.122.458	31.711.195	34.833.653	3.422.405	34.926.416	38.348.821

(1) Y compris 25.156 hl de vins d'Alsace. — (2) Y compris 323.778 hl de vins d'Alsace. — (3) Y compris 207.467 hl reçus hors franchise d'échelonnement (77.463 hl en vue de l'exportation; 1.039.920 dans les autres cas).

STATISTIQUE MENSUELLE DES CIDRES. — CAMPAGNE 1951-1952. — MOIS DE MAI 1952

		Hectolitres.
Quantités imposées.	Mai	298.020
	Antérieurs	2.937.509
	Total	3.235.529
Stock commercial		892.084

QUANTITÉS DE VINS SOUMISES AU DROIT DE CIRCULATION									STOCK commercial.	NUMÉROS d'ordre.
Vins à A. O. C.			Vins de consommation courante.			Total.				
Mai.	Antérieurs.	Total.	Mai.	Antérieurs.	Total.	Mai.	Antérieurs.	Total.		
26	207	233	7.879	62.319	70.198	7.905	62.526	70.431	10.394	48
15.389	66.657	82.046	23.093	164.875	187.968	38.482	231.532	270.014	141.297	49
1.775	11.941	13.716	9.525	77.838	87.363	11.300	89.779	101.079	21.619	50
8.769	75.461	84.230	67.928	496.655	564.583	76.697	572.116	648.813	987.165	51
396	2.575	2.911	15.602	117.568	133.170	15.998	120.143	136.081	26.514	52
716	5.267	5.983	3.504	27.411	30.915	4.220	32.678	36.898	8.964	53
1.688	16.290	17.978	76.026	575.622	651.648	77.714	591.912	669.626	103.484	54
457	3.567	4.024	22.978	168.610	191.588	23.435	172.177	195.612	24.872	55
708	6.370	7.078	20.060	162.772	182.832	20.768	169.142	189.910	28.417	56
1.309	8.066	9.265	34.358	263.327	297.685	35.667	271.383	306.950	46.957	57
812	5.421	6.233	31.519	220.004	251.523	32.331	225.425	257.756	43.061	58
24.133	183.588	207.721	104.114	842.426	946.540	128.247	1.026.014	1.154.261	255.804	59
4.356	7.490	8.846	30.656	215.681	246.337	32.012	223.171	255.183	33.570	60
1.341	5.426	6.767	5.816	46.622	52.438	7.157	52.048	59.205	11.200	61
8.269	65.406	73.675	45.529	362.580	408.109	53.798	427.986	481.784	101.578	62
1.332	11.135	12.467	54.851	438.514	493.365	56.183	449.649	505.832	71.847	63
829	7.164	7.993	36.620	270.659	307.279	37.449	277.823	315.272	64.659	64
207	1.751	1.958	12.939	104.979	117.918	13.146	106.730	119.876	17.354	65
2.046	23.598	25.644	12.454	118.194	130.648	14.500	141.792	156.292	55.847	66
465	4.745	5.210	30.840	276.576	307.416	31.305	281.321	312.626	124.109	67
318	3.203	3.521	40.018	334.166	374.184	40.336	337.369	377.705	148.414	68
11.986	119.633	131.619	129.330	943.410	1.072.740	141.316	1.063.043	1.204.359	294.595	69
540	4.192	4.732	24.235	196.648	220.883	24.775	200.840	225.615	34.173	70
6.168	43.329	49.497	46.046	343.901	389.947	52.214	387.230	439.444	161.323	71
2.359	13.806	16.165	15.803	119.908	135.711	18.162	133.714	151.876	27.386	72
592	4.909	5.501	22.461	178.725	201.186	23.053	183.634	206.687	39.488	73
232	3.061	3.283	20.743	161.852	182.595	20.975	164.903	185.878	39.933	74
55.907	446.110	502.017	751.961	5.491.003	6.245.964	807.868	5.940.113	6.747.981	1.741.013	75
4.263	31.225	35.488	72.549	499.763	572.312	76.812	530.988	607.800	122.876	76
1.311	6.815	8.126	25.930	173.833	199.763	27.241	180.648	207.889	45.518	77
3.812	28.405	32.217	68.870	510.345	579.215	72.682	538.750	611.432	110.952	78
491	2.155	2.646	18.974	141.607	160.671	19.465	143.852	163.317	21.169	79
3.045	16.134	19.179	26.547	204.543	231.090	29.592	220.677	250.269	34.979	80
1.422	10.127	11.549	15.650	120.178	135.828	17.072	130.305	147.377	52.545	81
400	797	897	3.890	32.701	36.591	3.990	33.498	37.488	9.337	82
206	2.161	2.367	37.534	321.926	359.460	37.740	324.087	361.827	46.629	83
658	6.788	7.446	13.953	96.702	110.655	14.611	103.490	118.101	116.700	84
240	1.614	1.854	12.142	96.005	108.147	12.382	97.619	110.001	17.792	85
385	3.973	4.358	12.499	88.767	101.266	12.884	92.740	105.624	23.251	86
356	2.849	3.205	35.651	291.016	326.667	36.007	293.865	329.872	42.216	87
433	4.315	4.748	34.617	261.347	295.994	35.080	265.662	300.742	51.950	88
1.875	11.682	13.557	17.097	144.104	161.201	18.972	155.786	174.758	37.092	89
521	5.892	6.413	5.216	55.434	60.650	5.737	61.326	67.063	18.952	Sarre.
234.194	1.772.590	2.006.781	3.350.800	25.449.489	28.800.289	3.584.994	27.222.079	30.807.073	(3)8.966.469	
»	»	»	37.442	294.223	331.665	37.442	294.223	331.665	492.633	
»	»	»	33.284	223.117	256.401	33.284	223.117	256.401	1.383.891	
»	»	»	16.949	126.439	143.388	16.949	126.439	143.388	74.478	
»	»	»	87.675	643.779	731.454	87.675	643.779	731.454	(4)1.951.022	
234.194	1.772.590	2.006.784	3.438.475	26.093.268	29.531.743	3.672.669	27.865.858	31.538.527	10.917.491	

d'échelonnement (158.931 hl en vue de l'exportation; 48.536 hl dans les autres cas). — (4) Y compris 1.137.383 hl reçus hors tran-

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A LA STATISTIQUE MENSUELLE DES VINS DU MOIS DE MAI 1952

	MÉTROPOLE				ALGÉRIE				TOTAL			
	Emplois de moûts ou de vins.			Congélation	Emplois de moûts ou de vins.			Congélation.	Emplois de moûts ou de vins.			Congélation.
	Jus de raisins.	Moûts concentrés.	Vinaigres	Volume évaporé.	Jus de raisins.	Moûts concentrés.	Vinaigres.	Volume évaporé.	Jus de raisins.	Moûts concentrés.	Vinaigres.	Volume évaporé.
Mai	729	1.921	13.666	49.106	»	1.286	912	3.325	729	3.207	14.578	52.431
Antérieurs	13.943	135.726	89.054	318.361	»	96.186	4.823	70.497	13.943	231.912	93.877	388.861
Total	14.672	137.647	102.720	367.470	»	97.472	5.735	33.822	14.672	235.119	108.455	401.292

MINISTÈRE DES FINANCES ET

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

TABLEAU PAR GROUPEMENTS

IMPORTATIONS

Mois de mai des années 1951 et 1952.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1951.	1952.			1951.			1952.		
		Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.
Energie	2.390.500	2.944.533	10.666	2.955.199	18.192	111	18.303	25.776	123	25.899
Matières premières et demi-produits:										
Pour l'industrie:										
D'origine industrielle	637.594	404.602	113.068	517.670	28.726	3.889	32.615	28.249	3.435	31.684
D'origine agricole	125.092	90.201	37.182	127.383	35.448	4.323	39.771	16.004	2.716	18.720
Pour l'agriculture:										
D'origine industrielle	42.456	25.196	990	26.186	738	9	747	263	7	270
D'origine agricole	19.180	6.623	3.255	9.878	290	396	686	209	121	330
Moyens d'équipement:										
D'origine industrielle:										
Pour l'industrie	32.222	37.155	351	37.506	9.024	72	9.096	9.765	47	9.811
Pour l'agriculture	3.303	2.696	41	2.727	843	6	849	900	11	911
Produits de consommation:										
Durables	3.944	2.322	119	2.441	2.140	81	2.221	1.549	80	1.629
Non durables:										
Pour l'alimentation humaine	428.801	223.581	312.505	536.086	13.133	19.021	32.154	13.299	21.947	35.246
Autres	5.888	2.876	389	3.265	3.331	231	3.562	1.759	210	1.969
Total	3.688.980	3.739.775	478.566	4.218.341	111.865	28.139	140.004	97.783	28.697	126.480

Cinq premiers mois des années 1951 et 1952.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1951.	1952.			1951.			1952.		
		Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.
Energie	11.343.128	15.552.068	57.759	15.609.827	85.720	176	85.896	138.672	634	139.306
Matières premières et demi-produits:										
Pour l'industrie:										
D'origine industrielle	2.945.941	2.350.608	877.628	3.228.236	124.548	19.980	144.528	176.553	24.566	201.119
D'origine agricole	678.951	550.026	206.882	756.908	140.020	19.701	159.721	117.130	17.839	134.969
Pour l'agriculture:										
D'origine industrielle	241.353	275.904	4.713	280.617	3.051	9	3.060	4.960	33	4.993
D'origine agricole	177.685	70.006	20.221	90.227	5.414	1.000	6.414	3.755	695	4.450
Moyens d'équipement:										
D'origine industrielle:										
Pour l'industrie	110.068	167.810	2.211	170.021	39.808	326	40.134	49.666	262	49.928
Pour l'agriculture	12.847	13.052	105	13.157	3.240	15	3.255	4.347	28	4.375
Produits de consommation:										
Durables	30.474	19.173	543	19.716	9.782	305	10.087	11.675	394	12.069
Non durables:										
Pour l'alimentation humaine	2.134.645	1.036.772	1.558.452	2.595.224	53.848	90.388	144.236	70.143	109.486	179.629
Autres	29.791	35.777	1.246	37.023	18.343	1.153	19.496	20.207	514	20.721
Total	17.675.153	20.071.196	2.729.760	22.800.956	483.774	133.053	616.827	597.108	154.451	751.559

DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

— 2e DIVISION. — 3e BUREAU. — STATISTIQUE COMMERCIALE

D'UTILISATION. — COMMERCE SPECIAL

EXPORTATIONS

Mois de mai des années 1951 et 1952.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1951.	1952.			1951.			1952.		
		Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total.
Energie	929.886	1.012.234	171.789	1.184.023	4.933	1.816	6.749	7.967	1.911	9.878
Matières premières et demi-produits :										
Pour l'industrie :										
D'origine industrielle	1.564.320	1.250.532	254.377	1.504.909	31.962	6.720	38.682	26.914	12.529	39.443
D'origine agricole	163.358	53.795	23.854	77.649	6.643	569	7.212	4.377	576	4.953
Pour l'agriculture :										
D'origine industrielle	108.771	165.980	17.179	183.159	975	379	1.354	1.746	620	2.366
D'origine agricole	31.891	25.591	1.209	26.800	415	28	443	621	29	650
Moyens d'équipement :										
D'origine industrielle :										
Pour l'industrie	79.535	38.035	37.209	75.244	6.733	6.917	13.650	8.655	9.904	18.559
Pour l'agriculture	5.075	2.729	2.077	4.806	788	322	1.110	789	513	1.302
Produits de consommation :										
Durables	27.450	9.875	16.442	26.317	5.287	4.970	10.257	4.874	6.900	11.774
Non durables :										
Pour l'alimentation humaine	209.260	50.582	72.687	123.269	10.137	5.126	15.263	5.221	6.490	11.711
Autres	25.384	5.097	21.753	26.850	8.493	11.850	20.343	5.678	12.386	19.064
Total	3.141.930	2.614.450	618.576	3.233.026	76.366	38.697	115.063	66.842	52.858	119.700

Cinq premiers mois des années 1951 et 1952.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1951.	1952.			1951.			1952.		
		Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total.
Energie	4.142.262	4.354.816	786.829	5.141.645	19.687	7.230	26.917	35.075	10.077	45.152
Matières premières et demi-produits :										
Pour l'industrie :										
D'origine industrielle	8.617.368	6.470.404	1.255.817	7.726.221	165.771	35.258	201.029	134.836	62.822	197.658
D'origine agricole	864.804	290.893	124.715	415.608	43.199	2.668	45.867	22.795	3.183	25.978
Pour l'agriculture :										
D'origine industrielle	655.499	592.053	88.112	680.165	5.476	1.791	7.267	6.074	3.142	9.216
D'origine agricole	253.856	254.398	10.816	265.214	4.390	417	4.807	6.963	422	7.385
Moyens d'équipement :										
D'origine industrielle :										
Pour l'industrie	491.167	185.973	179.870	365.843	35.610	36.216	71.826	44.204	48.173	92.377
Pour l'agriculture	24.093	13.279	11.176	24.455	3.226	1.861	5.087	3.642	2.861	6.503
Produits de consommation :										
Durables	143.819	46.699	86.067	132.766	26.309	24.608	50.917	23.535	35.074	58.609
Non durables :										
Pour l'alimentation humaine	1.134.811	266.930	409.935	676.865	54.796	29.165	83.961	29.183	35.431	64.614
Autres	134.936	26.774	104.060	130.834	44.051	60.622	104.673	31.440	71.728	103.168
Total	16.462.615	12.502.219	3.057.397	15.559.616	402.515	199.836	602.351	337.747	272.913	610.660

TABLEAU PAR GRANDES

IMPORTATIONS

Mois de mai 1952.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Mai 1952.		Avril 1952.		Mai 1952.		Avril 1952.	
	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers	France d'outre-mer	Pays étrangers.	France d'outre-mer.
Animaux vivants. — Viandes, poissons, produits de laiterie, etc.	10.839	3.977	9.672	4.436	2.213	806	1.853	992
Céréales	144.234	36.520	99.301	74.494	6.317	1.303	4.606	2.472
Autres produits du règne végétal	70.041	183.031	133.018	165.002	4.939	13.417	8.168	12.474
Corps gras, cires	1.398	5.839	4.152	6.687	256	965	627	1.175
Produits des industries alimentaires. — Boissons. — Tabacs	15.199	106.177	25.120	129.983	1.222	7.179	3.176	9.179
Houilles crues, cokes, agglomérés, lignites, etc.	1.258.295	6.300	1.528.696	8.888	9.532	87	12.566	86
Produits pétroliers	1.701.721	4.365	1.762.606	1.907	16.520	36	18.656	16
Autres produits minéraux (minerais, matériaux, etc.)	290.126	104.531	333.669	173.914	3.219	1.491	4.021	1.803
Produits chimiques	12.942	222	15.562	61	1.736	23	1.697	3
Produits des industries parachimiques.	14.815	1.514	32.167	144	1.408	210	1.780	241
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	6.295	1.516	10.497	3.421	2.106	438	3.441	1.099
Cuirs et peaux. — Ouvrages en ces matières	3.748	967	3.698	972	1.429	278	1.370	296
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	41.966	15.879	41.908	20.446	1.171	743	1.273	1.045
Papier et ses applications	39.322	30	52.146	411	3.667	3	4.704	57
Matières premières textiles	43.135	1.833	49.018	2.775	13.607	581	17.580	956
Filés, fils et ficelles	830	165	1.226	131	613	28	565	18
Tissus et autres articles textiles	557	39	564	60	644	47	559	70
Articles confectionnés en tissus. — Bonneterie	1.140	301	1.501	343	262	40	315	47
Chaussures, chapeaux, articles de mode.	115	20	132	22	103	19	145	17
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	15.945	18	13.879	9	376	2	323	1
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	25	1	40	2	8.124	17	5.909	43
Métaux communs	25.712	4.985	36.426	4.564	5.818	809	8.922	858
Ouvrages en métaux	1.770	40	1.803	51	398	6	457	2
Machines et appareils	11.975	41	9.710	52	7.609	18	6.502	15
Construction électrique	1.464	177	1.626	20	1.376	36	1.467	7
Matériel de transport	25.966	47	30.176	364	2.628	12	3.385	13
Instruments de mesure et scientifiques. — Horlogerie	81	1	127	1	365	1	523	»
Instruments de musique	25	»	20	»	44	»	47	»
Armes et munitions	17	»	92	»	13	»	52	»
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.).	57	11	53	21	46	2	46	4
Objets d'art et de collection	»	»	»	»	22	1	44	1
Colis postaux	»	1	6	8	1	1	3	2
Total	3.739.775	478.566	4.198.601	599.187	97.783	28.697	114.841	32.959

CATEGORIES DE MARCHANDISES

EXPORTATIONS

Mois de mai 1952.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Mai 1952.		Avril 1952.		Mai 1952.		Avril 1952.	
	Pays étrangers	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers	France d'outre-mer.	Pays étrangers	France d'outre-mer.
Animaux vivants. — Viandes, poissons, produits de laiterie, etc.	4.073	4.914	5.568	3.734	865	1.152	1.296	943
Produits du règne végétal	29.254	18.746	42.240	23.987	1.120	1.098	1.416	1.228
Corps gras, cires	507	1.932	696	2.563	111	308	187	396
Boissons	28.226	28.907	29.104	32.112	3.413	1.481	3.660	1.635
Produits des industries alimentaires. — Tabacs	35.998	25.173	42.068	29.296	1.758	2.789	2.470	3.254
Produits minéraux	2.008.143	283.104	1.943.082	274.931	9.857	2.847	8.759	3.137
Produits chimiques	27.037	10.793	33.359	9.372	1.389	590	1.645	547
Produits des industries parachimiques	170.836	23.959	119.540	21.730	4.026	2.629	3.280	2.806
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	1.282	2.183	1.376	2.868	683	1.230	802	1.582
Cuirs et peaux. — Pelleteries et fourrures	1.822	493	1.323	587	997	187	1.058	181
Ouvrages en cuir et en peau	18	169	50	209	122	84	180	134
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	56.922	31.022	57.228	34.282	1.466	1.174	1.465	1.396
Papier et ses applications	4.857	9.500	5.120	10.691	1.356	1.499	1.593	1.758
Matières premières textiles	5.984	287	5.721	362	2.711	58	2.528	65
Filés, fils et ficelles	1.263	1.205	1.323	1.699	1.680	696	1.811	910
Tissus et autres articles	1.175	5.432	1.138	5.797	2.240	6.560	2.546	6.947
Articles confectionnés en tissu. — Bonneterie	1.330	2.841	1.218	2.601	855	1.658	526	1.443
Chaussures, chapeaux, articles de mode	68	541	118	555	206	408	236	470
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	9.947	14.362	10.830	15.705	900	980	977	1.070
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	28	11	22	6	7.468	381	5.788	294
Métaux communs	182.555	97.843	168.923	89.421	9.592	4.997	8.598	4.784
Ouvrages en métaux	10.060	24.119	13.533	21.353	1.390	3.708	1.730	3.549
Machines et appareils	10.750	9.555	14.873	9.963	4.674	4.222	6.093	4.180
Construction électrique	1.844	4.844	1.845	4.897	1.344	2.906	1.605	3.006
Voitures automobiles, cycles, etc.	8.062	10.430	8.425	11.308	3.445	4.480	3.635	4.903
Autre matériel de transport	11.554	2.731	7.081	4.443	1.267	658	904	1.055
Instruments de mesure et scientifiques. — Horlogerie	208	378	271	373	728	554	987	584
Instruments de musique	84	90	101	90	194	83	204	86
Armes et munitions	164	76	159	58	119	83	119	53
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.)	182	309	147	354	211	180	249	208
Objets d'art et de collection	»	»	»	»	91	5	145	7
Colis postaux	230	2.628	206	2.664	864	2.193	802	3.603
Total	2.614.450	618.576	2.516.638	617.731	66.842	52.858	67.244	56.333

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS — COMMERCE SPECIAL

Résultats du mois de mai 1952.

Comparaison avec l'année antérieure.

I. — Pays étrangers.

	QUANTITÉS (EN MILLIERS DE TONNES)		VALEURS (EN MILLIARDS DE FRANCS)	
	Mai 1951.	Mai 1952.	Mai 1951.	Mai 1952.
Importations	3.192	3.740	111,9	97,8
Exportations	2.653	2.614	76,4	66,8
Balance « Pays étrangers »	— 539	— 1.126	— 35,5	— 31
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de			68 p. 100	68 p. 100

II. — France d'outre-mer.

	QUANTITÉS (EN MILLIERS DE TONNES)		VALEURS (EN MILLIARDS DE FRANCS)	
	Mai 1951.	Mai 1952.	Mai 1951.	Mai 1952.
Importations	497	478	28,4	28,7
Exportations	492	619	38,7	52,9
Balance « France d'outre-mer »	— 5	+ 141	+ 10,6	+ 24,2
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de			138 p. 100	184 p. 100

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* JEAN REYMOND.

CAISSE CENTRALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

SITUATION AU 31 JANVIER 1952

Service de l'émission.

ACTIF		PASSIF	
Disponibilités	11.546.713.669	Billets émis (1)	29.307.739.843
Effets et avances à court terme	23.628.930.136	Dépôts	5.967.912.950
Avances au service des investissements	Mémoire.	Comptes d'ordre	9.200
Comptes d'ordre	9.200		
	35.175.653.005		35.175.653.005

Service des investissements.

Disponibilités	32.781.611.405	F. I. D. E. S.	24.133.248.994
Réescompte crédits sur marchés publics	1.963.794.648	Avances du Trésor	24.520.000.000
Réescompte à moyen terme	4.633.947.508	Avances du fonds de modernisation et d'équipement	53.598.500.000
Avances aux entreprises privées	7.659.024.974	Avances du Trésor pour le financement d'investissements en Indochine	1.750.000.000
Avances aux sociétés d'Etat et aux sociétés d'économie mixte	5.195.757.612	Avances du service de l'émission	Mémoire.
Avances aux territoires, départements, communes et organismes publics d'outre-mer	55.522.311.130	Amortissements immobiliers et mobiliers	186.488.213
Participations	701.391.076	Comptes d'ordre	1.635.231.569
Immeubles, matériel, mobilier	680.584.993	Réserves	400.000.000
Comptes d'ordre	205.045.459	Dotation	3.000.000.000
		Profits et pertes : Report à nouveau	100.000.000
	109.343.468.805		109.343.468.805

(1) Détail des billets émis par territoire :

A. E. F.-Cameroun	Francs C. F. A.		11.164.792.675
La Réunion	—	—	1.316.250.500
Saint-Pierre et Miquelon	—	—	127.287.530
Guyane	Francs métropolitains.		392.062.900
Martinique	—	—	1.849.797.020
Guadeloupe	—	—	1.749.309.516

Certifié conforme aux écritures :

Le directeur général,
A. POSTEL-VINAY.

Les censeurs,
R. JULIENNE, H. BIZOT, H. GILET, R. WETZEL.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

AVIS DIVERS

SOCIETE DES CIMENTS CHIRON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75 615 200 F
SIÈGE SOCIAL: 3, RUE PASTEUR, A CHAMBERY
Registre du commerce: Chambéry n° 3244.

Les obligations 4 1/2 0/0 de 2.000 F nominal émises en 1943 (taux nominal porté à 5 1/2 0/0 à compter du 15 décembre 1951) numérotées de 1 à 3.500 restant en circulation au 15 juin 1952 seront échangées, titre pour titre, sans conformité de numéros, coupon n° 19 à l'échéance du 15 juin 1953 attaché, contre de nouvelles obligations 5 1/2 0/0 de 2.000 F nominal, numérotées à partir de 3.501, coupon n° 19 à l'échéance du 15 juin 1953 attaché.

Cet échange s'effectuera à partir du 15 juin 1952:

Au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris;

A la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris, ainsi que dans leurs sièges et agences en France.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Marcel Abramovici dit Albajean, demeurant à Paris, 23, rue Notre-Dame-de-Lorette, agissant tant en sa qualité d'administrateur légal des biens et droits de son fils mineur Albert, né à Paris (20e) le 27 septembre 1935, que pour assister et autoriser en tant que de besoin Mme Reine-Gabrielle Prunieres, son épouse, née à Peyrilles (Lot) le 9 juillet 1909, et cette dernière, déposent une requête auprès du garde des sceaux pour voir autoriser ladite dame Prunieres à ajouter au nom de son mari le nom d'Albajean, et le voir dénommer ainsi Abramovici-Albajean, et voir autoriser le mineur à ajouter à son nom le nom d'Albajean, et se voir dénommer ainsi Abramovici-Albajean, nom sous lequel son père est généralement connu. Le mari, de nationalité étrangère, ne peut pas demander à changer de nom. Il intervient dans cette demande au nom de son fils mineur et pour autoriser sa femme.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

24 mars 1952. Déclaration à la préfecture de police. Le **Groupement amical des agents concessionnaires Ford** transfère son siège social du 17, boulevard des Capucines, Paris, au 142, rue de Courcelles, Paris.

12 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. Le Centre d'instruction aéronautique Paul Annoni change son titre, qui devient **Centre d'instruction aéronautique de l'école centrale de T. S. F. Paul Annoni, Aéro-Club des parachutistes,** et transfère son siège social du 12, rue de la Lune, au 47, rue de l'Echiquier, Paris.

15 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Coopérative scolaire Perriot.** But: rendre l'école plus agréable, développer l'esprit de solidarité. Siège social: 133 *ter*, rue Sadi-Carnot, Drancy.

16 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Jiu-Jitsu de Chaville-Viroflay.** But: pratique du jiu-jitsu. Siège social: 33, rue de Jouy, Chaville.

16 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Association d'éducation populaire de l'école libre de filles d'Eymet.** But: organiser le fonctionnement matériel de l'école libre des filles d'Eymet; recruter des directeurs et maîtres, assurer leur rémunération. Siège social: école libre de filles, Eymet.

16 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Tourisme et Culture.** But: encourager le tourisme en France et à l'étranger. Siège social: 20, rue Vieille-du-Temple, Paris.

16 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Marne. **Association des élèves de l'école nationale des ingénieurs arts et métiers de Châlons-sur-Marne.** But: assurer la représentation des élèves, défendre leurs intérêts, favoriser les relations culturelles avec l'extérieur. Siège social: école des arts de Châlons.

17 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'**Amicale des démonstrateurs autorisés par la préfecture de police** transfère son siège social du 89, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris, au 10, rue de Lancry, Paris.

19 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Jeunesse rurale de Chépy.** But: éducation par le loisir. Siège social: presbytère de Chépy.

19 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Automobile-Club de Saint-Cloud.** But: groupement des propriétaires de voitures automobiles, cyclecars et motocyclettes désireux de faire du tourisme et du sport; organisation de sorties touristiques, rallyes, gymkhanas et compétitions. Siège social: 2, rue Dailly, Saint-Cloud.

20 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Centre de propagande et d'action contre le taudis de Paris (P. A. C. T. Paris).** But: amélioration de l'habitat. Siège social: 27, rue Fondary, Paris.

20 mai 1952. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Centre d'études techniques agricoles du Marlois.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter sa gestion et son exploitation et améliorer la rentabilité de son travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: 15, rue Desains, Marle-sur-Serre.

21 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. La Société médicale d'éducation physique et de sport change son titre et devient **Société médicale française d'éducation physique et de sport.** Siège social: 53, avenue Trudaine, Paris.

21 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Amicale des écoles publiques Saint-Simon-Montbauron.** But: soutien de l'école laïque. Siège social: école de filles, impasse Montbauron, Versailles.

24 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles du Temple.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école libre, le Temple.

25 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Girons. **Club olympique castillonnais.** But: pratique de tous les sports en général et obligatoirement de l'éducation physique. Siège social: café de la Gare, Castillon.

26 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association d'éducation familiale de Pommiers.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel des écoles paroissiales de Pommiers; recruter les directeurs et les maîtres, assurer leur rémunération, s'intéresser à leur perfectionnement et à leur retraite, en conformité avec le statut des directeurs et maîtres de l'enseignement libre; acquérir et entretenir des rapports suivis, dans le cadre des attributions statutaires de chacune d'elles, avec les associations s'intéressant à l'enseignement libre. Siège social: lieudit Montclair, Pommiers.

26 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Pommiers.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: à l'école privée, Pommiers.

26 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'Œuvre des nourrissons de la Plaine change son titre et devient **Centre médico-social des Quatre-Routes d'Asnières.** Siège social: 3, rue Pierre-Cherest, Neuilly-sur-Seine.

26 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur de Bernot.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: rue des Fosses, Bernot.

27 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des clubs corporatifs.** But: favoriser la pratique des sports dans les clubs créés par les entreprises industrielles et commerciales, les organisations professionnelles ou syndicales et les administrations; aider les clubs corporatifs à défendre leurs intérêts, les unir par des liens d'amitié, les représenter auprès des fédérations sportives et diffuser l'idée du sport corporatif. Siège social: 368, rue Saint-Honoré, Paris.

28 mai 1952. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Foyer Saint-Symphorien.** But: société d'éducation populaire de la jeunesse. Siège social: ancienne maison des sœurs, au bourg, Treigny.

28 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Vespa-Club de Cannes.** But: grouper le plus grand nombre de propriétaires ou utilisateurs de scooters Vespa; soutenir et défendre les intérêts des membres de l'association. Siège social: 75, boulevard de la République, Cannes.

28 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **La Bourguignonne,** éducation populaire. But: enseigner à la jeunesse l'art musical, théâtral, choral et folklorique; exécuter des morceaux de musique, chants, comédies donnés au cours de séances récréatives; accorder son concours à toutes sociétés désirant donner des fêtes et concerts. Siège social: mairie de Saint-Léger-sur-Dheune.

28 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Association des anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école publique du Mayet-de-Montagne.** But: défendre l'école laïque, maintenir et resserrer les liens d'amitié qui se sont établis entre les élèves, sur les bancs de l'école, organiser des séances éducatives. Siège social: école publique de garçons du Mayet-de-Montagne.

29 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. **Association d'éducation populaire de Chéroy.** But: organisation des loisirs et formation intellectuelle et morale de ses membres. Siège social: presbytère de Chéroy.

29 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Les Braves Gens de Paris.** But: association d'entr'aide aux vieillards. Siège social: 5, rue des Ecouffes, Paris.

29 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement de défense des créanciers de la maison Fayol, Gilbert et Cie.** But: défense des intérêts des créanciers de la maison Fayol, Gilbert et Cie par tous moyens à leur disposition. Siège social: 10, rue de la Paix, Paris.

29 mai 1952. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Société de chasse de Mont-à-Val.** But: mise en commun et exploitation de la chasse sur les terrains où elle possède le droit de chasse, dans les communes de Fleury et de Saint-André-sur-Orne. Siège social: domicile du président, M. de Touchet, Fleury-sur-Orne.

30 mai 1952. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Comité de défense des intérêts du quartier de la Soufrière et limitrophes.** But: défense des intérêts du quartier, hygiène, salubrité, embellissement. Siège social: bar du Petit-Lucullus, 71, route de Palavas, Montpellier.

30 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Comité officiel des fêtes du Pradet.** But: organiser des fêtes et réjouissances. Siège social: mairie du Pradet.

30 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Association de chasse des deux communes: Loguivy-Plougras, Plougras.** But: protéger le gibier en luttant sévèrement contre le braconnage sous toutes ses formes. Siège social: mairie de Loguivy-Plougras.

31 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Groupe théâtral Art et Amitié.** But: formation théâtrale de ses membres actifs et vulgarisation des œuvres célèbres par conférences et représentations. Siège social: 13, rue Saturnin-Arloing, Cusset.

31 mai 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association d'éducation populaire de la colonie de vacances Claire-Joie,** rue Bony. But: promouvoir, soutenir et favoriser les colonies de vacances. Siège social: 13, rue Bony, Lyon.

31 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Le Réseau du Souvenir, Historia Testis.** But: réveiller et perpétuer le souvenir des déportés morts pour la liberté dans les camps de concentration nazis. Siège social: 24, boulevard Saint-Michel, Paris.

1er juin 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. Association colombophile dite **La Colombe.** But: pratique du sport colombophile et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: 66, rue Faidherbe, Fournes-en-Weppes.

1er juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture du Gard. **Société de chasse de la Rouvière.** But: protection de la chasse et du gibier; destruction des nuisibles. Siège social: chez M. Paul Pons, ingénieur retraité, 7, rue Frères-Aviateurs-Chotard, Alès.

3 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône. **Boule ansoise.** But: développer le sport des boules. Siège social: clos Berjon, Anse.

3 juin 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Marne. **Camping-Club nogentais.** But: organiser les loisirs des jeunes gens de Nogent et des environs, spécialement sous la forme de camping. Siège social: rue Carnot prolongée, Nogent.

4 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Association des parents d'élèves de l'école libre Saint-Joseph,** à Lapalisse (école de garçons). But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, quartier des Bruyères, route de Bert, Lapalisse.

4 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Association des parents d'élèves de l'école libre Notre-Dame,** à Lapalisse (école de filles). But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, rue de la Liberté, Lapalisse.

4 juin 1952. Déclaration à la préfecture du Cher. **Amicale laïque de l'école de filles de la rue des Beaux-Arts,** à Bourges. But: diffuser la pensée laïque; défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire par l'organisation de loisirs. Siège social: à l'école, rue des Beaux-Arts, Bourges.

4 juin 1952. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. Groupe folklorique de Canet-Plage **Els Pescadores sardanistes.** But: expansion culturelle folklorique du Roussillon. Siège social: villa Valmer, Canet-Plage.

5 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Foyer rural de Buzy, Saint-Jean-les-Buzy, Parfondrupt, Darmont.** But: organisation des loisirs de la jeunesse rurale, théâtre, sports, conférences diverses, voyages. Siège social: école de Buzy.

5 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Centre d'apprentissage agricole du pensionnat d'Ecole.** But: éducation, formation générale et professionnelle des fils de cultivateurs. Siège social: centre d'apprentissage d'Ecole.

5 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **L'Artistique de l'Isle-Adam et sa région.** But: organiser et faire connaître le salon de peinture qui se tiendra annuellement dans le but de diffuser les talents des meilleurs peintres. Siège social: mairie de l'Isle-Adam.

5 juin 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Cercle de l'Union des travailleurs de Saint-Genest-Lerpt.** But: grouper les travailleurs en société sportive et philanthropique. Siège social: 4, rue de Montbrison, Saint-Genest-Lerpt.

5 juin 1952. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Les Castors alençonnais.** But: construction d'une habitation pour chaque membre actif par le système de l'auto-construction. Siège social: M. R. U., place Foch, Alençon.

6 juin 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Francs et Franches Camarades.** But: offrir aux enfants et adolescents, garçons et filles de six à dix-huit ans, des loisirs sains et éducatifs. Siège social: 20, rue Fr.-Garcin, Lyon.

6 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association d'éducation, d'assistance et d'entr'aide populaire de Saint-Alban-de-Roche et Domarin.** But: éducation populaire, formation culturelle, tourisme, théâtre, entr'aide. Siège social: au presbytère, Saint-Alban-de-Roche.

6 juin 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Amicale laïque de Saint-Amand-le-Petit.** But: nouer et maintenir des relations amicales entre ses membres. Siège social: école publique de Saint-Amand-le-Petit.

7 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brioude. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Georges-d'Aurac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Saint-Georges-d'Aurac.

7 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Just-en-Bas.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Saint-Just-en-Bas.

7 juin 1952. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Les Vrais Amis.** But: art musical populaire. Siège social: mairie de Levroux.

9 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'école de Purpan-Toulouse.** But: entente et liaison entre les familles; soutien de l'école. Siège social: 271, avenue de Grande-Bretagne, Toulouse.

9 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. Association **Bella Humeur.** But: favoriser les œuvres d'éducation populaire et d'éducation physique. Siège social: 1, rue d'Hespel, Bondues.

9 juin 1952. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Association départementale des maisons familiales de l'Orne.** But: apprentissage rural de la jeunesse. Siège social: cité administrative, baraque n° 2, Alençon.

9 juin 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Amicale bezoucoise.** But: formation d'un groupement artistique et sportif. Siège social: chez M. Combret, garage, le Guilloux, Bezouce.

12 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Le **Cercle photographique des XII** transfère son siège social du 1, place du Capitole, Toulouse, au 213, avenue de Muret, Toulouse, et modifie ses statuts.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 mai 1952: page 5559, 1re colonne, 10e annonce, au lieu de: « Société patronage laïque de Carnoët », lire: « **Société patronage laïque de Camoël** ». Siège social, au lieu de: « école publique de garçons de Carnoët », lire: « école publique de garçons de Camoël ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.